

Cmf

Le journal de la **Confédération Musicale de France**





Henri Selmer et Cie
MANUFACTURE D'INSTRUMENT DE MUSIQUE
Documentation sur demande : Henri Selmer et Cie
18, rue de la Fontaine-au-Roi, 75011 PARIS
Téléphone : 357.09.74

(Vente chez nos dépositaires)



Sommaire

1 à 13

Commission d'action culturelle et sociale.

14 Procès-verbaux de la réunion des Fédérations et Associations départementales.

16 Trentième anniversaire de la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises.

18 Musique à la Défense 83.

19 Orphéologie.

28 Economie et culture.

30 Trente ans d'histoire des Sociétés Musicales de l'Isère.

34 à 39

Promenades à travers nos régions.

40 Le Legato de Guy Daugain.

43 Petites annonces.

45 Les cheminots et la Musique.

47 F.N.A.C.E.M.

48 Présentation du nouveau générique et chant du Chœur de l'Armée Française.

56 Manifestations.

Notre couverture :

« La Musique » est l'œuvre d'un peintre ami, Grand Prix de Rome, J.-C. Chedal.

121, rue La Fayette
75010 PARIS
Tél. : 878-39-42

journal de la
**Confédération
Musicale de France**

Directeur-Gérant :
M. André PETIT

Abonnement (10 numéros)
du 1^{er} janvier au 31 décembre
Le numéro : 5 F

FRANCE.....sociétés 50 F 1 an
individuels 60 F 1 an
ETRANGER150 F 1 an

N° de Commission paritaire : 65.172

IMPRIMERIE
« LES MARCHES DE FRANCE »

Confédération Musicale de France

Commission d'action Culturelle et Sociale

Sous-commission de la formation Musicale

La Sous-Commission de la Formation Musicale a siégé sous la Présidence de Maître Charles Jay, Président de la Commission d'Action Culturelle et Sociale. André Petit, Président de la C.M.F. assistait aux diverses réunions. Cette Sous-Commission a été animée par M. Florent Lemire, autour de lui ont travaillé : Mme Marcelle Lemire, MM. Robert Combaz, Bernard Dupaquier, Georges Galinier, Roger Guillet, Jean Jeudi, Louis Levrangi, Jean-Louis Martin, Louis Muckensturm, Richard Siegrist.

Réunion du jeudi 30 juin 1983, à 10 heures

M. Petit, Président de la C.M.F., M^e Charles Jay, Secrétaire Général, Président de la Commission d'Action Culturelle et Sociale, ouvrent la séance.

M. Petit souhaite la bienvenue aux techniciens qui vont se pencher sur les problèmes de fond et de forme de la Formation Musicale. Il précise et souligne que les décisions prises en Commission après étude seront appliquées sans dérogation. Ces décisions ou réformes présentent pour l'avenir un caractère officiel. Cela nécessite de chaque membre de la Commission un engagement et une responsabilité à part entière, compte tenu des modalités d'application à l'échelon national.

Le débat s'ouvre sur le fond du problème à savoir :

- le problème actuel doit-il être maintenu ou corrigé ou repensé de façon intégrale, tant sur la répartition des niveaux que sur le contenu des épreuves d'examens et leurs barèmes d'application.

M. Levrangi demande une révision totale du contenu des programmes de formation musicale en précisant que ce travail de grande envergure devra se réaliser par étapes et qu'au cours de cette première réunion, seules les grandes lignes des orientations culturelles seront ébauchées.

Le contenu du programme semble prioritaire à toute l'Assemblée ; il déterminera par voie de conséquence une nouvelle répartition des niveaux.

M. Galinier et Maître Jay interviennent successivement pour préciser qu'un niveau ou deux doivent être créés avant le niveau Préparatoire 1, mais que l'appellation « Initiation » risque d'être à la fois imprécise et mal comprise, et qu'il serait préférable de créer les niveaux Débutants 1 et 2 avant le Préparatoire 1.

Tous les membres de la Commission sont d'accord. M. Jeudi fait observer qu'actuellement il existe entre les régions une réelle différence, tant sur les niveaux, que

sur la façon de les répartir, et qu'il semble urgent d'y remédier. Cette constatation explique l'importance de ce qui doit être réalisé pour que toutes les régions retrouvent entre elles une cohésion sur l'ensemble des niveaux et des programmes appliqués.

M. Jeudi pense qu'un enseignement par cycles pourrait être étudié, avec à l'intérieur de chaque cycle un contenu technique et les degrés correspondants.

M. Bernard Dupaquier précise que ces cycles pourraient d'ailleurs avoir la même correspondance pour les niveaux instrumentaux.

M. Combaz pense que le contenu du 1^{er} cycle pourrait être défini selon les mêmes premiers niveaux des conservatoires, avec la seule différence que la réalisation serait plus souple et non limitée dans le temps.

Maître Jay insiste sur le fait essentiel que l'objectif premier de la C.M.F. doit être de guider en permanence les moniteurs responsables de l'enseignement dans les sociétés amateurs, pour obtenir des élèves, un niveau meilleur le jour où ils deviennent musiciens exécutants de leur société.

M. Bernard Dupaquier demande que les conseils techniques émanant de la Commission soient chaque fois publiés dans le journal de la C.M.F. pour aider au mieux les Sociétés les plus défavorisées. La Commission doit veiller à stimuler l'intérêt éducatif dans les Sociétés par cette information technique à tous les niveaux, (contenu des programmes, exemples d'épreuves diverses, selon chaque niveau, stage de formation, etc...).

M. Petit pense qu'il est possible d'envisager que les textes des épreuves d'examens de fin d'année soient édités. Il serait bon que cette réalisation aboutisse.

M. Jeudi demande également que les Commissions Techniques établies dans chaque Fédération Régionale travaillent dans le même sens que la Commission Nationale, et s'entourent de techniciens avertis.

A cet égard, M. Bernard Dupaquier, précise qu'il est nécessaire de trouver un terrain d'entente constructif entre les Conservatoires et les Sociétés. Cela existe déjà (heureusement) dans certaines régions, mais ce n'est pas encore le cas partout ; il faut encore travailler dans ce sens. Les Directeurs d'écoles municipales agréées et nationales présents, approuvent cette volonté, c'est l'intérêt artistique des jeunes qui en dépend.

En effet, que deviendraient les 98 % d'élèves des conservatoires qui ne feront pas carrière dans la musique s'ils ne

Amati

KRASLICE

Une marque d'une réputation internationale.

Fabriqués dans la plus grande usine d'instruments à vent d'Europe, AMATI est implanté en Bohême depuis le XVIème Siècle.

La tradition, le sérieux de la fabrication transmis de père en fils depuis des générations, l'amour de la Musique et du travail bien fait, allié à une technologie avancée, font que les instruments AMATI se sont forgés une réputation mondiale de tout premier ordre.

AMATI, des instruments appréciés par tous les musiciens amateurs et professionnels, d'un rapport qualité/prix exceptionnel.

AMATI, le seul fabricant Européen présentant une gamme aussi complète :

à pistons	à palettes	autres
Trompette	Trompette	Saxophone
Cornet	Cornet	Clarinette
Bugle	Bugle	Trombone
Alto	Alto	Cor
Ténor	Ténor	Hautbois
Petite Basse	Petite Basse	Flûte
Basse	Basse	Sousaphone
Contre Basse	Contre Basse	etc... etc...

Demandez le catalogue illustré et tarif gratuits à l'importateur exclusif pour la France

MUSICO

9, Route de Colmar

Wintzenheim 68000 COLMAR

tél. (89) 27.10.21

ou renseignez-vous auprès de votre marchand habituel.



peuvent vivre une expression artistique au sein d'un orchestre d'harmonie (pour les vents bien sûr) ?

L'enseignement de qualité qu'ils ont reçu resterait stérile s'ils ne peuvent exercer leur art, car une formation symphonique ne pourra accueillir que quelques privilégiés, cela en raison de l'essence même de cette forme orchestrale. Il faut donc assurer aux autres (les plus nombreux) la possibilité de s'intégrer dans un orchestre, raison suffisante pour que tout le monde s'intéresse de près à la transformation éclectique des orchestres d'harmonie. Des compositeurs talentueux travaillent pour ces formations ; cela est capital, nouveau et prometteur. Mais la formation musicale dispensée doit s'adapter à ces structures nouvelles pour garantir le succès de ces formations et le plaisir de chaque musicien.

Après ces échanges de vue fondamentaux, la Commission décide d'établir les programmes de la formation musicale selon plusieurs cycles. Comme il sera impossible de redéfinir en une seule fois l'ensemble des cycles envisagés, il est décidé de réaliser cette année le contenu technique des études du 1^{er} cycle.

Le 1^{er} cycle engloberait les niveaux Débutant 1, Débutant 2, Préparatoire 1 et Préparatoire 2.

Le 2^e cycle engloberait Élémentaire 1, Élémentaire 2 et le Moyen 1 serait remplacé par la classe de fin de 2^e cycle, qui délivrerait un diplôme officiel : **Brevet Musical Élémentaire**. (Cette décision a été prise par la Commission des épreuves instrumentales réunie après la Commission de formation musicale.) Comme les

études forment un tout, il semble utile de le signaler ici ; ce Brevet Élémentaire peut être éventuellement envisagé avec 2 unités de valeurs (formation musicale et épreuve instrumentale).

Le 3^e cycle (toujours envisagé par la Commission des épreuves instrumentales) regrouperait 3 niveaux : Moyen 2, Pré-Supérieur et Supérieur. Il est à noter, l'intérêt de délivrer un Brevet en fin de 2^e cycle, qui aura un caractère officiel, car jusqu'à présent, seuls les rares élèves qui pouvaient aller jusqu'au concours d'excellence voyaient leurs études récompensées par un diplôme de valeur nationale. De plus les élèves présentés en excellence, bien qu'appartenant à nos sociétés, étaient presque tous élèves d'un Conservatoire national ou régional, par conséquent moins représentatifs des fédérations.

Définition du 1^{er} cycle : plan de travail

1. Les lectures :
 - a) — lecture de notes à la pulsation, — lectures rythmiques (tapées ou frappées), — lecture parlée (rythme et notes) ceci étant la synthèse des 2 exercices précédents ;
 - b) — lecture chantée (mélodique simple) sans changement de clés.
2. Les dictées :
 - a) — dictée rythmique. — dictée mélodique.
 - b) Dictée normale récapitulative des exercices précédents (à la fois rythmique et mélodique) ;
 - c) Dictée à 2 sons dont l'un est donné.

Il est également souhaité que les dictées ne soient pas jouées seulement au clavier, mais par divers instruments, l'intérêt étant d'apprendre la reconnaissance de sons semblables par des timbres différents.

3. La Théorie

N'ayant pu être étudiée à cette première réunion, il est précisé que le même travail de recherche sera fait.

En conclusion, chacun est appelé à un travail de réflexion sur tous problèmes techniques du contenu de ce programme avant la réunion du 5 septembre pour continuer ces travaux.

Chacun recevra un exemplaire du programme de formation musicale édité par la Fédération Nationale des Unions des Conservatoires Municipaux (F.N.U.C.M.) afin de réfléchir sur le contenu de ce programme qui présente un intérêt tout particulier.

La séance est levée à 12 h 30.

M. Bernard Dupaquier, Secrétaire de séance, demande aux membres présents de la Commission de bien vouloir l'excuser de n'avoir pu citer les noms de tous les intervenants ; d'une part, certains étaient nouveaux, d'autre part, les interventions étaient nombreuses et rapides.

Réunion du lundi 5 septembre 1983 à 10 heures

Le lundi 5 septembre 1983, une nouvelle réunion de la Sous-Commission de la Formation Musicale s'est tenue au Centre de la C.M.F. 103, boulevard Magenta, afin

POUR UN ENSEIGNEMENT MUSICAL ACTIF

YVON LE PREV

*Professeur de Méthodes actives
au Conservatoire national du Mans
Animateur de Stages*

PEDAGOGIE ACTIVE , Musique vivante au C.P. et en Initiation musicale 1 ^{re} année. Poèmes et comptines de C. Gloaguen, accompagnement pour l'Instrumentarium ou les lames sonores. Cahier I, CP et Init. mus. 1 ^{re} année	28,90 F
Ce cahier est enregistré par des enfants SUR CASSETTE (AL 17)	57,00 F
Cahier II, CP et Initiation musicale 1 ^{re} année	28,90 F
Cassette (AL 20).....	57,00 F
Cahier III, CE et Initiation musicale 2 ^e année	28,90 F
EXERCICES DE MEMORISATION POUR LA FORMATION DE L'OREILLE destinée aux élèves du 1 ^{er} cycle et d'Initiation musicale	20,90 F
MUSIQUES , chants et rythmes en 6 cahiers progressifs dont 2 cahiers d'Initiation (A et B). Chaque cahier	20,90 F
RYTHMIQUE , exercices et jeux élémentaires en vue de la lecture rythmique et du développement des réflexes. 3 cahiers, chaque	24,10 F
LAMES SONORES SEPARÉES , première approche de la Musique par les chants populaires français. en 2 cahiers, chaque	40,70 F
CARILLONS MULTICOLORES , 18 chansons très connues pour utiliser les carillons « Merlin » soprano et ténor	38,80 F
22 CANONS , pour xylophones soprano et alto.....	25,70 F

Chez votre marchand habituel ou chez

ALPHONSE LEDUC 175. rue Saint-Honoré. 75040 PARIS CEDEX 01



✈ de poursuivre les travaux commencés le 30 juin 1983.

Cette réunion du 5 septembre fait suite à la réunion de travail du jeudi 30 juin, au cours de laquelle les grandes lignes de la réforme de l'enseignement du solfège avaient fait l'objet d'une très large concertation.

Maître Jay, Président de la Commission d'Action Culturelle et Sociale, donne ses impressions sur le rapport de la réunion du 30 juin, qui résume assez bien la situation des travaux engagés permettant de conduire à terme cette réforme globale de l'enseignement du solfège, dont les études seront pour des raisons d'esprit, appelées « classes de formation musicale. » D'ailleurs cette appellation semble mieux correspondre au programme lui-même, qui sera moins théorique et plus orienté vers des études solfégiques, appliquées aux réels besoins de l'écriture musicale.

M. Petit, Président de la C.M.F., souhaite que les résultats des travaux de ce jour paraissent déjà dans le journal d'octobre, afin de sensibiliser dès maintenant, l'ensemble des responsables de sociétés chargés de cet enseignement si délicat et indispensable.

Une très large discussion, toute objective, s'engage entre les membres de la Commission, chacun s'interrogeant sur l'avenir et plus particulièrement : savoir si l'application de cette réforme sera effectivement respectée ici et là. Est-ce que les responsables de sociétés ne risquent pas, en fonction des nouvelles formes structurales du programme, de rejeter passivement celui-ci.

Chacun pense qu'au niveau des présidents et membres de Commissions techniques des Fédérations, il sera indispensable de réunir, d'expliquer et commenter au maximum le pourquoi de ces changements, en soulignant très fortement que les esprits des jeunes s'éveillent maintenant plus vite et que leur formation doit s'actualiser en fonction de ces critères.

Maître Jay, faisant la synthèse de ces réflexions, préconise que tous les efforts soient entrepris pour convaincre avec circonspection, mais qu'un texte officiel doit imposer à toutes les Fédérations l'application du contenu du programme d'études élaboré et des épreuves.

Tous les membres de la Commission s'accordent à envisager un droit de regard direct de la C.M.F. pour s'informer de la bonne volonté apportée à l'application du programme. Il est envisagé, que des mesures soient éventuellement prises à l'encontre de ceux qui feraient preuve d'une réelle mauvaise volonté et refuseraient simplement de respecter ce programme.

La Commission donne son accord pour que des « visites surprises » soient effectuées sur le terrain, pour aider et stimuler l'application des travaux réalisés au niveau national.

M. Levrangi propose que pour le niveau initiation (précédant Débutant 1 et 2), les épreuves soient rédigées par les Fédérations, cela en raison du caractère particulier de ce niveau « **éveil musical** » dont certains critères, comme l'âge des élèves, leur temps de travail, etc... en font autant de cas particuliers. Les membres présents

donnent leur accord, pensant que toute expérience peut toujours être modifiée un jour ou l'autre, s'il en est besoin.

Il est noté que cette décision concerne les très jeunes enfants pour qui ce cours est indispensable avant l'accès au 1^{er} cycle, et que ce cours n'existera peut-être pas dans toutes les sociétés.

Maître Jay pense qu'à partir du 1^{er} cycle les choses changent et qu'il faut imposer les épreuves d'examen établies par la C.M.F., pour uniformiser le niveau national, ce qui évitera des classements désordonnés sanctionnant les élèves qui changent de région, comme cela arrive parfois.

Les membres de la Commission seront amenés à proposer, chacun, des épreuves ; dans le cas où plusieurs personnes auraient à travailler sur les mêmes niveaux, les épreuves seront choisies après une concertation.

En conclusion : l'application des épreuves et du programme est obligatoire ; nous avons l'exemple de Fédérations qui refusent depuis longtemps d'appliquer les programmes C.M.F. et dans l'intérêt des élèves, il faudra user, si cela s'avère nécessaire, de rigueur pour faire appliquer les textes.

M. Petit, rejoint Maître Jay, et pense que si, au départ, nous pouvons agir avec une certaine souplesse étant donné le caractère de nouveauté que présente la réforme, la position de la C.M.F. devra progressivement se durcir pour récolter à court terme, le fruit des travaux entrepris.

Maître Jay pense que l'élaboration du programme d'étude devrait s'appuyer sur une synthèse de plusieurs méthodes dont la Commission aura retenu les points positifs.

M. Levrangi propose que nous fassions la lecture de la FNUCMU (Fédération Nationale des Unions de Conservatoires Municipaux de Musique), puisque nous sommes en possession de ce document. Lecture est faite, tout d'abord du programme d'Eveil musical pour les enfants de moins de 7 ans. Après quoi, chacun émet le vœu que ce cours soit facultatif, tenant compte de la difficulté à trouver, partout, le moniteur ayant la formation nécessaire pour s'occuper de très jeunes enfants.

Le contenu de ce programme d'éveil définit très clairement et parfaitement tous les principes de base sur le plan technique et les buts recherchés. Il serait souhaitable, de reprendre textuellement le contenu de ce texte pour l'appliquer à la C.M.F. M. Petit, se chargera d'une démarche officielle auprès de M. Gevaudan, Président de la FNUCMU, pour négocier avec lui un accord de principe, autorisant la C.M.F. à reprendre ce texte pour le diffuser. Toujours à l'égard de ces classes d'éveil musical, M. Jeudi souhaite que les sociétés soient progressivement sensibilisées aux diverses méthodes d'éveil, en particulier par le journal de la C.M.F., qui pourrait de temps à autre y consacrer quelques colonnes. C'est essentiellement l'ESPRIT de ces méthodes, et leur intérêt qu'il faut susciter.

M. Petit précise que dans le Calvados, les professeurs des conservatoires prêtent leurs concours à des stages pédagogiques en faveur des membres enseignants et

exécutants des sociétés amateurs. Un encouragement et une incitation en ce sens doivent être poursuivis partout où la chose semble réalisable.

M. Levrangi, précise que nous sommes tous d'accord pour reconnaître le dévouement des moniteurs de sociétés, mais que leur bénévolat ne doit en aucun cas excuser une éventuelle incompétence. Les stages organisés à leur intention doivent tout particulièrement les inciter à parfaire leurs connaissances, pour effacer quelques lacunes qui seraient fâcheuses pour la formation des nouvelles générations.

M. Koch, précise que dans le même esprit, il faut veiller à ne pas faire de l'éducation musicale, seulement pour l'éducation musicale.

M. Jeudi signale que les résultats constatés au sein d'un ensemble orchestral junior sont pour une partie l'émanation directe de la formation musicale reçue par les élèves.

M. Levrangi fait observer que le programme de la FNUCMU, est le fruit d'un travail très élaboré et qu'il sera indispensable d'en tenir compte pour mettre au point celui qui fait l'objet de notre réunion.

Avant d'ouvrir le plan de travail, chapitre par chapitre sur le contenu de programme, il est rappelé que le cursus des études de la formation musicale sera le même que celui déjà arrêté par la Commission des épreuves instrumentales, c'est-à-dire réparti sur 3 cycles.

— Le premier cycle regroupe les niveaux Débutant 1 et Débutant 2 — Préparatoire 1 et Préparatoire 2. (Le cours initiation d'éveil musical qui doit précéder le niveau Débutant 1 est facultatif).

Au cours de la réunion, le programme pour l'ensemble du 1^{er} cycle est établi de façon précise.

Pour chaque niveau, nous donnerons : en premier le contenu des épreuves de fin d'année et en second le contenu du programme lui-même.

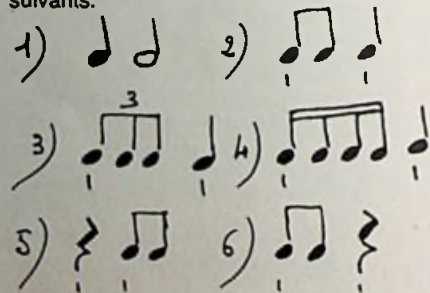
Des ouvrages sélectionnés pourront être consultés sur place à la bibliothèque de la C.M.F., 103, bd Magenta (Paris).

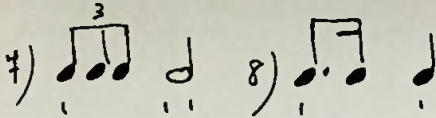
Voici le détail du programme retenu

COURS DEBUTANT 1

I. Contenu du test de fin d'année (entièrement oral)

- 1) Phrases à : répéter, mémoriser, transposer, terminer (cadence parfaite),
- 2) Lectures de notes : clé de sol, de do à mi-aigu,
- 3) Reconnaissance harmonique et mélodique d'intervalles : seconde, tierce, quinte, octave,
- 4) Reconnaissance et lecture de celules rythmiques, notamment les éléments suivants.





Notations des épreuves

- 1^{er} épreuve : sur 20 points
- 2^e épreuve : sur 20 points
- 3^e épreuve : sur 10 points
- 4^e épreuve : sur 10 points
- Total sur 60 points

II. Programme de cours

Copie de musique

— Aspects vocale et mélodique

1) Education de la voix par la pratique des chansons.

Jeux vocaux :

- a) Respiration abdominale,
- b) émission, interruption (association aux gestes),
- c) sons tenus (unisson de groupe),
- d) développement de l'amplitude (grave-aigu), assouplissement, initiation, transposition, notion : conjoint, disjoint,
- e) expression : variation de timbre, d'intensité, articulation.

2. Répétition, mémorisation et transposition de nombreuses phrases mélodiques graduées

- répétition de phrases données vocalement ou sur divers instruments,
- travail d'audition intérieure sur des chansons connues,
- transposition de textes bien assimilés.

On veillera à la diversité de l'expression dynamique, rythmique modale, tonale des phrases proposées.

— Improvisation

Rechercher l'expression individuelle la plus libre possible

- création et exploration d'objets sonores divers,
- expression vocale libre,
- schéma question-réponse (notion de cadence parfaite), demander la fin d'une phrase simple que l'on arrête avant sa terminaison.

— Lecture de notes

Ce travail peut se débiter de différentes manières : gestes, sons en comptine, « Pastilles » pouvant se déplacer dans les lignes et interlignes de la portée, en associant lecture et manipulation. Il est recommandé de travailler avec des groupes de notes associées, évitant la note à note, et donner en même temps l'aspect visuel des intervalles.

Etendue recommandée : do grave à sol aigu (au-dessus de la 5^e ligne).

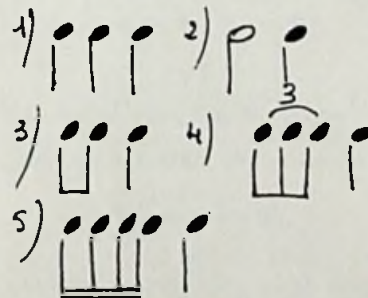
— Rythme

Il est fondamental de différencier dès le début de l'année, rythme et pulsation : travail de dissociation.

Les rythmes et la pulsation seront vécus corporellement au fur et à mesure de leur découverte ; ils seront assimilés par courtes cellules, sans barres de mesure ; on pourra s'aider d'onomatopées ou de courtes phrases.

Ecriture et lecture interviennent après l'exploration sensorielle.

Cellules rythmiques simples acquises en fin d'année en reconnaissance auditive et en lecture :



valeurs longues sur instruments à résonance : rondes et blanches pointées

- notion de silence,
- découverte des accents, appuis,
- anacrouse,
- périodicité de l'accentuation (envisager les barres de mesure).

— Audition

Tout au long des études, on attachera une importance particulière aux conditions psychologiques de l'attention.

Le journal de la C.M.F. nouvelle formule

Nous avons pensé que la forme magazine que nous donnons à notre journal de septembre présente beaucoup d'avantages :

- manipulation ;
- classement ;
- possibilité de l'avoir sur soi ;
- de le lire au cours d'un transport...

Nous serions très heureux que vous nous donniez votre opinion au moyen de la bande ci-jointe, afin que nous poursuivions cette nouvelle présentation ou que nous revenions à la forme précédente.

MERCI D'AVANCE

- D'accord pour la nouvelle présentation *
- Retour à l'ancienne présentation *

A envoyer à la C.M.F., 121, rue La Fayette, 75010 PARIS

* Rayez la mention inutile

On veillera à susciter et entretenir cette attention par la variété de présentation des jeux d'écoute.

— Direction du mouvement sonore (association de gestes ; se référer aux chansons connues).

— Longueur du son (association de gestes).

— Intensité sonore et variations d'intensité (association de gestes).

— Reconnaissance de timbres parlés, chantés, instrumentaux, objets sonores divers.

— Dictées actives orales (en relation avec les chansons apprises en fonction des acquisitions solfégiques).

— Dictées rythmiques orales : simples.

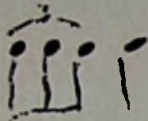
Les dictées rythmiques seront données sur des instruments à résonance ou à voix, si possible sur plusieurs notes ou plusieurs timbres.

— Travail de mémorisation et audition intérieure.

Il est conseillé dans l'écriture musicale d'habituer les élèves à écrire le soupir de

préférence avec le caractère d'imprimerie, plutôt que le sept à l'envers.

Veiller à faire travailler les cellules rythmiques avec une note d'appui en terminaison. Exemple pour le triolet appui sur la noire.



COURS DEBUTANT 2

I) Contenu de l'examen de fin d'année

1) Dictée de notes (sans mesure). Écrit (groupe de 7 à 8) notes sans altérations accidentelles, la première note est donnée.

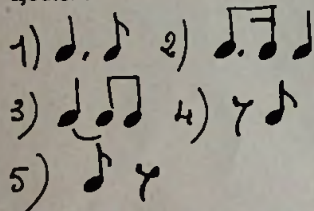
2) Dictée de cellules rythmiques (maximum 6 pulsations) — Écrit.

3) Epreuve de reconnaissance harmonique et mélodique d'intervalles : tierces majeures et mineures — quarts et quintes justes — octaves.

4) Mémorisation et transposition d'une phrase mélodique.

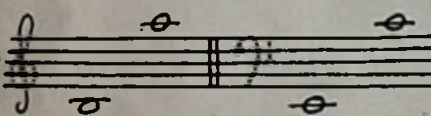
5) Lecture chantée de notes, avec accompagnement harmonique, clé de sol — (Do — Sol — Fa majeur, accidents simples).

6) Lecture rythmique parlée — Aux cellules rythmiques du cours Débutant 1, ajouter :



7) Lecture de notes en clé de Sol et clé de Fa sur 2 portées.

Etendue :



Respecter les phrases et les valeurs.

NOTATION DES EPREUVES

- 1^{re} épreuve : 10 points
 - 2^e épreuve : 10 points
 - 3^e épreuve : 5 points
 - 4^e épreuve : 5 points
 - 5^e épreuve : 10 points
 - 6^e épreuve : 10 points
 - 7^e épreuve : 10 points
- 60 points au total

II) Programme de cours

— Aspect vocal et mélodique (continuation du travail de la 1^{re} année).

1) Expression à travers les chansons Staccato, legato.

Jeux vocaux

- a) association aux gestes,
- b) sons tenus,
- c) attirances. Possibilités de résister en chantant à des signaux différents donnés simultanément : un son tenu opposé à une mélodie, une mélodie opposée à une autre...

d) assouplissement :

- intervalles de plus en plus petits,
- glissandi contrôlés dans un intervalle défini.

e) intensité : <> terminologie. On veillera à dissocier intensité et hauteur.

f) reproduction de sons ou de courts

motifs donnés à l'octave et en dehors de la tessiture infantine.

2) Répétition, mémorisation et transposition de nombreuses phrases mélodiques graduées.

3) Sens et dénomination de l'intervalle

- seconde majeure et mineure,
- tierce majeure, tierce mineure,
- quarte juste,
- quinte juste
- octave,
- sonorité spécifique et fonction de l'intervalle pris harmoniquement.

• Improvisation

Rechercher l'expression à travers tous les types de dialogues

— improvisation sur des textes (continuer l'improvisation libre) sur des structures rythmiques,

— improvisation sur ostinato rythmique ou rythmo-mélodique,

— question — demi-réponse (notion de cadence ou phrase suspensive).

• Lectures de notes

(Reprises des mêmes techniques de travail qu'en 1^{re} année) :

— étendre la lecture des notes sur 2 portées et

— lecture parlée sur cellules rythmiques simples,

— lecture chantée avec noms des notes, sans rythme, phrases courtes et musicales,

— associer des signes de silences et de phrases.

• Rythme

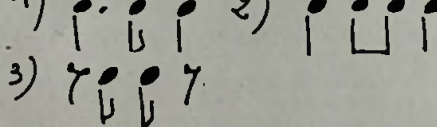
(Continuation du travail de la 1^{re} année) :

— canons rythmiques,

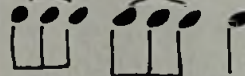
— jeux d'attirance : une cellule rythmique opposée à une autre dans le même tempo.

— Faire prendre conscience à l'élève de la différence entre binaire et ternaire.

Rythmes nouveaux acquis :

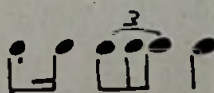


— pause et demi-pause, redoublement de cellules, exemple :



— première utilisation de liaison (sur pulsation),

— association de cellules entre elles :



Dictées orales puis écrites, sans mesure, courtes cellules, inclure silences et valeurs longues.

Audition

Continuation des auditions liées aux gestes par :

- longueur,
 - intensité,
 - timbres,
 - hauteur,
 - direction.
- } → de sons divers.

On aborde alors une plus grande variété d'exemples. On affine des différenciations plus subtiles.

— Eléments d'écriture :

en relation avec les dictées actives orales qui se font plus rapidement ne nécessitant aucun matériel et aucune technique d'écriture, on entraînera les élèves à la notation simultanée du rythme et de la ponctuation (accentuation et nuances).

COURS PREPARATOIRE 1

1. Contenu de l'examen de fin d'année

Tonalités utilisées : do majeur, sol majeur, fa majeur et leurs relatives mineures.

1) Dictées de phrases séparées avec notes et mesures (on indique la note de départ, le ton, le mode, la pulsation).

2) Dictées de cellules rythmiques, 6 pulsations, rythmes mélangés.

3) Dictées d'intervalles (2 sons en donnant la note du bas).

4) Mémorisation et transposition d'une phrase mélodique.

5) Lecture de notes sur 2 portées (clés de sol et Fa), quelques lectures d'accords (lectures verticales).

6) Lecture rythmique (parlée) avec les rythmes acquis.

7) Lecture chantée avec rythmes simples et nuances (clé de Sol uniquement) avec accompagnement harmonique.

8) Questions de théories sur les connaissances déjà acquises.

Notation

Chaque épreuve est notée sur 10 (8 épreuves).

Total sur 80 points.

PROGRAMME DE COURS

Aspect vocal et mélodique

Continuation du travail de la 2^e année dans les chansons.

1) Expression à travers les chansons.

Aborder des thèmes simples, issus du répertoire, aborder le canon à 2 voix.

Jeux vocaux

Continuation de la culture vocale, affinement de la perception et de l'émission mélodique, attirances de plus en plus compliquées, rapidité de changement de toutes expressions, travail diversifié sur les timbres et les résonances.

2) Répétition, mémorisation, transposition

phrases plus longues, structures variées : formes binaires, formes rondo, etc... sensibilisation aux modes et aux modulations.

3) Sens et dénomination de l'intervalle.

Septième, sixte, seconde, quinte diminuée, quarte augmentée, seconde augmentée.

Improvisation

Poursuivre le même travail qu'en 2^{ème} année. Insister sur la mise en forme de l'expression individuelle ou collective.

Lecture de notes (clé de sol et clé de fa)

(continuation du travail de 2^{ème} année).

Etendue envisagée en clé de sol : la grave, do au-dessus de la portée.

Etendue envisagée en clé de Fa : do grave, mi au-dessus de la portée (lecture de notes sur 2 portées), lecture d'accords (lecture verticale).

Lecture parlée sur phrase rythmique assez simples (avec silences jusqu'au 1/2 soupir).

Nouveaux rythmes acquis :



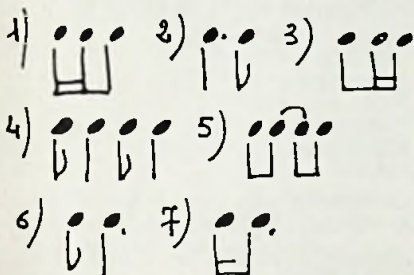
Lecture chantée associée à des rythmes simples (phrases, silences) ;

Rythme

Continuation du travail de 2^{ème} année.

Formules de plus en plus longues, écriture ternaire.

Rythmes nouveaux acquis :



Dictée mélodique : courtes phrases, rythmes simples

Dictée rythmique contenant les valeurs acquises mélangées.

Audition

Rechercher une attention plus longue, une technique sûre et rapide de l'écriture, une bonne mémorisation de fragments musicaux de plus en plus longs et complexes.

COURS PREPARATOIRE 2

1. Contenu de l'examen de fin d'année

Tonalités utilisées : 2 altérations, majeur et mineur.

1) Dictée mélodique de courts fragments (note de départ pulsation données) ainsi que binaire, ternaire ; trouver le ton et le mode.

2) Dictée rythmique de phrases non enchaînées.

3) Dictées d'intervalles (2 sons en donnant le « La » comme point de repère).

4) Mémorisation et transposition d'une phrase mélodique.

5) Lecture de notes sur 2 portées (clés de sol et fa) du do grave de la clé de fa au do au-dessus de la portée de la clé de sol. Quelques lectures d'accord.

6) Lecture rythmique (clé libre ou onomatopées).

7) Lecture chantée (clé de Sol uniquement), avec accompagnement harmonique.

8) Théorie — Analyse.

Notation

Chaque épreuve est notée sur 10 (8 épreuves).

Total sur 80 points.

2. Programme de cours :

Oral :

Lecture de notes, horizontale et verticale sur 2 portées en clés de sol et de fa (4[°]).

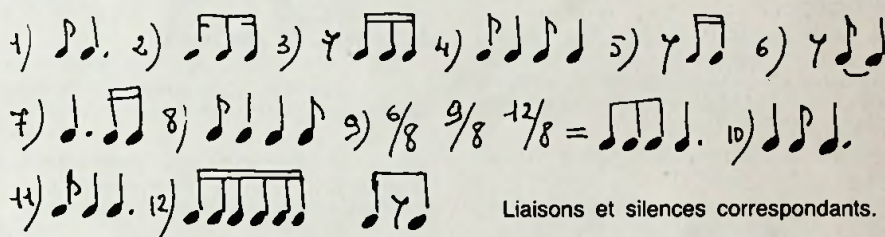
Lecture rythmique, parlée ou frappée, mesurée ou non.

Lecture chantée, avec accompagnement harmonique.

Mémorisation d'une courte phrase, chantée ou jouée à l'instrument par le professeur et reproduite vocalement par l'élève.

Transposition d'oreille d'une phrase (sans le nom des notes).

Reconnaissance de timbres, par exemple : flûte, hautbois, basson, violoncelle.



Notes annexes sur 2 points précis étudiés en commission :

1[°]) Il est recommandé que les dictées musicales soient jouées sur divers instruments et non exclusivement au clavier.

Intervalles de deux sons : majeurs, mineurs, justes (intonation, sans préciser le nom des notes).

Écrit :

Dictée à une voix facile (tonale ou modale).

Dictée rythmique facile (par courts fragments).

Théorie : notions de cadences de fin de phrases, questions se référant à un texte musical).

Acquisitions théoriques :

Nuances et phrasés dans le texte.

Modulations simples.

Les intervalles, leur composition.

Gammes : 3 dièses et 3 bémols — et relatifs — cadence parfaite — demi-cadence.

Mesures composées 6/8, 9/8, 12/8.

Nouveaux rythmes acquis : (pour lectures aussi).

Liaisons et silences correspondants.

2[°]) Il sera envisagé d'enregistrer des dictées sur plusieurs niveaux et cassettes, qui pourraient être proposées aux écoles des sociétés. Cette formule à but non lucratif serait proposée par la C.M.F.

Sous-commission des Batteries-Fanfaires

Cette sous-commission s'est réunie le 28 janvier et le 13 juin 1983.

Une autre réunion a eu lieu le 3 octobre et une dernière le 7 novembre.

Vous lirez ci-dessous les comptes rendus des deux premières réunions. Celui de la réunion du 3 octobre vous sera donné en même temps que celui du 7 novembre dans un prochain journal.

Un travail considérable a été fait dans cette sous-commission. Les programmes détaillés ont été élaborés par des spécialistes de renom.

Cette sous-commission devra encore travailler. Nous devons intéresser nos Batteries-Fanfaires ; il faut savoir captiver les jeunes qui sont avides de connaissances et devons faire de nos programmes tant sur le plan de la Formation Musicale que sur celui des instruments et des morceaux de Concours, quelque chose d'irréprochable.

Cette sous-commission mérite des félicitations toutes particulières.

Présents à la réunion du 28 janvier : MM. Jay, Tremine, Peyre, Betourne, Meissonnier.

Étaient absents et excusés : MM. Quinchon et Dubreuil.

Présents à la réunion du 13 juin : MM. Meissonnier, Gigos, Betourne, Perronnin,

Peyre, Tremine. M. Goutte était présent l'après-midi.

Étaient absents et excusés : MM. Quinchon et Dubreuil.

Ces deux réunions étaient présidées par M[°] Charles Jay, Président de la Commission d'Action Culturelle et Sociale.

Préambule :

Une lettre avait été envoyée à chacun des Présidents de nos Fédérations de la Confédération Musicale de France, concernant leurs Sociétés de Batteries-Fanfaires.

M. Guy Meissonnier a donné lecture des analyses reçues.

Fédération de la Charente : M. Henri Mazeau

Les Batteries-Fanfaires auraient bien besoin d'être « remodelées » « Comment ? , et surtout comment faire ? ».

Il faudrait sensibiliser les jeunes à la Musique, et c'est le plus difficile, et je me demande parfois si la C.M.F. n'est pas fautive.

Les Festivals ne sont pas annoncés : les Sociétés, avec toujours les mêmes morceaux, remportent une coupe chaque fois, et ne font pas d'efforts pour améliorer la situation.

Fédération des Ardennes :
M. Jean Pihet.

Les Batteries-Fanfaires sont traitées en parents pauvres par la C.M.F.

Il y a de plus en plus un rapprochement avec la F.S.C.F. (affiliation de Batteries-Fanfaires à la Fédération).

Il faudrait organiser des stages de perfectionnement avec des épreuves de classement.

Il est nécessaire également qu'il y ait une évolution dans nos programmes (les marches traditionnelles sont un peu « dépassées ».)

Nous manquons d'œuvres pour Batteries, accompagnées par une Harmonie.

Les Orchestrations des chansons avec Tambour et Clairon ne représentent pas grand-chose.

Nous déplorons que, lors du rapprochement des Grandes Fédérations, la F.S.C.F. soit laissée de côté.

Fédération de l'Ouest :
M. Labbé

La Charente-Maritime est le premier département à se démarquer de la C.M.F. Sur 25 sociétés qui ont quitté la C.M.F., seules 6 sociétés font un semblant d'enseignement musical. Pourquoi ?

Il faudrait absolument changer l'état d'esprit.

M. Amellér avait parlé de rapprochement et d'un protocole d'accord entre les diverses associations de Batteries-Fanfaires et nous. Le problème était pris à l'envers. C'est à la base que nous devons tenter de nous comprendre. Le mot d'ordre était : « il est inutile d'apprendre le solfège pour faire de la Musique ».

Certaines Formations ne présentent pas d'élèves aux Examens Fédéraux. Notre niveau Préparatoire correspond, en Batteries-Fanfaires, au niveau Moyen.

Fédération du Tarn :
M. Marceron

Enfin, les Batteries-Fanfaires vont pouvoir donner leur avis, en espérant que l'on en tienne compte.

Les Subventions sont mal distribuées (40.000 F par région, dont 37.000 F pour les Harmonies et seulement 3.000 F pour les Batteries-Fanfaires).

En Concours National, la Coupe, ou la récompense la plus haute, est réservée aux Harmonies. Ne pourrait-on pas faire deux Concours parallèles ?

Les Batteries-Fanfaires servent beaucoup à l'animation des villes.

En Jury des Batteries-Fanfaires, 90 % sont jugées par des Directeurs ou des Professeurs. N'y a-t-il vraiment pas de gens compétents en Batteries-Fanfaires ?

Fédération de Loire-Atlantique :
M. Boivin

Aucune Batterie-Fanfaires n'est intéressée par nos Examens Fédéraux.

Les Batteries-Fanfaires assimilent par audition et par initiation. Pour eux, la lecture musicale et le chant semblent être tout à fait inutiles.

Il y a très peu d'incitation par leurs dirigeants et leurs moniteurs. Une action dans ce sens serait sans doute bénéfique pour les Batteries-Fanfaires.

Fédération de Saône-et-Loire :
M. Savey et Mme Combris.

Il faudrait, lors des Concours, n'accepter que des Sociétés classées.

Fédération de Normandie :
M. Petit

Nous manquons de moniteurs qualifiés (moniteurs itinérants).

Les Municipalités ne s'intéressent pas beaucoup aux Batteries-Fanfaires, et les subventions sont trop faibles.

Le répertoire est trop ancien. Nous manquons et de solfège et de Stages de Formation.

Les Batteries-Fanfaires adressent trop peu d'articles qui pourraient être édités dans le journal de la C.M.F.

Il existe des créations de cours de Tambours et de Clairons dans les Ecoles Municipales.

Fédération Dauphinoise et Ile-de-France :

M. Malfait et M. Meissonier

Ces deux Fédérations utilisent les mêmes professeurs de Stages, leurs demandes sont formulées sous le même couvert.

Elles ont demandé des programmes bien établis à leurs professeurs, programmes dont on a débattu à la Commission du 28 janvier 1983.

Avant l'étude des programmes, un tour de table des Membres de la Commission est souhaité.

M^e C. Jay présente les Membres et lance la réunion.

M. Guy Meissonier donne lecture des lettres reçues.

M. Betourne indique que la Formation de Moniteurs est à parfaire, qu'il faudrait aussi que des stages soient programmés dans les Fédérations, et que les Examens et Programmes sont à revoir.

M. Rolland Peyre est tout à fait d'accord avec M. Betourne, les Batteries-Fanfaires ont été délaissées par la C.M.F., et c'est pour cela que le retard est maintenant très grand.

M. André Tremine dit qu'il a été, pendant les 10 dernières années, trop seul, que les Présidents qu'ils soient Nationaux ou Régionaux, n'ont pas fait grand-chose pour les Batteries-Fanfaires.

M. Guy Meissonier lance le débat sur les Examens, en proposant un tronc commun de Débutant à Moyen 1, et, par la suite, deux filières.

M^e C. Jay indique qu'il vaut mieux dire « deux orientations » pour le développement des Batteries-Fanfaires.

M. Rolland Peyre propose qu'une notion de Solfège soit assurée aux Musiciens.

Après une discussion sur les degrés et les matières à inclure, il est décidé :

Solfège et instrument :

Débutant.

Préparatoire I.

Préparatoire II.

Elémentaire I.

Elémentaire II.

Moyen.

Ce tronc commun serait mis en application lors des Examens Fédéraux 1984.

Après ce tronc commun, 2 orientations seront prévues.

1 ^{re} Orientation	2 ^e Orientation 2 ^e Instrument
Même programme que le tronc commun plus PRE-SUPERIEUR SUPERIEUR EXCELLENCE	Même programme que le tronc commun plus PRE-SUPERIEUR SUPERIEUR EXCELLENCE (Cette deuxième orientation, en cours de réalisation, sera définie ultérieurement).
Ces deux orientations différeront l'une de l'autre par les matières à y enseigner.	
<p>INSTRUMENT : Morceau imposé. INSTRUMENT : Marches ou Sonneries. DECHIFFRAGE : à partir d'Elémentaire I.</p>	
<p>Solfège rythmique</p> <p>↓</p> <p>Tambour</p> <p>↑</p> <p>Dictée rythmique</p> <p>Théorie</p>	<p>ou</p> <p>chanté</p> <p>↓</p> <p>Clairon et autres</p> <p>↑</p> <p>Intonation</p> <p>Théorie</p>

NOTATION

		<u>Débutant à Excellence</u>	
THEORIE		10	
DICTEE		15	
SOLFEGE RYTHMIQUE OU CHANTE		25	
	TOTAL	50	
		<u>Elé.1 - Exc.</u>	<u>Déb. Prép. II</u>
DECHIFFRAGE		5	—
MORCEAU IMPOSE		10	15
MARCHES OU SONNERIES		5	5
	TOTAL	20	20

Le choix des ouvrages est renvoyé à une autre réunion.

Programme Tambour

Après une discussion, le programme proposé par M. Rolland Peyre, pour la

Fédération Dauphinoise, est adoptée par la Commission, et particulièrement par MM. Tremine et Betourne.

Il est convenu que tous les trois feront un ouvrage commun avec des exercices se référant au programme adopté.

Programme Clairon et Instruments à embouchure

Le programme proposé n'a pas été adopté ; ce programme demande un complément d'information. M. Tremine est chargé de ce complément d'informations, et en proposera un autre sur le même canevas que celui présenté.

M. Meissonier propose que la Confédération Musicale de France organise des Concours de Composition pour les Bateria-Fanfars (morceaux individuels — pour instrument — et d'ensembles Bateria-Fanfars).

L'après-midi, la Commission s'est penchée sur 200 des 400 conducteurs aimablement prêtés par la Musique des Gardiens de la Paix de Paris, et a sélectionné une soixantaine d'œuvres dans les différentes catégories ; un examen des autres œuvres aura lieu ultérieurement.

Niveau	AUTEUR	TITRE	EDITEUR	FORMATIONS
H.E.	Bréard	Festival	Alpah	A
Exc.	R. Cardon	Syncoporté Bugler	Andel	B.C.
Exc.	J. Devo	Boléro Militaire	R. Martin	B.C.
Sup.	R. Blauwart	Salut au 15 ^e R.A.D.	Blauwart	Tambour
Sup.	Forêt	Légions d'Acier	Billaudot	Tambour
Sup.	Delgiudice	Marche du Maréchal de Saxe	R. Martin	B.C.
Sup.	J. Devo	Looping	R. Martin	Fanfare Trompette
Sup.	J. Devo	La Marche des Bouffons	R. Martin	B.C.
Sup.	R. Lordey	Le Joyeux Bourguignon	Champell	Fanfare Trompette
Sup.	R. Ponsen	Le Cavalier	Champell	Fanfare Trompette
Sup.	R. Prodhomme	Tommyes and Sammies	R. Martin	Fanfare Trompette
Sup.	J. Devo	Saloon	Philippo	B.C.
Sup.	Delbecq	Clairefontaine Rapsodie	Martin	B.C.
Sup.	R. Ponsen	Renée	Champell	Fanfare Trompette
Sup.	Delgiudice	Choral	R. Martin	B.C.
Sup.	J. Devo	Marionnettes	Philippo	Batterie Clairon
Sup.	Souplet	La Jarroise	R. Martin	Tambour
1 ^{re}	J. Devo	Le Perroquet	Philippo	B.C.
1 ^{re}	J.-A. Ruskus	Blues Mars	Tierolf Muziekcentre	A

Niveau	AUTEUR	TITRE	EDITEUR	FORMATIONS
1 ^{re}	Jansen	Buglers and Swing	Tierolf Muziekcentre	A
1 ^{re}	Ponsen	Babeur March	Marguerita	B.C.
1 ^{re}	Fayeulle	Bonne Route	Philippo	A
1 ^{re}	Fayeulle	Essonne	Philippo	Tambour
1 ^{re}	Buffart	Plaintive	R. Martin	Fanfare Trompette
1 ^{re}	Fayeulle	Chanson de Ronde	Philippo	B.C.
1 ^{re}	S. Froidure	Charras	Philippo	Fanfare Trompette
1 ^{re}	R. Ponsen	Le Moulin de Raffaux	Champell	Fanfare Trompette
1 ^{re}	A. Gossez	Fiers cadets	N. Edition	Tambour
1 ^{re}	Forêt	Héroïque Cavalière	Billaudot	Tambour
1 ^{re}	Caille	La Rouillois	Andrieu	Tambour
1 ^{re}	Lordey	Marie-France	Champell	Fanfare Trompette
1 ^{re}	J. Devo	Fanfaronnade	Philippo	B.C.
2 ^e	R. Goute	Saumur	R. Martin	Fanfare Trompette
2 ^e	Poirier	Le Frontalier	Philippo	B.C.
2 ^e	R. Prodhomme	Salut aux Alliés	R. Martin	Fanfare Trompette
2 ^e	F. Muteau	La Catoire	Gras	Fanfare Trompette
2 ^e	P. Breard	Chantemerière	Philippo	Fanfare Trompette
2 ^e	S. Froidure	Majorette-Parade	Philippo	A
2 ^e	R. Goute	Clandami	Philippo	A

Niveau	AUTEUR	TITRE	EDITEUR	FORMATIONS
2 ^e	J. Robert	Clairotam	Philippo	A
2 ^e	R. Goute	With drums beating	Auteur	A
2 ^e	Fayeulle	Le Camp de Meudon	Philippo	A
2 ^e	Defrance	Belgrade	Billaudot	
2 ^e	Defrance	L'Horizon d'Or	Billaudot	A
2 ^e	Poirier	La Pernette	Philippo	A
3 ^e	J. Devo	Le Muscadin	Philippo	A
3 ^e	J. Robert	Choral	Philippo	B.C.
3 ^e	Boyer	Boire un petit coup	Debruck	Marche 1

Niveau	AUTEUR	TITRE	EDITEUR	FORMATIONS
3 ^e	Ct Terre	L'Éincelle	Philippo	A
3 ^e	R. Goute	Sémillante	Philippo	A
Elé.	Caillé	Claudine et Jean-Claude	Andrieu	Tambour
Elé.	Fayeulle	Vers le podium	Alpha	B.C.
Elé.	Goute Delbecq	Charlestonnade	R. Martin	B.C.
Elé.	Souplet	Via Brasilia	Souplet	Tambour
Elé.	Bigot	Chevauchée	R. Martin	B.C.

Programme d'enseignement pour les clairons

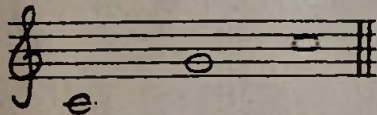
DEBUTANT

Technique de l'Instrument
Pose de sons.
Attaque, détaché.

Formation musicale et lecture instrumentale

Mesure à 2/4, 4/4.
Valeurs et combinaisons rythmiques
Figures de silences = pause, demi-pause, soupir.

Dictée et tessiture de travail



DO SOL DO

Examens : Instrument

- 1) Technique de l'Instrument.
- 2) Lecture très simple avec des Noires et des Blanches.

PREPARATOIRE 1^{re} et 2^e ANNEES

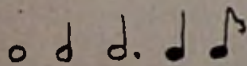
Instrument

Pose de Sons, attaque, détaché.
+ Etude sur la liaison et le Coulé, et 1 étude des Croches.

Formation musicale et lecture instrumentale

Mesures à 2/4, 3/4 et 4/4

Valeurs et combinaisons rythmiques

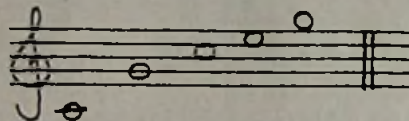


Le Ton, le Point + Liaison - Silence = demi-soupir.

Examen Instrument

- 1) Sonneries : « Ouvrez le Ban » + Rappel de Pied Ferme.
- 2) Morceau imposé.

Dictée et tessiture de travail



DO SOL DO MI SOL

ELEMENTAIRE 1^{re} et 2^e ANNEE

Instrument

Perfectionnement du travail préparatoire.
+ Etude des Noires pointées, Triolets, Croches Pointées et Doubles Croches.



Formation musicale et lecture instrumentale

Mesures à 2/4 3/4 4/4
+ (6/8 en élémentaire II)

Figures de silence = quart de soupir.

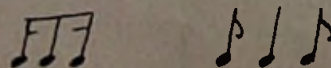
Examen Instrument

- 1) Sonneries :
Elémentaire I « Garde à Vous »
« Aux Champs ».
Elémentaire II « Le Drapeau »
- 2) Morceau imposé.
- 3) Déchiffrage.

MOYEN DIPLOME DE FIN D'ETUDES

Instrument

Perfectionnement du Travail de l'Elémentaire.
+ Etude de la Syncope et du Contre-Temps.



Formation musicale et lecture instrumentale.

Mesures à 2/4, 3/4, 4/4 et 6/8, 9/8, 12/8.

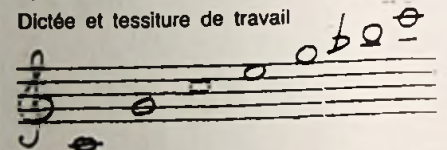
Examens Instrument

- 1) Sonneries : « Ouvrez le Ban », « Garde à Vous », « Aux Champs », « Rappel de Pied Ferme », « Le Drapeau », « Aux Morts ».

- 2) Morceau imposé.

- 3) Déchiffrage.

Dictée et tessiture de travail



PRE-SUPERIEUR ET SUPERIEUR

Instrument

Perfectionnement du travail du Moyen
+ l'étude des Intervalles (nom), des mesures composées et étude du Coup de langue.

Formation musicale et lecture instrumentale

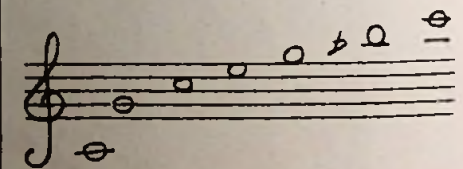
Mesures à 2/4, 3/4, 4/4, 6/8, 9/8, 12/8.

Toutes les figures de Silence + le Ton et le 1/2 Ton.

Examen

- 1) Sonneries : toutes les sonneries précédentes.
- 2) Morceau imposé.
- 3) Déchiffrage.

Dictée et tessiture de travail



Programme d'enseignement pour la trompette de cavalerie en Mi b.

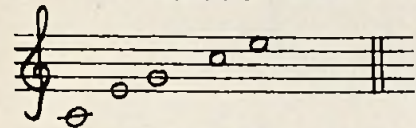
(Cor, Trompette Basse Mi b et Trompette Cor)

DEBUTANT

Technique de l'Instrument

- Pose de sons.
- Attaque, détaché.
- Mesure à 2/4 et 4/4.
- Valeurs et combinaisons rythmiques
- Figures de Silences : Pause, Demi-Pause, Soupir.

Tessiture de travail et dictée



Examen Instrument

- 1) Technique de l'instrument.
- 2) Lecture très simple avec des Noires et des Blanches.

PREPARATOIRE 1 ET 2

Technique de l'Instrument

- Pose de Sons, Attaque, Détaché.
- + Etude sur la liaison et le coulé, et étude des croches

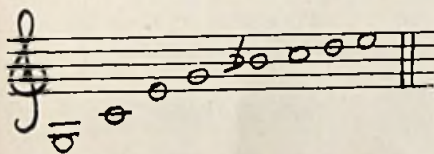
Formation musicale et lecture Instrumentale

- Mesure à 2/4, 3/4 et 4/4
- Valeurs et combinaisons rythmiques
- Le point + Liaison, le Ton
- Figures de Silences : demi-soupir.

Examen Instrument

- 1) Sonneries : « Le Garde à Vous », « Le Rappel pour Honneurs ».
- 2) Morceau imposé.

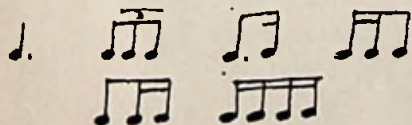
Dictée et tessiture de travail



ELEMENTAIRE 1 et 2

Technique de l'Instrument

- Perfectionnement du travail du préparatoire
- + Etude des Noires pointées, Triolets, Croches pointées, doubles croches et du coup de langue détaillé.



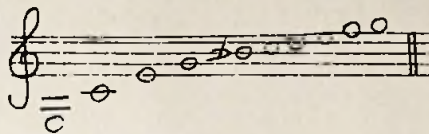
Formation musicale et lecture Instrumentale

- Mesures à 2/4, 3/4 et 4/4 (6/8 en El. II)
- Figures de Silences : Quart de Soupir

Examen Instrument

- 1) Sonneries : El. I « Ouvrez le Ban », « Fermez le Ban ».
El. II « A l'Etendard », « Aux Morts ».
- 2) Morceau imposé
- 3) Déchiffrage.

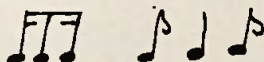
Dictée et Tessiture de travail



MOYEN DIPLOME DE FIN D'ETUDES

Technique de l'Instrument

- Perfectionnement du Travail de l'élémentaire I et II
- + Etude de la Syncope, du contre-temps et étude du coup de langue.



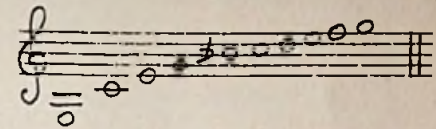
Formation musicale et lecture Instrumentale

- Mesures à 2/4, 3/4, 4/4, 6/8, 9/8 et 12/8

Examen Instrument

- 1) Sonnerie : « Le Garde à Vous », « Le Rappel pour Honneurs », « Ouvrez le Ban », « Fermez le Ban », « A l'Etendard », « La Générale », « Aux Morts ».
- 2) Morceau Imposé.
- 3) Déchiffrage.

Dictée et tessiture de travail



PRE-SUPERIEUR ET SUPERIEUR

Technique de l'instrument

- Perfectionnement du travail de Moyen + l'étude des Intervalles (noms), des mesures composées et étude du coup de langue.

Formation musicale et lecture instrumentale

- Mesure à 2/4, 3/4, 4/4, 6/8, 9/8, 12/8.
- Toutes les figures de Silences, et le ton, le demi-ton.

Examen

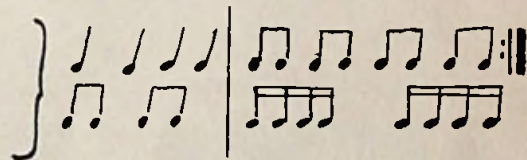
- 1) Sonneries : toutes les sonneries précédentes.
- 2) Morceau imposé.

Programme d'enseignement du tambour

DEBUTANT

Instrument - Technique

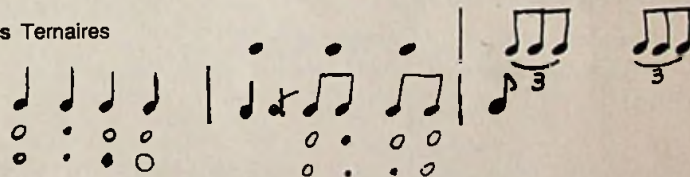
- Bâtons Ronds (Frisés)
- Bâtons Rompus (Roulé)



Tempo ♩ = de 60 à 112 (120)

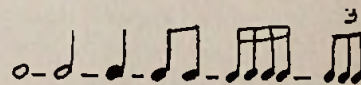
— Bâton Mêlés Ternaires

— Moulin



Lecture Instrumentale

- Mesures 2/4 3/4 4/4.
- Valeurs et combinaisons rythmiques



- Silences — — — — — (pas le γ).

Examen Exercice technique. Lecture.

PREPARATOIRE 1

Reprendre

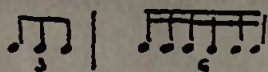
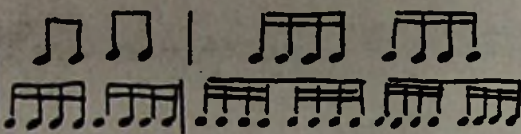
Instrument

- Bâtons Ronds (Frisés)
- Bâtons Rompus (Roulé)

sur 2 - 3 et 4 Temps

= de 60 à 120

- Mêlés Ternaires



Nouveaux

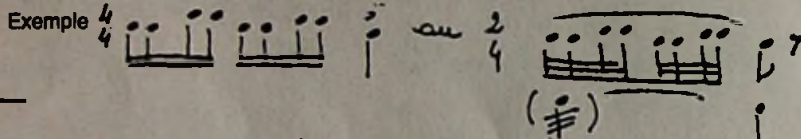
- Les Fla

- Ra de Trois

- Ra de 5 détaillé des deux mains

- Ra de 9 détaillé Alterné: (voir Roulé si $\text{♩} = 112 - 120$)

(Le Ra de 9 se travaille avec les Roulés cités plus haut)

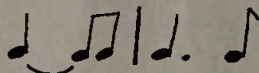


Exemple :

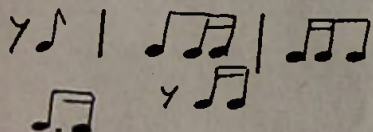
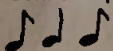


Lecture Instrumentale

2/4, 3/4, 4/4



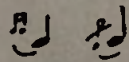
Contretemps



Le Point

Examens Morceaux :+ « Ouvrez le Ban »

- + « Aux Champs »
- + « Au Drapeau »



Marches du 1^{er} Groupe, Coups Simples, Ra de Trois

- = Pas Accéléré
- = 1^{er} 2^e 3^e Marche

PREPARATOIRE 2

Reprendre

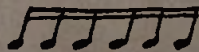
Instrument

- Les Frisés Séquences de 60 à 100

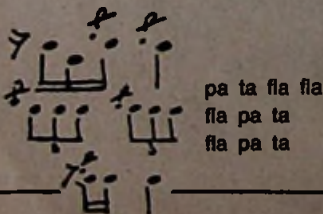
- Roulés $\text{♩} = 112$ par 8

$\text{♩} = 120$ 144 par 6 Cadences
 $\text{♩} = 72$ 80 par 12 des roulements

- Mêlés Ternaires



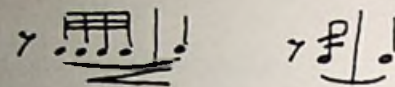
- Les Fla



- Les Ra de Trois sont serrés

- Les Ra de 5 serrés

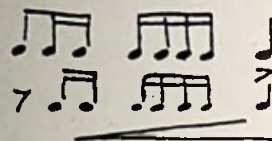
Exemple



- Le Ra de 9 est roulé

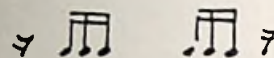
- Exemple

Le Ra de 7 détaillé Exemple
Attaqués des deux mains



Lecture Instrumentale

2/4 3/4 4/4



3/8 6/8



Le Quart de Soupir
Syncope



Examen

- + Marches réglementaires 2^e Groupe (Fla - Ra de 5)

- + Pas accéléré

- + Les 2^e et 3^e Marches

- + Les Sonneries

« Garde à Vous »

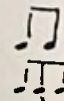
« Aux Champs » (Ra de 5 - Fla)

« Aux Morts »

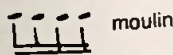
- + **Morceau.** Exemple : « Retraites Françaises »

- + Thème 1^{re} Variation

2^e Variation



3^e Variation



ELEMENTAIRE 1

Instruments

- Frisés de 5



de 6



- Roulés

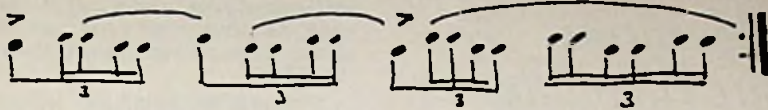
Cadences par 8 $\text{♩} = 120$

12 $\text{♩} = 80$

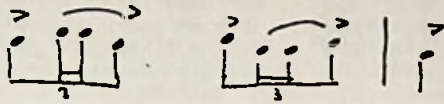
16 $\text{♩} = 60$

Exercices

Détail du Rigaudon
+ Ra de 5 enchaînés Ra de 11

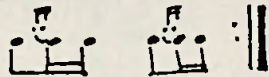


= Ra de 3 Tra ta du Rigaudon

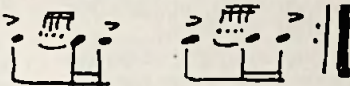


= Ra de 3 Sauté Exemple

(doigtés différents)



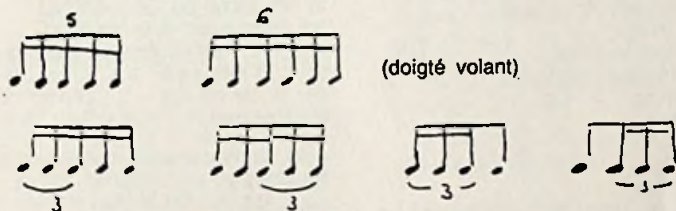
+ Ra de 5 sauté Exemple



= Ra de 7 Serrés

Lecture Instrumentale

2/4 3/4 4/4 2/2 3/8 6/8 9/8 12/8



Examen

- + Marches du 3^e Groupe (Ra de 5 - de 3 Sauté)
- + Pas accéléré les 2^e 3^e 4^e 5^e Marches
- + Morceau au choix (liste)
Exemple : « Champs d'Honneur »
« Retraites Françaises » les 2^e 3^e 4^e Variations.

Le Ministère de la Culture communiqué :

Le Ministère de la Culture et l'Opéra du Rhin ont décidé de créer à Strasbourg un Centre d'Insertion Professionnelle d'Art Lyrique réservé aux futurs artistes du chant ayant achevé le cycle d'enseignement des conservatoires ou de niveau équivalent.

Les candidats seront recrutés sur audition par un jury composé de personnalités du monde musical. Ils bénéficient pendant deux années, à Strasbourg et au sein de l'Opéra du Rhin, d'une formation complète (technique vocale, solfège, culture musicale, connaissance du répertoire, art de la scène, expression corporelle, langues étrangères, etc.) leur permettant en fin de cursus une meilleure insertion dans la vie musicale professionnelle.

Le but de la création d'un tel centre étant de porter de jeunes artistes français à un très haut niveau de connaissance et d'interprétation de l'art lyrique, seuls seront admis les candidats qui feront preuve des capacités nécessaires pour progresser dans ces deux domaines.

ELEMENTAIRE 2

Instrument

- + Travail sur les différents Frisés
- + Tous les Roulés
- + Travail Diane et Rigaudon (tous les Exercices)
- + Les Coups Anglais (Travail)

Lecture Instrumentale

- + Toutes combinaisons rythmiques - Binaires - Ternaires

Examen

Lecture à vue

- Morceaux - « Les Retraites » ou « Réveil au Bivouac »

MOYEN

DIPLOME DE FIN D'ETUDES

Instrument

- + Tout le programme de 5^e année
- + Travail des « Coulés » Coulés Sautés
- + Coups Anglais

Lecture Instrumentale

Idem

Examen

Lecture à vue

Marches du 4^e Groupe

(Ra de 5 - Coups Anglais, Coulés Sautés)

Morceaux -

Exemple : Un Réveil ou Fantaisie « Joyeux Matin »

Les Retraites Françaises (toutes)

ou morceaux du répertoire moderne

PRE-SUPERIEUR ET SUPERIEUR

Instrument

- + Travail sur toutes les difficultés
- + Frisés
- + Roulés
- + Coulés - Coulés Sautés Brisé enlevé
- + Coups Anglais - Batard
- + les Ra de 4, de 6

Examens

Niveau Ra d'Ac

+ 3 Dianes

+ 7 Rigaudons

et Final

Un encadrement qualifié, placé sous la direction de Mme Suzanne Sarocca, composé à la fois des équipes du théâtre d'accueil et de personnalités de notoriété internationale assurera leur formation.

Ce stage débutera le 6 décembre 1983.

Afin de permettre aux stagiaires de se consacrer entièrement à cette formation, une bourse leur sera accordée pendant les deux années d'études.

Les jeunes artistes intéressés par cette formation sont priés d'adresser avant le 10 novembre un dossier de candidature à Mme la Directrice des Etudes du Centre d'Insertion Professionnelle d'Art Lyrique Opéra du Rhin, 19, place Broglie, 67000 Strasbourg, composé d'une fiche d'état civil, d'un curriculum vitae et de l'intitulé des deux airs d'opéra qu'ils interpréteront (dont un en français) ainsi que la mélodie au choix.

Procès-verbaux :

Ⓐ De la réunion des Fédérations et des Associations Départementales pour le Développement et l'Information Musicale à la Direction de la Musique et de la Danse.

Le 25 avril 1983

Etaient présents :

MM. Robert Goute. Confédération Française des Batteries et Fanfares.
Jacques Devogel. Confédération Française des Batteries et Fanfares.
Yvon Roussel. Confédération Française des Batteries et Fanfares.
Alain Goze. Fédération Nationale d'Associations Culturelles d'Expansion Musicale (F.N.A.C.E.M.).
Robert Berthier. Secrétaire Général des Jeunes Musicales de France (J.M.F.).
Serge Vauris. Secrétaire Général des Centres Musicaux Ruraux.
Charles Elbaz. Fédération des Centres Musicaux Ruraux.
Jacques Pellissard. Ligue de l'Enseignement.
Mme Anne-Marie Blanc. A.D.D.I.A.M. 54.
MM. Alain Brunet. A.D.D.I.A.M. 26.
Jacques Favart. A.D.D.I.A.M. 92.
Mme Anne Chiffert. Déléguée Régionale Adjointe en Ile-de-France.
Mme Paula Burelli. Confédération Musicale de France.
MM. Camille Roy. Direction de la Musique et de la Danse.
Michel Fontes. Direction de la Musique et de la Danse.
François de Banes Gardonne. Direction de la Musique et de la Danse.
Mme Luisella Majewski. Direction de la Musique et de la Danse.
Mme Claudie Julien-Olive. Direction de la Musique et de la Danse.
M. Francis Larriba. A.D.A.M. de la Gironde.
M. Jean-Baptiste Faye. Union des Fanfares de France.

M. Fontes ouvre la séance en précisant que les Conventions établies entre l'Etat, les départements et les Associations départementales pour le Développement et l'Information Musicale (A.D.D.I.M.) devront préciser :

- le rôle des associations départementales,
- leurs moyens financiers,
- les conditions de recrutement du délégué départemental.

Ces Conventions doivent aussi veiller à ce que chaque Association départementale pour le Développement et l'Information Musicale soit en accord avec les spécificités de la vie musicale de chaque département ; et à une juste représentation des associations au sein des A.D.D.I.M. M. Fontes demande ensuite que chaque Fédération fasse parvenir à la Direction de la Musique et de la Danse une liste nominative de ses représentants régionaux et départementaux en indiquant le nombre de

sociétés par département. Il donne ensuite le résultat de la demande faite auprès des Commissaires de la République relative au bilan des A.D.D.I.M. : la Direction de la Musique et de la Danse n'a reçu que cinq réponses dont deux négatives.

M. Pellissard présente l'étude faite par certaines Fédérations portant sur quatorze A.D.D.I.M. :

- la Vendée,
- la Côte-d'Or,
- le Lot-et-Garonne,
- la Meuse,
- les Pyrénées-Atlantiques,
- le Val-d'Oise,
- les Côtes-du-Nord,
- les Pyrénées-Orientales,
- la Gironde,
- l'Essonne,
- le Lot,
- l'Ain,
- le Morbihan,
- l'Aude.

Les conclusions de ce questionnaire prouvent, selon lui, que ces structures se comportent comme des « écrans entre les Associations et les élus locaux, les Associations étant dans l'obligation de passer par les A.D.D.I.M. pour obtenir des subventions ». Il reproche en outre aux A.D.D.I.M. d'intervenir directement dans l'organisation d'activités musicales, notamment en milieu scolaire, et de n'accepter

Ⓑ De la réunion plénière des Fédérations et grandes Associations musicales. A la Direction de la musique et de la danse.

Etaient présents :

Mme Koempgen Héliène. Centre National d'Animation.
Mme Jérôme Juliette. Musicoliers.
M. Gondamin Philippe. Musicoliers.
M. Larriba Francis. Délégué Départemental à la Musique en Gironde.
M. Brunet Alain. Délégué Départemental à la Musique de la Drôme.
M. Favart Jacques. Association Départementale d'Informations et d'actions musicales (ADIAM 92) Hauts-de-Seine.
Mme Blanc Anne-Marie. Association Départementale pour le développement des activités musicales en Meurthe-et-Moselle (ADIAM 54).
M. Verdin Damien. Président de l'Association pour l'Action Musicale (ASPAM).

que rarement de mettre en œuvre des actions communes avec les Associations.

M. Pellissard propose enfin que l'Etat étudie la mise en place d'une formule différente de celle des A.D.D.I.M. actuelles pour les départements qui n'en sont pas encore dotés ; par exemple le département de l'Oise.

M. Brunet conteste cette analyse, rappelle la politique contractuelle qui s'appuie sur les collectivités locales et cite l'exemple de l'A.D.D.I.M. de la Drôme, gestionnaire de fonds pour le département, qui apporte une aide financière plus grande à des activités musicales menées par des associations locales qu'à l'A.D.D.I.M. elle-même.

Il propose que des rencontres régionales soient organisées par les A.D.D.I.M. ou par les Ass. E.C.A.R.M., telles qu'il en existe en Rhône-Alpes sous la forme d'une Commission spécifique sur la vie musicale associant l'ensemble du milieu associatif intéressé.

M. Faye donne lecture de la motion adressée par un certain nombre de Fédérations au Comité national de la Musique à propos des A.D.D.I.M.

M. Goze insiste sur les aspects positifs de ce débat, mais craint aussi que la Direction de la Musique et de la Danse, par la signature de Conventions entre l'Etat, les départements et les A.D.D.I.M., n'entérine les « structures parapubliques » que sont, à ses yeux, les A.D.D.I.M. et n'accepte, de ce fait, « un certain nombre de dérapages ».

M. Fontes précise que la Direction de la Musique et de la Danse voit au contraire dans les A.D.D.I.M. des structures qui ont l'avantage de mettre en relation l'Etat, les collectivités locales et les représentants de la vie associative et d'autre part que les Conventions tripartites sont le ferment de la mise en œuvre d'un grand nombre d'initiatives importantes dans le domaine musical.

M. Fontes lève la séance et retient l'idée que soient mises en place, localement, des Commissions sur la vie musicale dans les départements.

M. Carton Régis. Vice-Président (Association pour l'Action Musicale).

M. Cartier Jean-Paul. Fédération Nationale des Foyers Ruraux.

Mme Burelli Paula. Confédération Musicale de France.

M. Goute Robert. Confédération Française des Batteries et Fanfares.

M. Devogel Jacques. Confédération Française des Batteries et Fanfares.

M. Roussel Yvon. Confédération Française des Batteries et Fanfares.

M. Elbaz Charles. Fédération des Centres Musicaux Ruraux.

M. Bonnot Louis. Centres Musicaux Ruraux (Président).

M. Eraud Max. Fédération Sportive et Culturelle de France.

M. Caillard Philippe. Fédération des Chorales Françaises.
 M. Jacquin Emmanuel. Fédération Musicale Populaire.
 M. Bihan Jean. Union Fédérale Française de Musique Sacrée (U.F.F.M.S.).
 M. Sprogis Eric. Mouvement d'Action Musicale (M.A.M.).
 M. Fournier Claude. Fédération Léo Lagrange.
 M. Alain Goze. Délégué Général de la Fédération Nationale des Associations d'Expansion Musicale.
 M. Berthier Robert. Secrétaire Général des Jeunesses Musicales de France (J.M.F.).
 M. Pelissard Jacques. Service Culturel Ligue de l'Enseignement.
 M. Masson-Forestier Jacques. Secrétaire Général du Comité National de la Musique.
 M. Vauris Serge. Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux.
 M. Roy Camille. Direction de la Musique et de la Danse.
 M. Fontes Michel. Direction de la Musique et de la Danse.
 M. De Banès Gardonne François. Direction de la Musique et de la Danse.
 Mme Majewski Luisella. Direction de la Musique et de la Danse.
 M. Hivert. Vice-Président/Intérim Union des Fanfares de France.
 Mme Chaumont Catherine. Fédération Nationale des Activités Musicales.

Après avoir ouvert la séance, M. François De Banès Gardonne fait le bilan des groupes de travail.

Groupe « Fédération/ADDM » : il faut bien constater que le bilan n'est pas entièrement positif. Cependant ces réunions ont permis de faire progresser l'information entre les interlocuteurs. Deux propositions allant dans ce sens sont émises :

— les associations et fédérations fourniront une liste nominative de chacun de leurs représentants régionaux et départementaux, qui sera adressée aux délégués régionaux à la Musique et aux délégués départementaux à la Musique ;

— des rencontres régionales sur la vie musicale locale pourraient être organisées avec les responsables des structures associatives régionales. Au plan national sera effectué périodiquement le constat des initiatives prises sur le terrain.

M. Fontes annonce qu'une circulaire adressée aux délégués régionaux à la Musique confirmera le souhait de la Direction de la Musique et de la Danse de voir se développer une concertation au plan local.

Il confirme ensuite que le département de l'Oise a l'intention de créer une structure associative nouvelle différente de celle des ADDM.

M. De Banès Gardonne précise le rôle de la Division de l'Action Musicale vis-à-vis des associations dans les régions. La Division de l'Action Musicale adresse aux Directions Régionales des Affaires Culturelles des crédits déconcentrés qui sont répartis suivant des instructions précisant les orientations prises au plan national. Toutefois, l'Etat n'intervient pas au niveau départemental.

M. Pelissard rapporte alors le bilan de l'étude qui a été faite sur quatorze ADDM et donne lecture de la motion présentée au Comité national de la Musique et adressée à Maurice Fleuret.

M. Cartier témoigne de la bonne entente des associations avec l'ADDM de Meurthe-et-Moselle qui apporte un véritable soutien aux associations locales et propose une formation répondant ainsi à la demande générale.

M. Brunet ajoute que quarante départements sont d'ores et déjà pourvus d'ADDM dont l'action, bien qu'imparfaite, a montré aux élus locaux la nécessité d'un développement musical. Les ADDM ont aussi anticipé sur la volonté de décentralisation et sont au « carrefour des décisions du Gouvernement et des Conseils généraux en matière de développement musical ».

M. Bonnot rappelle qu'il a lui-même collaboré aux travaux de mise en place des associations régionales et départementales qui devaient alors remplir un rôle de défricheur, de coordinateur et de conseil. Toutefois, le rôle des ADDM a évolué avec le temps, alors qu'elles auraient dû éviter de se substituer aux associations existantes.

M. Roussel ajoute qu'une enquête faite auprès de tous les délégués CFBF met en évidence selon lui « la difficulté de travailler avec les délégués départementaux à la Musique qui établissent rarement des contacts avec les responsables d'associations ».

M. Jacquin exprime son désir de voir ces débats sortir de l'ambiguïté dans laquelle ils sont maintenus. Il ajoute qu'il serait plus utile d'unifier les buts et les statuts des ADDM dans le cadre de la décentralisation et d'organiser une véritable concertation à l'échelon régional.

M. De Banès Gardonne aborde le bilan des deux autres groupes de travail.

— L'étude faite sur l'intervention d'animateurs musicaux en milieu scolaire est liée à la politique d'éducation musicale du Ministère de l'Éducation Nationale. Au cours de ces réunions, M. Dubost a fait le point des chantiers communs aux deux Ministères. Des crédits ont été alloués, à parité, par les deux Ministères, pour des activités musicales en milieu scolaire dans les différentes académies.

Pour M. Bonnot, une confusion demeure entre les attributions de la mission Luc et celles de la direction des écoles, selon qu'il s'agit d'actions ponctuelles ou continues.

— Le groupe de travail sur la formation des formateurs a précisé les orientations à suivre dans ce domaine. Des contacts ont été pris pour que des visites soient effectuées par des Inspecteurs de la Musique dans différents stages mis en place par les fédérations et leurs structures de formation.

M. Verdin se félicite de cette décision, il lui paraît toutefois regrettable que les moyens d'existence d'une association soient liés à la qualité de la formation qu'elle propose.

M. Roy répond que si la formation est l'un des points principaux, elle ne constitue pas le seul critère d'aide.

M. Goze souhaite que le groupe sur l'animation en milieu scolaire poursuive sa réflexion.

M. De Banès Gardonne répond que les associations peuvent elles-mêmes en soumettre l'idée au Ministère de l'Éducation Nationale afin que celui-ci en prenne l'initiative.

La prochaine réunion plénière des fédérations est fixée le 19 septembre à 14 heures.

CENTRE D'ART POLYPHONIQUE D'AQUITAINE

Le Centre d'Art Polyphonique est réalisé grâce au concours de :

MINISTÈRE DE LA CULTURE
 Direction Régionale des Affaires Culturelles
 Délégation Régionale à la Musique
 MINISTÈRE DU TEMPS LIBRE, JEUNESSE ET SPORTS
 Direction Régionale
 CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE
 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CULTURE DE GIRONDE
 ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES POUR LE DÉVELOPPEMENT
 DES ACTIVITÉS MUSICALES EN AQUITAINE
 Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
 CONSERVATOIRE NATIONAL DE RÉGION DE BORDEAUX
 CENTRE D'ART POLYPHONIQUE D'AQUITAINE
 Délégation Régionale à la Musique

28, place Gambetta, 33074 BORDEAUX CEDEX. Tél. : (56) 52-01-68, postes 368 et 370

Nous publions ci-dessous un communiqué de Bernard CAZEAU, Vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture et du Temps Libre :

En 1982, le Conseil Régional d'Aquitaine a tenu à s'associer au Ministère de la Culture pour créer un CENTRE D'ART POLYPHONIQUE. Cette décision a d'ailleurs fait l'objet d'une des dispositions de la convention de développement culturel conclue avec l'Etat.

L'examen des résultats d'une première année de fonctionnement permet d'affirmer combien ce centre est en mesure de satisfaire les grands besoins de formation des choristes et de contribuer ainsi au développement du chant choral en Aquitaine. La structure souple choisie, fonctionnant en liaison étroite avec les ADAM(S) et avec les Chorales, convient tout à fait à ce type d'action.

Je me réjouis que, pour 1983, le programme d'activités envisagé soit étendu à l'ensemble des départements, notamment au niveau des ateliers hebdomadaires de formation musicale desservant désormais le milieu rural.

Le Conseil Régional poursuivra ainsi sa collaboration avec l'Etat, soucieux de contribuer, à côté de sa mission de développement économique, à la vie culturelle de la région, indispensable facteur d'épanouissement des hommes.

Ariège

Comme tous les ans, à pareille époque, la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ariège a organisé le stage de l'Harmonie Départementale Juniors ».

C'est ainsi que 101 jeunes musiciens se sont retrouvés du 29 août au 4 septembre dans le centre de Loisirs et de Vacances « Rives des Corbières » à Port-Leucate (Aude) — Site enchanteur sur les bords de la Méditerranée, soleil radieux, nourriture excellente, couchage par 3 ou 4 jeunes, salle insonorisée pour les répétitions d'ensemble, tout a contribué à faire de ce 11^e stage une réussite parfaite.

Il fallait cette ambiance particulièrement chaleureuse pour monter le programme choisi, digne des formations professionnelles.

— La marche du Petit Brigand (François Rauber).

— La marche slave (P. Tchaïkovski).

— Fantaisie sur Tannhäuser (Richard Wagner).

— Symphonie du Nouveau Monde (A. Dvorak).

— 1^{er} mouvement Adagio et Allegro molto, 2^e mouvement Largo, 3^e mouvement Scherzo, 4^e mouvement Allegro con feroco.

L'Harmonie « Juniors » était cette année composée de jeunes de 12 à 20 ans :

10 flûtes et piccolos, 2 hautbois, 29 clarinettes, 6 saxos altos 3 tenors et 2 sax. barytons, 8 basses - 1 soubassophone, 4 bugles, 6 cors en fa, 8 1^{er} trompettes, 8 2^e trompettes, 8 trombones, 4 percussions.

Dès le lundi matin chaque professeur faisait travailler, par pupitres, le détail des différentes œuvres. L'après-midi, les morceaux étudiés le matin étaient vus en répétition d'ensemble. Six à sept heures de musique par jour entrecoupées de baignades, de moments de détente. Personne ne rechignait à la besogne. Il régnait une formidable ambiance de travail.

Le 1^{er} concert de fin de stage devait avoir lieu le samedi 3 septembre, à 21 h, à Narbonne, dans la magnifique salle des Synodes. Pourquoi cette ville ?

Par suite de la régionalisation, l'Ariège qui a vécu de très nombreuses années au sein de la Fédération du Midi, est maintenant rattachée au Groupement Régional des Fédérations Musicales de Midi-Pyrénées. Le Président Louis Sagansan, en programmant ce concert, a voulu marquer cette séparation, et remercier le Président André

• Suite page 17

30^e anniversaire de la fédération des sociétés musicales dauphinoises

La célébration de cet anniversaire a eu lieu en différents points du département.

VOIRON, du 8 au 13 mai 83 :

Dimanche 8 mai, ouverture de la Semaine de la Musique avec un après-midi de musique non-stop proposé par l'Union musicale Voironnaise. Tour à tour se succéderont sur la scène du « Grand Angle » :

— la toute jeune formation des cadets de l'école de Musique,

— l'harmonie dirigée par M. Levrangi,

— l'orchestre junior, qui a déjà fait ses preuves en maintes occasions, tant en Isère qu'à l'extérieur,

— la chorale « Les Ménestrels » qui, sous la houlette de M. Wilmotte, s'est élevée au niveau des meilleures formations chorales de notre département,

— et pour clôturer cet après-midi bien rempli, le big-band « Jazz Union » sous la direction de M. Levrangi.

Lundi 9 mai, les musiciens locaux ont présenté un concert « cordes et chorale. »

Mardi 10 mai, c'est une soirée variée et de qualité que les professeurs de l'école de Musique ont présentée à un public tout aussi enthousiaste que la veille.

Mercredi 11 mai, un concert de grande classe par la Musique principale des Troupes de Marine a attiré dans la salle du Grand Angle un public nombreux de connaisseurs. Après un lever de rideau très apprécié fait par l'orchestre fédéral sous la direction de M. Levrangi. La prestation de la Batterie-Fanfara a été particulièrement remarquée tant par la tenue musicale qui était d'un très haut niveau, que par la présentation elle-même qui a été travaillée dans les moindres détails. Il n'y avait rien à redire, tous étaient à la hauteur, tambours, clairons, trompettes et cors : ils ont droit à nos félicitations. Cette partie était placée sous la direction du Tambour-major Francis Pêche qui mérite tous nos remerciements pour ce beau spectacle et nos félicitations pour avoir ces jeunes si bien en main. Après cette première partie qui nous a mis en appétit, nous voyons sur la scène du Grand Angle les 80 musiciens des Troupes de Marine jouant le « Marsouin, » indicatif de cette musique, et c'est sur celui-ci que firent leur entrée M. le Chef de Musique des Armées, Capitaine Ballada, M. le Chef de Musique adjoint Poutoire et le Sous-Chef de Musique Pastori. C'est M. Ballada qui ouvre le concert en interprétant la Marche hongroise de Berlioz, puis Euryanthe (ouverture) de von Weber. Puis c'est le Chef adjoint qui nous fait entendre la Suite française de Milhaud, et ensuite le Sous-Chef qui dirige une sélection sur Carmen de Bizet. M. Ballada revient au pupitre et nous entendons sous sa direction la Symphonie pathétique, et pour terminer ce concert l'Hymne de l'Infanterie de Marine. Ce fut un concert d'un niveau musical digne des meilleures musiques nationales, avec en plus une tenue exem-

plaire qui montre que les Chefs ont su inculquer aux musiciens le respect du public et le respect d'eux-mêmes. Une soirée mémorable à laquelle nous avons conviés l'Union Musicale Voironnaise.

Judi 12 mai, 9 h, grand branle-bas de combat au Grand Angle où s'ouvre le congrès constitutif du groupement des Fédérations Rhône-Alpes, point fort de cette semaine musicale. Sont présents à ce congrès les délégués des Fédérations musicales des huit départements formant la région Rhône-Alpes, à savoir : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie.

A l'ordre du jour :

— lecture des statuts soumis à l'approbation des congressistes ;

— mise en place du Conseil d'administration ;

— objectifs et projets du groupement des Fédérations musicales Rhône-Alpes.

On notera la présence de nombreuses personnalités du monde politique et musical. Nous remercions M. Rival et Zala, Conseillers Généraux, M. Vial, Maire de Voiron, M. Legrand, adjoint au Maire de Voiron chargé des Affaires Culturelles, M. Riera, Conseiller Municipal de Beaurepaire représentant M. Nucci, Maire de Beaurepaire et Ministre délégué, M. Lecluze représentant M. Carignon Maire de Grenoble, Mme Haberer Conseiller Régional, M. Peyrut, 1^{er} Vice-Président du Conseil régional, Député du Rhône, M. Maître, représentant M. Le Prêtre, Commissaire de la République, M. Brunet Conseiller Régional Député de la Drôme, M. Rambaud, Conseiller Régional, M. Ohl, membre du Conseil économique et social, Président du Grand Angle.

Toutes ces personnalités ont montré par leur présence l'intérêt qu'elles portent à la musique.

A l'issue de cette matinée de travail, tous les congressistes, escortés de la Musique principale des Troupes de Marine en formation de défilé, se dirigèrent vers l'Hôtel de Ville où ils furent reçus par M. Vial, Maire de Voiron.

A 14 h 30, le Grand Angle est de nouveau en effervescence, car c'est le début du festival qui présente une société par département. L'Isère ouvre le feu, devant 400 musiciens et un public relativement nombreux en ce jour férié. Suit l'harmonie des Mineurs de Roche-la-Molière dirigée par M. Triollier.

Ceux qui n'avaient pu assister au concert de la veille ont malgré tout la chance d'entendre la Musique principale des Troupes de Marine qui récolte à nouveau un succès bien mérité.

Les orchestres de tous les départements se succèdent, tous différents, mais de bon niveau, montrant combien la musique est vivante partout. Quels que soient l'importance de la formation et son programme, toutes tendent vers le même but : la recherche de la qualité, et nous remercions

tous ces jeunes (et moins jeunes) musiciens d'avoir répondu à l'invitation de l'Union Musicale Voironnaise pour nous offrir ces après-midi de musique.

Vendredi 13 mai : grande soirée jazz à la Salle des Fêtes de Voiron, assurée par le Big Band Jazz Union de l'Union Musicale Voironnaise, dirigé par M. Levrançi. Né il y a deux ans, cet ensemble est formé de professeurs de l'école de Musique, de grands élèves et de musiciens locaux passionnés de jazz. Ainsi se clôturait la Semaine Musicale organisée à Voiron.

VIENNE, du 5 au 12 juin 83 :

Le dimanche 5 juin, toutes les sociétés du groupement ont donné un concert d'ouverture dans leur commune.

Lundi 6 juin, les professeurs de l'école de musique du syndicat des communes donnent un concert très apprécié à l'église d'Estrablin.

Mardi 7 juin, l'orchestre junior du syndicat et du groupement donnent un excellent concert devant un très nombreux public.

Mercredi 8, soirée particulièrement agréable dans le cadre splendide du parc du château de Septème avec le groupe Folklorique Sarreloup et les trompes du Rallye-Bréda d'Alleverd.

Jeudi 9 juin, c'est le moment très attendu par les mélomanes : concert trombone et piano au château de Septème par MM. Millière et Muraro. M. Gilles Millière est professeur de trombone au Conservatoire Supérieur de Musique de Paris, membre du célèbre quatuor de trombones de Paris, 1^{er} prix de grands concours internationaux (Toulon, Munich, etc.) et soliste à l'Orchestre National de l'Opéra de Paris. Roger Muraro, après avoir été prix d'excellence C.M.F. en saxophone et piano, a obtenu un 1^{er} prix du Conservatoire de Paris dans ces deux disciplines et un C.A. de professeur de saxophone. Il a également été 1^{er} prix de concours internationaux de piano (concours Liszt à Acona, Barcelone, etc.).

Samedi 11 juin, grand concert à la Cathédrale de Vienne par l'Orchestre fédéral et la Chorale de la colonie musicale de la Fédération. Le public était nombreux pour écouter ce beau concert, malheureusement desservi par une acoustique laissant à désirer.

Dimanche 12 juin, la matinée est consacrée à un concours de formations juniors. Si la composition de ces ensembles est très différente, la qualité générale est très satisfaisante. Tous ces orchestres de jeunes se retrouvent l'après-midi au Théâtre antique et se succèdent sur scène, se regroupant ensuite pour interpréter le morceau d'ensemble et le chant des adieux. Cette excellente journée fut l'occasion d'apprécier 12 formations juniors, donnant ainsi aux responsables de la Fédération la joie de voir la relève se préparer.

ALLEVARD-LES-BAINS, du 20 au 26 juin 83 :

Semaine musicale chargée pour nos amis d'Alleverd : en effet, pendant ces huit jours, se succèdent des concerts par les élèves de l'école, par les professeurs, par la chorale des enseignants grenoblois, par l'excellente Batterie-Fanfare de Theys et

une soirée de variétés le vendredi soir 24 juin.

Samedi 25 juin, veille du concours national de musiques d'harmonie et Batteries-Fanfares, a lieu un concert de gala donné par la musique de la Police Nationale, sous la direction du Commandant Pierre Bigot. Ces artistes nous ont fait passer une soirée particulièrement goûtée d'un nombreux public, aux rangs duquel nous comptons M. André Petit, Président de la C.M.F., M. Malfait, Président de la F.S.M.D., les dirigeants de la F.S.M.D., les membres du Jury du concours, et de nombreux présidents, directeurs et musiciens des sociétés voisines.

Dimanche 26 juin, grande journée du concours, qui regroupe 34 sociétés. Les candidats sont classés par catégorie et passent devant l'un des 4 jurys qui siègent en différents points de la ville.

Le repas de midi regroupe 1 500 musiciens dans une belle ambiance de kermesse. L'après-midi, après un court défilé qui amène tous les participants dans un parc de la ville, on entend les deux morceaux d'ensemble, dont l'un fut dirigé par M. Petit, notre Président National, et l'autre par M. Ferrier, Directeur d'Alleverd. Ce fut ensuite une audition très appréciée de la Batterie-Fanfare de la musique de la Police Nationale, puis un concert de musique légère par la musique des Etablissements Peugeot sous la direction de Daniel Zemp. C'est ainsi que se terminait cette belle journée, prouvant, s'il le fallait, que la bonne musique des amateurs n'est pas morte.

Merci aux responsables de ces journées, Messieurs les membres du Jury, Messieurs les musiciens de la musique d'Alleverd, le Directeur Ferrier pour la technique et le Président Custillon pour toute l'organisation.

La colonie musicale de vacances de la Fédération se devait elle aussi de marquer ce 30^e anniversaire. Les matinées furent consacrées comme d'habitude au solfège et aux cours d'instruments et les soirées aux répétitions d'orchestres, mais avec cette année un programme de travail particulièrement chargé et intéressant. C'est ainsi que pendant les quinze derniers jours, sous la direction de M. Koch venu s'occuper du stage de directeurs, les enfants ont pu travailler et interpréter en concert : le Poème du Feu d'Ida Gotkowski, le Parade Concerto de Serge Lancel, et la Symphonie funèbre et triomphale d'Hector Berlioz.

Ce travail fut particulièrement profitable aux 98 jeunes colons ainsi qu'aux 38 professeurs et stagiaires, qui purent présenter des concerts d'une très grande qualité et variés, la première partie étant assurée par la chorale placée sous la direction de Martial Gaget.

Cette colonie 83 a reçu plusieurs visiteurs, parmi lesquels nous remercions spécialement M. Glotin pour sa conférence sur la fabrication des anches, et M. Costarini soliste de la Garde Républicaine, pour les conseils qu'il a bien voulu prodiguer aux élèves clarinettes.

Souhaitons que cette colonie puisse longtemps encore dispenser ses bienfaits à tous ces enfants, et profitons-en pour féliciter la cheville ouvrière de cette organisation, Mme Marie-Odile Dantin, qui toute l'année travaille sur sa « Colo. »

• Suite de la page 16

Sarzi, son ami, du travail en commun réalisé au sein de la Fédération du Midi devenue aujourd'hui Fédération du Languedoc-Roussillon.

M. André Sarzi a parfaitement organisé la venue de l'Harmonie « Juniors » de l'Ariège à Narbonne. Il a d'ailleurs présenté les œuvres, ainsi que les chefs qui les ont dirigées.

Que dire de ce concert ? La presse du 5 et 6 septembre n'a pas tari d'éloges « TRIOMPHE pour les juniors de l'Ariège » a titré l'*Indépendant*, alors que le *Midi Libre* écrivait « Superbe audition de l'Harmonie « Juniors ».

Les jeunes musiciens ariégeois se sont surpassés : virtuosité justesse, belle sonorité, nuances, enthousiasme que l'on retrouvait derrière chaque pupitre, ont déclenché surprise, admiration, ovations. Tous les artisans de ce succès sont à féliciter : Louis Sagansan Président de la Fédération départementale, Directeur du stage, mais surtout Denis Dugros qui a dirigé avec brio « la Marche du Petit Brigand », Benjamin Boranian, Directeur de la Société Philharmonique de Pamiers, qui a magistralement enlevé « la Marche Slave », René Allabert, Directeur de la Société Philharmonique de Lavelanet, qui a su mettre en valeur la sonorité et la puissance des cuivres dans la « Fantaisie sur Tannhäuser » et enfin Michel Lacombe Directeur de l'Harmonie de Foix, et de celle de Varilhes qui, à la fin de la « Symphonie du Nouveau Monde » a été rappelé plusieurs fois sous des tonnerres d'applaudissements.

Mais d'autres personnes, professeurs de musique, n'ont pas eu droit aux honneurs de cette soirée. Il n'en reste pas moins qu'ils ont forgé ce succès durant toute la semaine de stage et il faut citer Aimé Roumequère professeur de flûte, concertiste, Gilles Canal professeur de clarinette, Lucien Blazy professeur de saxophone, Yves Dupuy professeur de « gros cuivres » et Conseillers Pédagogique à l'Enseignement de la Musique dans le département de l'Ariège, Raymond Bedel, professeur de percussion et Alain Vergé, professeur de trompette.

Dans la salle des Synodes nous avons noté la présence de M. André Sarzi, Président de la Fédération du Languedoc-Roussillon, accompagné de Mme et de Mlle, Professeur de musique, M. Paul, Conseiller Municipal représentant M. le Maire de Narbonne, Mlle Breton et Cros Présidente de la Lyre Narbonnaise, Mme Jennie Szabo, chargée de mission auprès de M. Costes, Délégué musical régional, M. A. Galy Vice-Président de la Fédération du Languedoc-Roussillon, M. Salençon et Mme Maire de Gruissan, M. Calva et Madame, Directeur de l'Harmonie de Coursan et M. Glanet, Président de cette Harmonie.

Les jeunes musiciens ariégeois auraient aimé voir dans le public de nombreux jeunes pour leur communiquer leur passion et leur enthousiasme.

• Suite page 18

• Suite de la page 17

Il n'en a pas été ainsi. Ils continueront néanmoins par leurs concerts à essayer de ranimer la flamme parmi les jeunes pour le plus grand bien de la Musique.

A voir cette pépinière de musiciens on peut penser que l'Ariège est sur le bon chemin. Depuis plus de dix ans, dans le plus parfait bénévolat, directeurs, professeurs œuvrent auprès de jeunes musiciens. Ils sont soutenus dans leur action éducatrice par le Conseil Général de l'Ariège et son Président le docteur André St-Paul.

Le stage 1983 est terminé. De prochains concerts sont annoncés à Foix, Centre Culturel le 4 septembre, à St-Girons le 5 septembre, à Castanet-Tolosan le 17, à Mirepoix le 18 et enfin à Toulouse (Hall des Expositions) le 16 octobre.

L'Harmonie Départementale « Juniors » de l'Ariège sera fin prête pour participer au rassemblement des Harmonies « Juniors » de Midi-Pyrénées qui se déroulera à Cahors le 23 octobre prochain.

M. le Président Général

NOUS AVONS LU POUR VOUS

Dans la collection « Harmoniques », dirigée par Jean-Michel Nectoux, Pierre-Michel Menger, **Le Paradoxe du Musicien** (le compositeur, le mélomane et l'Etat dans la société contemporaine).

Le livre : Les profondes transformations esthétiques, techniques et socio-économiques qui ont bouleversé la création et la consommation musicales depuis 1945 donnent aujourd'hui au projet d'une *sociologie de la musique* toute son actualité et tout son sens. Elles ont en effet accéléré l'évolution des relations entre musique et société

• Suite page 19

Nouveaux tarifs 1984

Prix au numéro : 10,00 F

Fédérations : 60,00 F

Individuel : 70,00 F

Etranger : 175,00 F

En vigueur le 1^{er} janvier 1984

Vendredi 24 juin avait lieu à 20 h 30 sur l'esplanade

Musique à la Défense 83

Sous la Présidence de M. Maurice Fléuret, Directeur de la Musique et de la Danse au Ministère de la Culture.



rencontre
**HARMONIES
FANFARES
PERCUSSIONS**
500 musiciens
trois créations exceptionnelles

— Rassemblement des Harmonies avec des œuvres de leur répertoire,
— « Hymne à la Musique » de Serge Lancel, par l'ensemble des Harmonies,
— « Orphéologie » de Jean Peylet, pour trois Harmonies et orchestre de Jazz (avec le groupe ARCANÉ V),
— « Brontophonie » de Vincent Gemignani, pour Bronté et percussion,
— « Fanfares pour une nuit d'été », de Janós Komives, pour 500 musiciens d'Harmonie et 17 percussionnistes, organisée par le Centre de Percussion de La Défense avec le concours du Ministère de la Culture (Direction de la Musique et de la Danse, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France), de l'A.D.I.A.M. 92 et de la Fédération Régionale de la Confédération Musicale de France.

Pourquoi une rencontre harmonies-fanfares- percussions ?

L'idée de cette manifestation est née de la conjonction de plusieurs volontés :
— celle du Centre de Percussion de la Défense, répondant à sa vocation, de faire mieux connaître les innombrables facettes de la percussion dans les différentes formes d'expression musicale ;
— celle de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Défense de poursuivre une politique d'animation artistique du lieu à tous points de vue remarquable que représente la Défense ;
— celle, enfin, du Ministère de la Culture (Direction de la Musique) d'associer des musiciens amateurs, à travers leurs représentants les plus populaires que sont les Harmonies, à la création musicale.



La soirée du 24 juin prochain

C'est ainsi qu'au cours de la soirée du 24 juin prochain, à l'initiative de Vincent Berthier de Lioncourt, délégué régional de la Musique au Ministère de la Culture, et de Jacques Favart, délégué départemental à la Musique des Hauts-de-Seine, 14 Harmonies venues de toute l'Ile-de-France se retrouveront sur l'Esplanade de la Défense pour interpréter, après une courte pièce du répertoire commun des Harmonies, trois créations exceptionnelles :

— une œuvre de Jean Peylet, pour trois Harmonies et orchestre de Jazz (avec la participation du groupe Arcane V) : « Orphéologie » ;
— « Brontophonie », pièce pour 18 percussionnistes avec participation de la Bronté, instrument inventé par Vincent Gemignani, par ailleurs directeur artistique du Centre de Percussion de la Défense ;
— enfin, une œuvre de Janos Komives, « Fanfares pour une nuit d'été », écrite pour 11 Harmonies et 20 percussionnistes.

Les musiciens seront installés sur un podium dont les éléments, de hauteurs variables, sont spécialement disposés pour mettre au mieux en valeur les différentes sonorités, et pour assurer au public



un spectacle tout aussi bien visuel que sonore. La régie générale de la soirée a été confiée à Yves Pepin, par ailleurs responsable de la semaine « Musique à la Défense ».

Vous trouverez dans ce dossier des éléments biographiques concernant les compositeurs et les principaux interprètes de cette soirée ; nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour vous apporter, dans la mesure de nos moyens, toute précision qui pourrait vous sembler utile.

Organisateurs : Centre de Percussion de la Défense, 16, avenue du Général-Leclerc, 75014 Paris. Tél. : 327.10.00.



ORPHENOLOGIE

Jean Peylet
Musicien-Compositeur



Né le 13 avril 1952, il a suivi des études classiques de clarinette et d'écriture. Il commence à vingt ans le saxophone et entreprend l'étude de la musique de Jazz.

C'est à cet âge qu'il commence à composer. Ses premières compositions sont pour le théâtre du Tournemire, à Lyon, où il travaille deux ans, créant entre autres une grande partie de la musique de scène de « Splendeur et Mort de Joachim Murietta », de Pablo Neruda, donné au printemps 74 au théâtre de Fourvière.

De retour à Paris, il s'intéresse à la musique traditionnelle des Juifs d'Europe Centrale, et participe à des enregistrements en accompagnant la chanteuse Talila. L'un de ces disques a obtenu en 77 le Grand Prix de l'Académie Charles Cros.

1977 est aussi l'année de la fondation du groupe Arcane V, avec Philippe Gumpłowicz (guitare), Youval Micanmacher (batterie), et Michel Saulnier

(contrebasse). C'est dans ce cadre qu'il deviendra réellement compositeur de Jazz, signant de nombreux thèmes que le groupe joue à travers la France et dans ses tournées à l'étranger.

Il continue d'interpréter la musique folklorique juive en jouant dans « le Chant Profond Juif », d'Eve Grilliquez, créé au Festival d'Avignon en 1978. Il fait aussi des arrangements pour des chanteurs qu'il accompagne (Claire, Jo Schmelzer), et participe à des séances d'enregistrement.

En 1982, il signe la musique de « M. Voxoff », court métrage de William Gotesman, et de « Figure-toi des Hommes », montage audio-visuel de la société « Cinémage » ayant pour thème l'ordinateur à travers le monde. Il joue dans « Paris-Combo », de Joseph Racaille, et participe à la clôture du Festival d'Avignon en tant qu'instrumentiste du grand orchestre « Bekumernis » de Luc Le Masne.

A travers les animations que celui-ci et le groupe Lô proposent avec des musiciens, Jean Peylet découvre les immenses possibilités créées par de telles rencontres. Il lui vient alors l'idée de réaliser une œuvre écrite pour Harmonies et orchestre de Jazz (Arcane V) tant il lui semble que cette collaboration est des plus vivantes qui soit.

Œuvre pour Harmonie(s) et Octette de Jazz.
Durée approximative : 25 mn

Cette œuvre ne présente pas de grandes difficultés techniques instrumentales, mais par sa structure et son fonctionnement, elle demande une bonne concentration pour être bien exécutée.

Elle comporte quatre grandes parties et un final :

- 1^{re} partie A : « Prélude » Lent. Solos de contrebasse puis de saxophone — durée : 5 mn.
- 2^e partie B : « Afro » 6/8 Rapide. Solos de guitares électriques — durée : 7 mn.
- 3^e partie C : « Deux danses pour la flûte » 7/4 puis 3/4 Rapides — durée : 5 mn.
- 4^e partie D : « Ballade » pour clarinette Basse — durée : 6 mn.
- Final : Thème en 5/4 lent. — durée : 2 mn.

Toutes ces parties sont enchaînées.

La première partie A commence par une improvisation de la contrebasse de l'octette accompagnée par des notes tenues par les solistes de l'harmonie, formant des accords de Mi mineur et LA.

Les modes employés sont le dorien et le lydien dominant (majeur avec quarte augmentée et septième mineure).

• Suite page 20

• Suite de la page 18

dans deux directions opposées : plus l'engouement pour les œuvres du passé a grandi, plus la création savante contemporaine s'est projetée dans le futur et a paru défier depuis 40 ans mélomanes, interprètes et publics des autres musiques.

C'est ce destin qui est ici analysé. Pierre-Michel Menger explore les lois du marché musical et l'action des institutions qui orientent son développement, les conditions très inégales d'existence des compositeurs, les rapports entre vie sociale, carrière professionnelle et activité créatrice de ceux-ci, les enjeux des conflits esthétiques et leurs retentissements dans la vie musicale française, les effets de l'intervention et le rôle sans cesse élargi de l'Etat, des éditeurs et des médias et l'évolution des relations entre la musique contemporaine et les mélomanes.

Tout au long de ce parcours résonne une question qui fait surgir les paradoxes évoqués dans le titre du livre : quel est aujourd'hui le prix de la liberté de créer ?

L'auteur :

Né en 1953, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et agrégé de philosophie, Pierre-Michel Menger est chercheur en sociologie au Centre National de la Recherche Scientifique. Il mène depuis 1976 des recherches de sociologie de l'art au sein du Centre Européen de Sociologie Historique et a notamment dirigé une enquête internationale du Conseil de l'Europe sur la condition du compositeur et le marché de la création musicale en Europe.

Nous ne pouvons que conseiller vivement ce livre à nos lecteurs.

A commander à : « Maison rustique ». Editions Flammarion, 26, rue Racine, 75278 Paris Cedex 06. Tél. : 329.12.20, 26, rue Jacob, 75006 Paris. Tél. : 325.67.00.

400 pages, 140 FF. Mise en vente : 4 octobre 1983.

REPARATIONS

**REMISE A NEUF
DE TOUS INSTRUMENTS**

CUIVRE BOIS

**Nickelage - Argenture - Vernis
Fabrication - Occasions**

**ARTISAN SPECIALISE
R. MAZERAU**

**39, rue N.-D.-de-Lorette
Paris-9^e**

**Fournisseur
de la Garde Républicaine**

Vincent Gemignani Percussionniste

Né en 1939 à Paris, Vincent Gemignani a fait ses études musicales au Conservatoire National Supérieur de Paris, où il a obtenu différents premiers prix.

Sa carrière musicale s'est partagée entre ses activités de compositeur, d'interprète et de créateur d'instruments, tels que la Brontë.

Il a obtenu deux Grands Prix du disque : l'un dans les inédits O.R.T.F. avec le « Concerto pour Percussion et Orchestre » de Raymond Loucheur ; l'autre à l'Académie Charles Cros avec deux œuvres : « Concordances » de Charles Chaynes et « Kamasoutra » de Jacques Charpentier.

Il a écrit de nombreuses musiques de films et de scène, pour les festivals de Chateaufort et Avignon (pour la Comédie-Française, dans Œdipe Roi, Œdipe à Colone) etc.

Il a formé en 1960 l'« Ensemble des Percussions de Paris », avec lequel il a réalisé de nombreuses tournées tant en France qu'à l'étranger.

La Brontë a été utilisée par de nombreux compositeurs ; Marius Constant a composé plusieurs ballets, dont « l'Eloge de la Folie », donné à l'Opéra de Paris. La Brontë a été employée récemment en soliste à l'Opéra de Paris dans l'œuvre de Charles Chaynes : « Erczebeth ».

Janos Komives

D'origine hongroise, (né à Budapest en 1932), doit l'essentiel de sa formation à l'Académie de Musique Ferenc Liszt de sa ville natale, où il a travaillé notamment avec Zoltan Kodaly, Ferenc Farkas et Laszlo Somogyi.



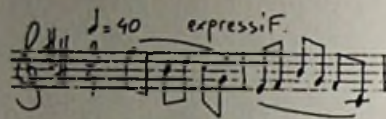
Fixé en France, où il a été naturalisé, depuis 1956, il y a terminé ses études au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, dans la classe de Darius Milhaud. Il poursuit depuis la double carrière de compositeur et de chef d'orchestre.

Comme chef d'orchestre, il a été lauréat en 1957 du Concours International des

• Suite page 21

• Suite de la page 19

Progressivement apparaît un 3/4 très lent et c'est au tour du saxophone ténor de l'octette d'improviser sur une succession de modes. Ce sont les saxophones, flûtes et hautbois qui l'accompagnent en jouant de longs accords, avec des trémolos, une petite phase de mesures, reprise trois fois, venant conclure cette partie :

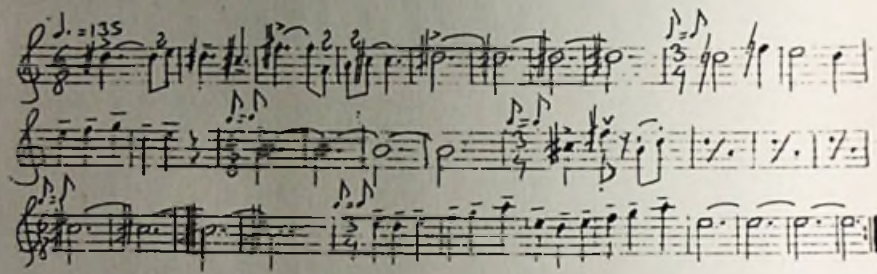


Cette partie lente peut à certains moments faire penser à « About Zena », œuvre de Keith Jarrett pour cordes, piano, contrebasse et saxophone ténor.

Vient ensuite une transition exécutée par l'octette seul, qui amène au grand B. L'écriture de cette transition est graphique, de style musique contemporaine.

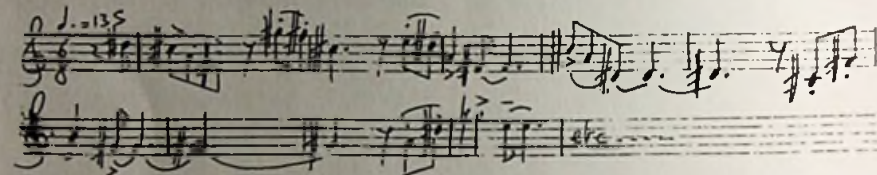
La deuxième partie B est une forme classique de Jazz puisque sur une rythmique afro-cubaine se déroule une grille harmonique de 32 mesures, répétée plusieurs fois sous diverses formes. Le mode lydien est commun à tous les accords, et donc, aux thèmes.

Sur les premières grilles, les guitares électriques improvisent. Puis l'harmonie joue le thème suivant :

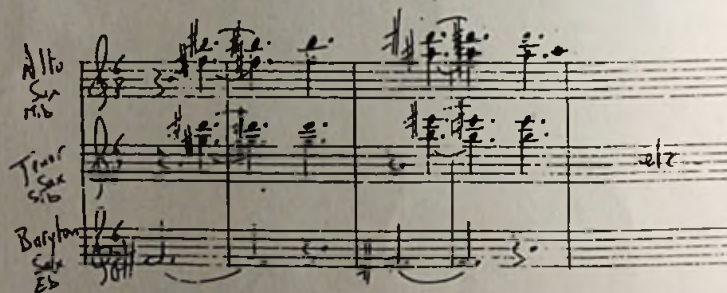


sur lequel l'improvisation des guitares continue.

Une petite transition relie ce 1^{er} thème à un 2^e qui est joué par les guitares de l'octette :

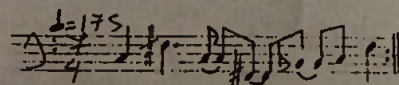


Vient ensuite un solo de contrebasse sur des riffs des saxos de l'harmonie :



et enfin, reprise des deux thèmes en même temps, avec reprise de l'improvisation des guitares et une petite coda débouchant sur un solo de batterie.

La troisième partie C est presque exclusivement consacrée à la flûte. Elle commence par un 7/4 rapide, interprété par l'octette et dans lequel sont joués les 4 thèmes du B et du Final, un peu en canon et sur une phrase répétitive jouée d'abord à la contrebasse.



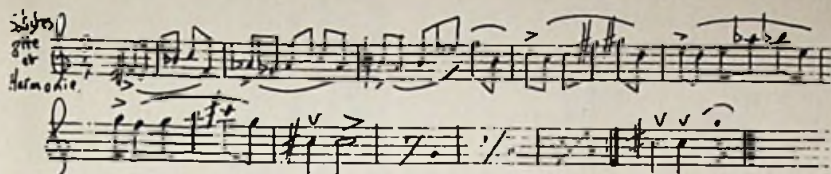
Le mode employé est le lydien dominant.

Puis la flûte part en improvisation tandis que la phrase répétitive est reprise progressivement par les autres instruments.

Elle laisse place à un duo de percussion (derbouka, zarb) qui amène un 3/4 rapide très jazzistique.

La rythmique Contrebasse-Batterie-Guitares démarre et la flûte recommence à improviser. L'harmonie joue des accords sous formes de riffs en direction gestuelle (seule la note est écrite ; pour le rythme on suit les gestes du chef d'orchestre).

La fin de cette partie est marquée par un ralenti très net et, tandis que l'harmonie marque les 1^{ers} temps, les instruments solistes jouent une phrase conclusive :



La quatrième partie D est une ballade classique de douze mesures. Le thème est d'abord exposé par les clarinettes, avec des réponses de la petite harmonie et des trombones. Il est modal, très lent et très étiré.

Voici les parties thématiques des deux premières mesures :

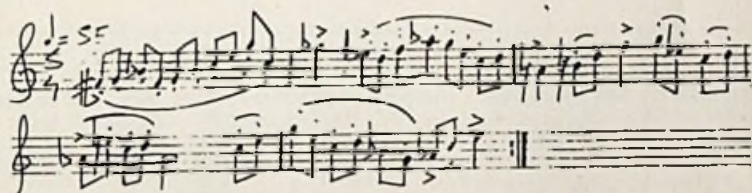


Puis la clarinette basse improvise sur la grille.

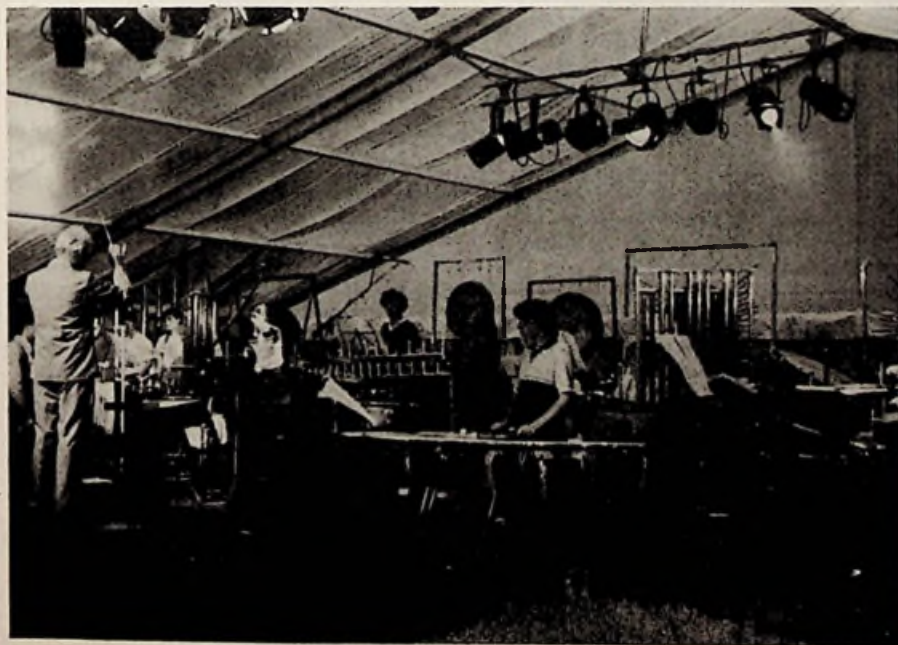
Les instruments de l'harmonie, entrant progressivement, l'accompagnent dans un long crescendo poco a poco, en reprenant certaines phrases du thème.

Le final enchaîne directement avec la ballade. Il est lent. C'est une phase en 5/4 à l'unisson sur des accords de cuivres, et un contrechant des tubas.

Le mode utilisé est le lydien dominant :



Ce thème est joué cinq fois avec entrées successives de manière de plus en plus dense. Un long accord final conclut l'œuvre.



• Suite de la page 20

Jeunes Chefs d'Orchestre de Besançon, et s'est produit par la suite à la tête des principaux orchestres parisiens et français (entre autres ceux de Radio-France, ex-ORTF), ainsi qu'à l'étranger, notamment en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Italie, au Danemark, en Afrique du Sud, etc. Il a été pendant plusieurs années chef compositeur de l'Opéra de Koblenz, en R.F.A.



Comme compositeur, il a obtenu à deux reprises le Prix Italia, d'abord en 1968 avec son oratorio « la Vera Istoria della Cantoria di Luca della Robia », puis en 1978 avec son essai radiophonique « A cœur Ouvert ». Son conte musical pour enfants, « l'Histoire de Nikita, Chien Chanteur d'Opéra » a été distingué en 1973 par le prix de l'Académie du Disque Français, tandis que l'« Antichambre », opéra pour un homme seul avec un mannequin, est couronné en 1975 par le Prix International « Opéra-Ballet » de Genève.

Parmi ses autres compositions, « Epilogues », 11 séquences pour cuivres avec percussion (1964), « Rectativo » pour orchestre (1967) sélectionné par la Tribune Internationale des Compositeurs de l'UNESCO, « Concerto pour Quatuor à Cordes et Orchestre » (1970), « Catéchisme de Nuit » pour soprano et orchestre (1971), « Zodiaques », 12 constellations pour ensemble de percussions (1972), « Pop-Symphonie » pour orchestre (1973), « Rallye » pour cordes (1973), « Flammes » pour clarinette seule (1975), « Interview », 8 sketches en musique pour coloratura, acteur et 5 musiciens (1978), ainsi que de nombreuses musiques pour le théâtre, le cinéma, la radio et la télévision.

Membre du Bureau des Partitions, puis responsable des programmes de France-Musique à Radio-France (1975/78), chargé d'inspection de la Réunion de Théâtre Lyriques Municipaux de France (1975/80) membre du jury au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris (depuis 1977), Janos Kornives était le fondateur et directeur de 1977 à 1980 du Conservatoire de Châteauroux (Ecole Nationale de Musique) avant d'être nommé Inspecteur Principal de la Musique au Ministère de la Culture.

Il est également le Directeur Artistique des Philharmonistes de Châteauroux.

• Suite page 22



sept mouvements très brefs (en fait : sept fanfares) de caractères différents et contrastés, que l'on pourrait, schématiquement intituler ainsi :

- Introduction (« avec élan et fouge »)
- Marche (« tendu et résolu »)
- Scherzo (« agile et pétillant »)
- Nocture (« lointain et gaillard »)
- Danse (« gaillard et pataud »)
- Appel (« calme et ténébreux »)
- Finale (« vif et violent »)

Suscitée par la Délégation Régionale à la Musique de l'Île-de-France, l'œuvre a



par toute harmonie ayant un effectif habituel et notamment une section de percussion plus restreinte : par quelques « retouches » simples — laissées à l'initiative du chef de musique, — les 6 ou 7 parties (de même que les exigences en instruments) peuvent être resserrées, selon les possibilités en hommes et en moyens de l'orchestre.

La cadence de la Bronté (mesure avant 4) est dans ce cas à supprimer et une coupure de 23 à 24 à envisager.

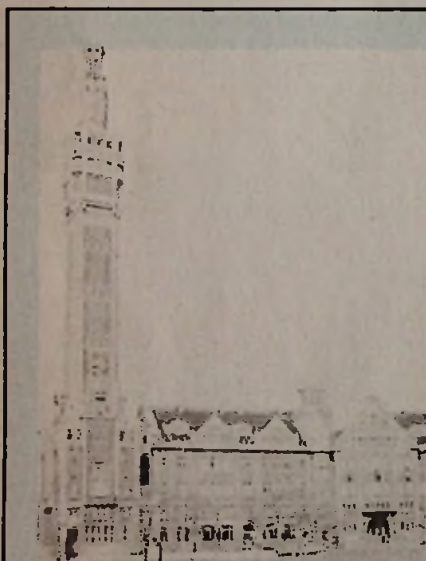
• Suite de la page 21

Fanfares pour une nuit d'été (Janos Komives) est une partition, qui fait appel à la fois à la grande formation traditionnelle des orchestres d'harmonie et un groupe de percussions relativement important (6 à 7 parties autonomes, dont certaines peuvent être doublées, voire triplées).

Basée sur un thème central « tripodique » de 4 notes RE — FA — MI — SOL, la composition est constituée de

été créée sur le Parvis de la Défense, la nuit de la Saint-Jean de 1983, par les musiciens d'une dizaine de Sociétés Musicales réunies (quelque 250 exécutants) de la Fédération Musicale de l'Île-de-France (animée par Guy Meissonier) et une vingtaine de stagiaires du Centre de Percussion de la Défense (dirigé par Vincent Geminiani).

N.B. Les conditions exceptionnelles de la création n'étant pas toujours réunies, la composition peut être également exécutée



UN HYMNE POUR LE METRO

La COMELI (Compagnie du Métro de Lille) en étroite collaboration avec la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais a organisé, à l'occasion du démarrage commercial du métro de Lille, un concours en vue de créer un hymne du métro afin que le succès ne soit pas uniquement technique.

Les résultats de ce concours furent donnés au siège de la COMELI, le 15

septembre, après délibérations d'un jury composé de MM. Plagnol — Directeur de la COMELI, Courey de la Communauté Urbaine de Lille, de Maître Jay — Grand Prix de Rome — Directeur Honoraire du Conservatoire d'Amiens et Secrétaire Général de la CMF et Maître Lancen — Grand Prix de Rome.

Au cours du cocktail offert par la COMELI, qui réunissait de nombreuses personnalités dont MM. Plagnol — Directeur et les responsables de la COMELI, M. Thieffry — Adjoint au Maire de Lille — Vice-Président du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de la Communauté Urbaine de Lille représentant M. Dassonville — 1^{er} Vice-Président de la Communauté Urbaine de Lille — Président du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de la CUDL — Député du Nord et Adjoint au Maire de Lille, Mme Riquouart représentant M. Josephé — Président du Conseil Régional, M. Lestavel — Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais, M. Platel — Directeur Régional de la SACEM et bien entendu les 20 candidats. Un chèque de 10 000 francs fut remis au lauréat et un cadeau aux 3 candidats suivants. La Société MATRA a distribué à l'ensemble des prétendants un présent.

Le premier prix fut accordé à un homme bien connu de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du

Pas-de-Calais : M. Florent Lemire. M. Lemire — Directeur de l'Harmonie de Steenwerck — est responsable au sein de la Fédération, des activités musicales et du journal « Le Musicien Fédéré ».

Son œuvre « une samba » sur fond de P'tit Quinquin intitulée Le Métro a conquis l'assistance et fut considérée comme le bouquet final par Mme Riquouart renouant ainsi avec la tradition, une image musicale pour notre métro par M. Plagnol, et M. Thieffry avoua aimer se sentir transporter par la musique. M. Lestavel présenta quant à lui la Fédération et remercia son collaborateur... Il se montra satisfait de l'association « COMELI - FEDERATION » pour l'organisation du concours.

Avant de prendre le verre de l'amitié, M. Lemire fut invité à retracer sa carrière. Elle commença à l'âge de 3 ans et dès 23 ans enseigna le violon à Casablanca. Puis il fut successivement chef d'orchestre au casino de Marrakech et à celui de Paris, membre de la formation de Camille Sauvage, chef d'un orchestre de jazz de 26 musiciens à Lille, second violon solo à l'Opéra et au théâtre Sébastopol de Lille.

Tout le monde souhaite que la 251^e œuvre de l'auteur (pour harmonies et chœurs) soit au programme des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais et pourquoi pas de France.

Christian LEIGNEL
Vice-Président



Nos lecteurs ont suivi avec grand intérêt les articles de Guy Dangain sur la Clarinette.

Nous souhaiterions que de nombreux Présidents de nos Fédérations se mettent en rapport avec ce grand virtuose et lui demandent de présenter à leurs Sociétés des Conférences, des démonstrations de ce si bel instrument qu'est la Clarinette, très à l'honneur dans nos Formations musicales.

Guy Dangain pourrait donner des récitals, commenter les œuvres qu'il exécute, indiquer des subtilités d'interprétation, également organiser des expositions d'instruments.

Nous souhaitons que ce petit mot ait un large écho auprès de nos lecteurs.

Nous avons le plaisir de publier une série d'articles de Guy DANGAIN, Clarinettiste, Soliste, Concertiste, Professeur au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, dont les principaux sont :

1. La fabrication d'une clarinette.
2. Une bonne clarinette.
3. Le bec, l'anche.
4. La colonne d'air.
5. Le débutant clarinettiste.
6. Le légato.
7. Le staccato.
8. La famille des clarinettes.
9. La clarinette en soliste, en musique de chambre, à l'orchestre.
10. Les écoles dans le monde.
11. Analyse musicale - Concertino de Weber.
12. 1^{er} Concerto de Stamitz.

En février/mars 1983, vous avez pu lire l'analyse du Divertissement de Tony AUBIN. Nous relatons ci-dessous la carrière musicale de Guy Dangain :

Né le 12 juillet 1935 à Sains-en-Gohelle (Pas-de-Calais). Commence ses études musicales dans son village à l'âge de dix ans avec les conseils de M. François Dreulle et passe les examens de la Fédération Musicale du Nord de la France, Président : M. Housiaux.

— 1952 : 1^{er} Prix du Conservatoire National de Lille : Professeur : M. Flanart.

— 1953 : 1^{er} Prix du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, Professeur : M. Delecluse.

— 1955 : 1^{er} Prix de Musique de

Chambre du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, Professeur : M. Oubradous.

— 1956 : Soliste à la Musique des Equipages de la Flotte, Chef : M. Semler Collyery.

— 1958 : Professeur au Conservatoire National de Valenciennes.

— 1963 : Soliste à l'Orchestre National de France.

— 1972 : Professeur de clarinette à l'Ecole Normale de Musique de Paris.

— 1975 : Professeur de lecture musicale au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

— Mène depuis vingt ans une carrière de Soliste d'orchestre, de Concertiste, de Professeur en France et dans le Monde. (Etats-Unis, Japon, Russie, Chine, Scandinavie, Europe, Amérique du Sud). Festivals d'Aix-en-Provence, Avignon, Lille, Orange, Besançon, etc...

— Carrière pédagogique : Académie d'Orvieto (Italie), Académie de Sorèze (France), Stages de la Confédération à Toucy (Yonne), Cours à Hong Kong, Tokyo, Osaka, Oslo, Helsinki, etc...

— Invité en 1982 par le Conservatoire Tchaïkovski de Moscou et l'Institut.

— Discographie : Rhapsodie de Debussy, Orchestre National D. Martinon, Weber, Brahms, Schumann, Lutoslawski, Milhaud, Lefèvre, Verdi, Arnold, Madsen. Créations d'œuvres contemporaines.

— Cours d'une heure en vidéo-cassette pour la maison « Musiques du Monde ».

Nous avons adressé à chacun des Présidents de nos Fédérations un dossier complet concernant le Concours de 1984, organisé par le Conservatoire Militaire de musique de l'Armée de Terre de Rueil-Malmaison.

Nous le publions ci-dessous :



CONSERVATOIRE MILITAIRE DE MUSIQUE DE L'ARMEE DE TERRE

RUEIL - MALMAISON

CONCOURS 1984

OFFICIER - CHEF DE MUSIQUE DES ARMEES
OFFICIER - CHEF DE MUSIQUE
SOUS-OFFICIER - SOUS-CHEF DE MUSIQUE

EPREUVES du 27 février 1984 au 9 mars 1984
CANDIDATURES : Clôture le 8 décembre 1983

Renseignements : Tél. 749-13-22 poste 318
555-95-20 poste 43147

L'ASSOCIATION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Jeunes Stagiaires,

L'Association (Type Loi du 1^{er} Juillet 1901, suivie de son décret d'application du 16 août 1901), est un sujet qui peut vous paraître abstrait dans un stage où il n'est question que de Musique, où l'on vous voit constamment le crayon à la main et l'instrument à la bouche.

N'oublions pas cependant que, parmi vous, quelques éléments se destinent à la Direction de Sociétés et que d'autres pourront être appelés à faire partie de Conseils d'Administration.

Ils seront donc amenés un jour à réfléchir, à proposer, à décider même sur des sujets aussi sérieux que variés, en tenant compte du cadre juridique de l'Association, mais encore dans les limites de son corollaire qu'est l'Administration.

A leur intention, mais aussi pour votre information personnelle, Maître Charles Jay, Président de la Fédération musicale de Picardie, m'a demandé de vous exposer les grandes lignes de la Loi qui régit les Associations.

Pour traiter ce sujet fort complexe, je me suis référé très souvent au « Guide pratique des associations » écrit par Jean Joho, ami fidèle de la Picardie et auditeur au concert que vous avez donné en 1982 au Casino de Mers-les-Bains...

La fonction d'Administrateur (vue sous un angle général) est un rôle que l'on voit souvent — voire, peut-être un peu trop souvent — confié en forte majorité ou en totalité, à des femmes ou des hommes d'un certain âge, si ce n'est d'un âge certain, apportant, bien sûr, toutes garanties quant à l'expérience et au vécu.

Mais il faut aussi songer aux temps nouveaux et vous ménager quelques places parmi les « décideurs ». Il en va de l'avenir de nos Sociétés.

Les Administrateurs tiennent des réunions dont les ordres du jour comportent des questions qui, de près ou de loin, peuvent ne pas vous concerner au premier chef : budgets, rapports, archives, matériel, Sacem et droits d'auteurs, billetterie, Assurances, Programmes de concerts, organisation de voyages, défilés, déclarations diverses, sont autant de sujets dont l'intérêt peut, dans bien des cas, vous échapper.

LA LIBERTE D'ASSOCIATION

A) UN PEU D'HISTOIRE...

Si de nos jours la LIBERTE D'ASSOCIATION paraît banale, il n'en a pas toujours été ainsi. Il a fallu bien des luttes sociales et des combats politiques pour en assurer l'existence et le respect.

Il existe d'ailleurs encore dans beaucoup de pays, des interdictions de se grouper, de s'associer librement.

On peut dire pour nous — Français — qu'il s'agit d'une conquête importante et exemplaire.

Cependant, votre société ne fonctionnera bien que si cela est normalement pensé, mûrement réfléchi par une équipe que l'on appelle : Bureau — Commission Administrative — Comité ou encore, mais sous une forme péjorative, Clique ou Mafia !!!

L'Etat de jeunesse que vous vivez actuellement, hélas ! ne durera pas.

Je le regrette beaucoup pour vous et un peu pour moi.

Progressivement vous entrerez dans la vie active ou vous trouverez des temps forts et faibles, mais encore des contre-temps, qui ne la rendent pas toujours facile.

Il en sera ainsi de votre métier de demain, avec ses avantages et ses servitudes, mais aussi les obligations et devoirs administratifs fastidieux parfois, sans négliger cependant quelques avantages sociaux, et d'autres à-côtés, tout à fait appréciables.

Mais revenons à l'Administration que vous pratiquez déjà lorsque vous comptez votre argent de poche.

Lorsque avec vos parents vous parlez de l'organisation de vos vacances... votre travail scolaire, vos études musicales, l'achat de votre premier instrument, vos robes, rouge à lèvres, costumes et cigarettes.

Autrement dit, et sans le savoir, à l'exemple de M. Jourdain, du « Bourgeois Gentilhomme », qui faisait de la prose sans le savoir, vous vivez un peu et depuis longtemps au sein de votre famille une vie administrative et associative, informelle peut-être, mais bien réelle cependant.

Cet exposé liminaire me conduit donc à vous parler de cette Vie Associative qui nous concerne tous, puisque c'est par elle et pour 12 jours que vous êtes ici réunis.

Bien que l'éventail des âges de cette assemblée soit très large, j'espère vous intéresser toutes et tous et répondre ensuite aux questions que vous me poserez sans doute.

Il en sera ainsi après chaque chapitre et notamment sur celui qui concerne la fonction de Directeur sur laquelle nous pourrions longtemps discuter.

B) EVOLUTION

Sans vouloir remonter loin dans l'Histoire, la législation sur les Associations était pratiquement inexistante. C'est ainsi qu'à la proclamation de la 3^e République, le 4 novembre 1870, les Associations relevaient encore du régime de police.

C'est ainsi que le droit de réunion était réglementé et soumis aux dispositions du Code Pénal Napoléonien par les articles 291 et suivants, qui stipulent que nulle association de plus de 20 personnes dont le but sera de recevoir tous les jours ou à certains jours de la semaine pour s'occu-

per d'objets religieux, littéraires ou autres ne pourra se former qu'avec l'agrément du Gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la Société.

Seuls échappaient donc à ces dispositions, les groupements de moins de 20 personnes et ceux dont les membres n'avaient domiciliés dans la maison où ils vivaient.

Bien entendu les Associations n'avaient aucune capacité juridique et ne connaissaient qu'une simple existence « de fait » de caractère précaire.

Cette loi est restée en vigueur jusqu'en 1901 — c'était hier ou presque — de 1871 à 1901 : 33 propositions de loi, projets de loi, amendements ou rapports avaient cependant posé devant le Parlement la Liberté d'Association.

Mais, ils échouaient tous sur les questions à caractère religieux dans lesquelles on trouve une forme d'Association constituée par les Congrégations.

Par contre, le principe de la Liberté Syndicale avait été admis dès le 21 mars 1884, et voté avec beaucoup moins de problèmes.

Vous noterez avec moi que, depuis, les choses ont singulièrement changé.

Vous retiendrez encore qu'actuellement de nouveaux projets sont en discussion au niveau gouvernemental et parlementaire qui devraient ouvrir de nouvelles perspectives et favoriser ainsi le mouvement associatif dans son ensemble.

C) DEFINITION JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION

L'Association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices (article 1^{er} de la loi du 13 juillet 1901).

De cette définition il ressort 3 éléments caractéristiques du contrat d'Association :

- 1) Un but commun entre les membres (pour nous : La Musique)
- 2) Une permanence dans l'activité poursuivie (généralement considérée de durée illimitée)
- 3) Un but autre que le partage des bénéfices (définition de l'aspect désintéressé de l'action de chacun des membres de l'Association)

REMARQUE : L'interdiction de partager le bénéfice et les biens de l'Association est également applicable même en cas de dissolution de l'Association. Il n'est cependant pas interdit de créer des fonds de réserve à la condition qu'ils soient consacrés à la réalisation du but ou de l'objet défini dans les statuts.

Par ailleurs, le remboursement des frais de déplacements, pour réunions, répétitions et missions diverses peut être effectué en tout ou en partie au vu de pièces justificatives.

En dehors de ces dispositions, le principe du bénévolat pour les membres du Conseil d'Administration reste entier.

Celui-ci peut décider la création d'emplois rémunérés : Directeurs, sous-Directeurs, Secrétaires, Dactylos par exemple.

D) PRINCIPAUX TYPES D'ASSOCIATIONS :

Associations non déclarées

Associations de personnes pouvant se former sans procéder aux formalités de déclaration.

Exemple : Une bande de copines ou copains se réunissant régulièrement pour jouer aux cartes, ou parler broderies... Ces Associations n'ont pas de personnalité morale. Elles n'ont aucune capacité juridique, pas de patrimoine, pas de locaux, pas de compte bancaire etc.

Elles ne peuvent obtenir de subventions publiques.

A l'inverse, les associations déclarées possèdent une certaine capacité juridique. Elles peuvent acquérir un immeuble et tous les moyens nécessaires à la réalisation de leurs projets statutaires.

Elles ont la possibilité d'ester en justice, défendre leurs droits, leurs titres, leurs objectifs.

E) CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION

Les raisons de créer des Associations sont multiples : Associations sportives et de jeunesse.

Associations Culturelles : Sociétés de Musique, Groupe folklorique, Troupe de Théâtre.

Associations patriotiques.

Associations œuvrant dans le domaine social (la Croix-Rouge par exemple)

Associations politiques, religieuses, philosophiques.

Associations diverses : (Amicales de Sapeurs-Pompiers, anciens élèves d'Écoles et de Conservatoires...)

Il n'y a pas de limites à la création d'une Association sauf en ce qui concerne une cause ou un objet illicite contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou pouvant nuire à la sécurité de l'État.

REMARQUE : Le regroupement des Associations — constaté actuellement — apparaît aujourd'hui comme une nécessité. Il en est ainsi au niveau local sous le vocable Sport et Culture, sous forme de syndicats à vocations multiples (S.I.-V.O.M.) regroupant les communes d'un ou plusieurs cantons voisins. Les Fédérations Départementales, Régionales, Nationales et même Internationales, sont autant d'exemples qui se veulent plus efficaces sachant pertinemment que « l'Union fait la Force ».

F) IMPORTANCE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Il existerait actuellement en France entre 300.000 à 500.000 Associations regroupant 15 à 20 millions de personnes.

Jamais les services préfectoraux n'ont enregistré autant de déclarations d'Associations que ces dernières années.

Exemples : en 1965 — 17.450 créations ; en 1978 — 34.690 créations, soit près de 100 Associations par jour !

G) COMMENT CONSTITUER UNE ASSOCIATION

Dès que plusieurs personnes sont d'accord sur un même but, une même activité ou un idéal commun, elles peuvent s'associer et donc créer une Association.

Mais, il faut en plus la volonté des uns et des autres pour assurer un fonctionnement régulier et durable.

Et ce n'est pas toujours le cas, hélas !

Beaucoup de fondateurs ont très rapidement connu l'échec faute d'un esprit associatif suffisamment développé.

Lorsque la décision est prise, il faut la concrétiser par la rédaction des STATUTS. C'est en quelque sorte un pacte qui doit lier tous les membres les uns aux autres. Les statuts déterminent librement la création de l'Association, son fonctionnement, les droits, les obligations, les conditions de dissolution éventuelle, etc.

H) REDACTION DES STATUTS

Les fondateurs sont libres d'agir comme ils l'entendent, mais à la condition de respecter les lois et les bonnes mœurs.

Pour ce faire, il est toujours bon de solliciter les conseils émanant de personnes compétentes afin d'éviter bien des difficultés ultérieures d'ordre juridique, politique, personnelle etc.

I) METHODE DE CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION

D'abord, rédaction des statuts et convocation d'une Assemblée Générale Constitutive au cours de laquelle les statuts seront discutés et adoptés définitivement.

— 1^{er}) : Le nom de l'Association

Après le dépôt à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture des statuts approuvés en Assemblée Générale Constitutive, le Journal Officiel — Publication d'Etat — publie la création de l'Association qui possède alors un droit privatif sur son nom.

A partir de là, l'on peut interdire que son titre soit utilisé à toutes autres fins que celles définies dans les statuts.

— 2) : Objet de l'association

Il est nécessaire et indispensable de définir dans les statuts l'objet ou le but commun, sans négliger les moyens d'existence (cotisations, subventions etc.).

— 3) : Siège social

Le nom de la Commune ou de la Ville, siège de l'Association, peut seul être mentionné.

REMARQUE : Par la création et la multiplication de salles communales, l'habitude se perd de voir fixer le Siège des Associations dans les débits de boissons, ou restaurants...

— 4) Composition de l'association

Toute personne physique ou morale peut adhérer à l'Association de son choix.

Deux époux peuvent également en faire partie (même s'il s'agit d'une Amicale de Corps de Garde ou des Chevaliers d'une Table Ronde etc.).

— 5) : Participation des mineurs

Tous les mineurs peuvent faire partie d'Association avec l'autorisation tantôt écrite, tantôt tacite et présumée de leurs représentants légaux.

— 6) : Entrée des membres

Les statuts doivent toujours prévoir avec soin les modalités d'entrée ou de sortie des membres.

Cette entrée peut se faire, par parrainage ou simple présentation par un responsable ou un membre de la Société.

Soit encore par examen ou concours.

Tout dépend donc du « degré d'ouverture » librement fixé par les statuts.

— 7) : Différentes catégories des membres

— MEMBRES ACTIFS : Participation régulière à l'activité de la Société (répétitions, concerts, réunions, assemblées...);

— MEMBRES PASSIFS : Sympathisants, Membres Honoraires ;

— MEMBRES D'HONNEUR : Titre honorifique décerné aux personnes qui rendent ou qui ont rendu de grands services à l'Association (par exemple lors de sa création : Membres fondateurs) ;

— MEMBRES DE DROIT : Maire, Conseiller Général, Conseiller Régional... ou leurs représentants.

REMARQUE : Lorsque les Associations bénéficient de subventions communales, le Maire, ou son représentant peut faire partie — de plein droit — de l'Association et figurer dans le Conseil d'Administration avec voix délibérative.

Il peut en être de même pour le Conseil Général, le Conseil Régional etc.

— 8) : Sortie des membres

Départ volontaire, exclusion, radiation,

Le non-respect des statuts, le mauvais comportement, la mauvaise foi... sont autant d'éléments qui doivent figurer dans les statuts et conduire à l'exclusion définitive ou temporaire du ou des membres coupables.

Bien entendu, les personnes concernées doivent toujours avoir la possibilité de présenter leur défense.

— 9) : Responsabilité des membres

Les membres d'une Association déclarée ne peuvent être tenus pour responsables des engagements contractés par ladite Association, par le seul fait de leur concours bénévole et désintéressé.

Toutefois, tout délit ou faute grave peut conduire à la poursuite individuelle.

Les dirigeants de l'Association peuvent par contre voir leur responsabilité civile et pénale être mise en jeu pour infractions graves ou fautes de gestion caractérisées.

Cette responsabilité joue également pour les fautes commises par le personnel salarié.

Il est donc indispensable de contracter toutes les assurances et toutes les garanties nécessaires afin de couvrir tous les risques.

— 10) : Droits des membres

Avantages représentés par les services offerts par l'Association.

— 11) : Obligations des membres

Participation active et soutien à la Société.

Le cas échéant : paiement de la cotisation annuelle et droit d'entrée éventuellement.

J) ASSEMBLEE GENERALE

Rouage essentiel dans la vie d'une Association.

C'est elle qui définit les orientations générales et les modifications à apporter au fonctionnement de l'Association, dans le respect des lois et des statuts.



✎ On distingue différents types d'Assemblées Générales.

— 1) L'Assemblée Générale constitutive, qui, par l'approbation des statuts, crée « de droit » l'Association.

— 2) L'Assemblée Générale ordinaire qui est convoquée chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige et au moins une fois l'an.

— 3) L'Assemblée Générale extraordinaire, qui a pour seule compétence d'apporter des modifications aux statuts ou qui est éventuellement appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association.

K) ADMINISTRATION

En forme de préambule à ce chapitre essentiel, qu'il me soit permis de vous dire par expérience :

« Moins vous connaîtrez l'Administration, plus elle vous apparaîtra contraignante ».

Aucune Association ne saurait fonctionner valablement sans une direction et la loi ne fixe aucune obligation ou prescription de quelque sorte que ce soit dans ce domaine.

Les fondateurs d'Associations peuvent définir librement dans leurs statuts la nature de leur organe d'Administration.

1) Conseil d'administration

Encore dénommé : Comité de Direction, Comité Directeur, Conseil Fédéral...

Au sein du Conseil d'Administration, il peut se créer des Commissions à responsabilités précises et limitées.

2) Elections au conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration sont élus de préférence parmi les adhérents de l'Association.

Le nombre de membres au Conseil d'Administration est, en général, fonction de l'importance des activités de l'Association.

Les membres ou Conseillers, sont, le plus souvent élus pour trois ans.

Généralement, le Conseil est renouvelable par tiers chaque année. Ainsi un Conseil de 15 membres présentera 5 sièges à pourvoir à chaque Assemblée Générale annuelle ultérieure.

Le vote à bulletin secret est très vivement recommandé afin d'éviter toute querelle, sur tous sujets.

3) Conditions à remplir pour être membre du conseil d'administration

Généralement, il est prévu que les candidats doivent être :

— Agés de 18 ans au moins au jour de l'élection.

— Etre membre de l'Association depuis plus de six mois et à jour, le cas échéant, de leurs cotisations.

Comme il est dit plus haut, il peut être prévu des places réservées d'office aux « Membres de Droit ».

4) Participation des mineurs à l'administration des associations

Les mineurs, de par la loi, sont incapables de contracter. Mais, il ressort d'une réponse du Ministre de l'Intérieur à une question d'un parlementaire (Journal Officiel — Débat Assemblée Nationale du 28 août 1971), « que les mineurs peuvent être élus au Conseil d'Administration sans qu'ils puissent toutefois être investis de la mission de la représenter dans les actes de la Vie Civile ou être chargés de la gestion financière. »

Par ailleurs, dans une circulaire datée du 24 février 1978, le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ne voit « que des avantages à ce que les jeunes de plus de 16 ans participent régulièrement à la Direction et à la gestion des Associations de Jeunesse, d'Education Populaire, de sport et de plein air, dès lors que celles-ci le souhaitent ».

REMARQUES : « Le critère de 6 mois de présence dans l'Association devrait alors s'appliquer à l'exemple des personnes âgées au moins de 18 ans au jour de l'élection ». Il faut noter que les postes de Président, Secrétaire et Trésorier, doivent toujours être occupés par des personnes majeures, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Vient de paraître:

• enseignement

- Orphée (J.-J. Petit)
1^{re} et 2^e années de formation musicale
(ouvrage conçu d'après le programme de la FNUCMU)
- Textes musicaux à chanter (Fleurant-Voirpy)
N° 4 B (Vivaldi) - N° 6 B (Moussorgsky)
- 20 leçons de solfège (G. Tailleferre)
sur clés de Sol et Fa séparées
- 17 leçons de solfège (F. Balta)
en clé de Sol avec accompagnement d'accordéon

• instruments

Flûte à bec

- Méthode de flûte soprano (J.-N. Catrice)
à l'usage des débutants
- Laetitia (P. Picard)
Pièces faciles pour 2 flûtes à bec sopranos

Flûte traversière

- Six enfantines (P. Paubon)
pour trio de flûtes

Guitare

- Carnets du guitariste (Y. Rivoal)
N° 1 débutants
(méthode claire et simple agrémentée de nombreuses photos)
- Deux pièces (P. Bastet)
Nocturne et Valse

Clarinette

- Premier voyage (Ph. Montury)
Recueil pour les débutants, constitué d'airs du folklore français
(la collection Premier voyage qui s'adressera à tous les instrumentistes
- vents et cordes - est dirigée par Claude Voirpy)

Violon

- Premier voyage (Y. Voirpy)
Recueil pour les débutants, constitué de chants et de danses populaires d'Europe

Piano

- Six danses pour 4 mains (S. Plé) assez facile
- Piano boogie swing 1 (U. Dallioux)
Pièces de jazz pour débutants avec quelques conseils

Éditions Henry LEMOINE

17, rue Pigalle, 75009 Paris - Tél.: 874.09.25

5) Pouvoirs du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration et du fonctionnement de l'Association dans les limites clairement définies par les statuts et la Loi.

Le Conseil d'Administration doit être l'élément « moteur » de l'Association.

Les statuts prévoient souvent l'élection d'un « Bureau » dont les membres sont choisis au sein du Conseil d'Administration pour une répartition plus précise des tâches à accomplir.

Le « Bureau » peut être composé au minimum du Président, du Secrétaire, du Trésorier.

6) A chacun son rôle et ses responsabilités

— Le **PRESIDENT** est le garant de la bonne marche de l'Association et c'est — avant tout — le responsable juridique.

Sans se mêler de tout, il doit tout connaître, car il est l'**ANIMATEUR PRINCIPAL**.

Son rôle est primordial, car il est la **TETE**. Celui qui décide très souvent en dernier ressort et qui tranche parfois.

Il a la responsabilité de l'Association : en un mot, il est l'homme des relations publiques.

C'est à lui qu'appartient de faire naître et développer l'esprit d'équipe.

— le **SECRETARE** a une tâche de première importance.

C'est lui qui, pratiquement aux côtés du Président, assure le fonctionnement de l'Association et rédige les procès-verbaux des réunions etc.

Il doit tout savoir, tout connaître, tout prévoir, ne rien laisser au seul hasard.

Il est à choisir parmi les membres les plus dynamiques, mais encore et surtout, les plus disponibles, car sa tâche est quotidienne et souvent son travail matériel est considérable.

Il convoque et anime les commissions de travail, dirige le secrétariat permanent.

Il est encore l'homme des relations administratives et doit faire preuve de diplomatie.

— Le **TRESORIER** est la cheville ouvrière de l'Association.

Il prépare le budget, les bilans, prévoit et règle les dépenses, établit les demandes de subventions, appelle les cotisations, recherche des ressources supplémentaires etc.

Ce rôle — aux tâches ingrates — exige beaucoup de qualités, de savoir-faire, de pratique.

« Le **PRESIDENT**, le **SECRETARE**, le **TRESORIER** », auxquels s'ajoutent éventuellement un ou plusieurs adjoints, forment le **T R I O** indispensable au bon fonctionnement de l'Association. Bien souvent, ces rôles sont trop obscurs, toujours délicats, non rémunérés, autant de raisons qui font que les candidats ne sont pas légion.

Le **DIRECTEUR**, en aucun cas « Le Salarié » ne doit empiéter sur le pouvoir du Conseil d'Administration.

C'est là une règle d'or.

Au Conseil d'Administration de nos Sociétés, le Directeur a voix consultative.

Mais il existe souvent des problèmes entre les bénévoles et celui — ou ceux — qui reçoit — ou reçoivent — une rétribution.

Il ne faut pas que le **DIRECTEUR** prenne le pas sur les Administrateurs et dirige seul l'Association. C'est une question de tempérament et de caractère de l'intéressé.

Car souvent le Directeur par son dynamisme et sa connaissance des jeunes, des femmes et des hommes de la Société, domine tout.

C'est un danger pour la vie de l'Harmonie, de la Fanfare, de la Chorale, et du reste, pour toute forme de vie Associative.

« Il faut donc toujours apporter le plus grand soin au choix des responsables qui doivent former une véritable équipe : soit un peu une Association dans l'Association »

Contrairement à ce que l'on croit trop souvent, le Directeur doit être simplement à son pupitre, comme n'importe quel musicien, avec bien sûr, les moyens et les connaissances nécessaires pour mener à bien la tâche qui lui est confiée.

Le Directeur doit rendre des comptes de son action au Conseil d'Administration et ne jamais oublier que son rôle unique, fondamental, est de former, d'instruire et d'élever — sans qu'aucune élimination arbitraire — tous les éléments qui composent sa formation, pour qu'elle demeure et se développe avec lui et après lui.

Il tient dans sa main, au bout de sa baguette, la vie même de la Société.

Croyez-moi bien, ce n'est pas simple, car la baguette n'est légère que d'apparence.

Aussi, doit-il comme tous les membres du Conseil d'Administration et vous-mêmes, se former, s'informer, se tenir au courant pour continuer à être efficace.

L) EN GUISE : DE CONCLUSION...

Un peu à contre-courant de ces propos, il m'apparaît amusant de vous inviter à réfléchir sur dix moyens de tuer une Association

— N'allez pas aux réunions, ou arrivez en retard.

— Critiquez systématiquement le travail des dirigeants et des membres.

— N'acceptez jamais de responsabilité, car il est plus facile de critiquer que de réaliser.

— Fâchez-vous si vous n'êtes pas membre du Comité ou du Conseil. Si vous en faites partie ne venez pas aux réunions.

— Si l'on vous demande votre opinion, répondez que vous n'avez rien à dire.

— Après la réunion, dites à tout le monde, que vous n'avez rien appris ou dites comment les choses auraient dû se faire.

— Ne faites que ce qui est absolument nécessaire mais quand les autres retroussent leurs manches, plaignez-vous que l'Association est dirigée par « une clique » ou « une mafia ».

— Payez votre cotisation le plus tard possible.

— N'amenez pas de nouveaux adhérents.

— Plaignez-vous qu'on ne publie jamais rien sur ce qui vous intéresse, mais

n'envoyez jamais d'articles, ne faites jamais de suggestions, ne cherchez pas l'amélioration.

Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs, jeunes Stagiaires,

vous oublierez très vite ces propos, en forme d'humour noir, qui vont à l'encontre de toute vie associative, comme vous, l'avez compris. Dès votre retour, vous ne penserez qu'à faire connaître à vos camarades de classes de solfège et d'instruments, sans oublier vos amis de la Société, et bien évidemment ses responsables, tout ce que vous avez appris et découvert au cours de ce stage organisé à votre intention, mais encore et surtout au « BENE-FICE » de votre Société.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Michel BRISSE

Secrétaire Général de la
Fédération musicale de Picardie

Avec l'aimable autorisation de Jean JOHO, 60, route de Bâle, 68000 COLMAR.

Auteur du « GUIDE PRATIQUE DES ASSOCIATIONS », Loi du 1.7.1901, duquel sont extraits la plupart des éléments qui composent cet exposé développé et discuté au cours du STAGE MUSICAL D'ETE du 15.7 au 27.7.1983, organisé à AMIENS par la Fédération Musicale de Picardie.

*Bientôt
dans le Centre culturel
de la C.M.F.
103, bd Magenta
75010 Paris*

**à la disposition
de tous nos musiciens**



**La
bibliothèque
musicale
de la C.M.F.**

- Les heures d'ouverture vous seront communiquées ultérieurement.

STAGES MUSICAUX

Symphonie Pastorale pour les stages musicaux organisés par la Fédération Musicale de la Drôme, dont le Président, André Brunet, Député-Maire de St-Sorlin-en-Valloire est également un fervent musicien. Ces stages se sont déroulés dans le très beau cadre de verdure du Centre Culturel international de Damian, à Vesc. La ferme de Damian est en effet, le berceau des stages départementaux qui, depuis 1973, les voit grandir et progresser toujours avec un nombre croissant de stagiaires, ainsi qu'une très bonne ambiance, sous l'aile protectrice du Président André Brunet.

Du 2 au 12 août : 38 stagiaires ont suivi le stage niveau Préparatoire dirigé par le Directeur des stages Roland Périn. Parallèlement se déroulait le stage Fédéral, options : monitorat et Pédagogie dirigé par le Directeur des stages Fédéraux, Robert Combaz. Une quinzaine de candidats, motivés et décidés à apporter toutes leurs connaissances dans nos Sociétés Musicales, ont travaillé avec les jeunes stagiaires. Vendredi 11 août, ils nous ont tous présenté le fruit d'un travail sérieux : un très beau Concert dans la salle polyvalente fraîchement peinte et aimablement mise à la disposition par la Municipalité de Vesc, devant de nombreuses personnalités. On remarquait la présence de M. Raspail, Maire de Dieulefit et Conseiller Général, ainsi que celle de M. le Maire de Vesc.

Du 16 au 27 août : 35 stagiaires ont suivi le niveau élémentaire, toujours dirigé par Roland Périn. De nouveaux ateliers ont été créés : analyse, composition, direction... et c'est ainsi que les nombreux parents venus écouter le concert de clôture, samedi 27 août, ont eu la surprise d'entendre une création d'une œuvre exclusivement née pendant le stage, et très bien orchestrée. Des compositeurs en herbe ! peut-être, mais avec quelle ardeur, et quel sérieux cela a été fait !... Cependant, la note du dernier jour était moins mélancolique que les années précédentes, car tous les stagiaires avaient décidé de se retrouver, et de présenter leur travail dans le Nord-Drôme.

Sous l'égide de l'Ecole intercommunale de musique et de la Fanfare « L'Horizon Musical » de la Motte-de-Galaure, les stagiaires présenteront un Concert :

Vendredi 2 septembre 1983 à 20 heures, au Prieuré Saint-Agnès la Motte-de-Galaure. Ils espèrent un nombreux public pour les encourager.

• Suite page 29

**Abonnez-vous,
faites abonner
vos sociétés !**

Nous recevons de M. Jack Lang, notre Ministre de la Culture, la lettre ci-dessous accompagnée d'une brochure illustrant l'importance de la Culture dans l'Economie française.

Nous publions la première page et la troisième page de cette brochure.



avec l'électronique, appellent une prise de conscience de tous les agents économiques.

Le secteur de la culture et de la communication ne représente certes que 4 % de la consommation des ménages mais le rythme de son développement est l'un des plus soutenus.

La prise en compte par le Gouvernement de la dimension économique et industrielle de la politique culturelle doit être l'occasion, pour l'ensemble des responsables économiques de saisir les chances de développement qu'offre ce secteur.

Je serais heureux de recueillir vos réactions personnelles et vous assure que j'en tiendrai le plus grand compte.

Veillez croire à mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Jack LANG

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de vous adresser un aide-mémoire qui illustre l'importance de la culture dans notre économie.

Les chiffres qu'il rassemble ne sont pas toujours bien connus ou présents à l'esprit de ceux qui jouent un rôle dans la vie culturelle de notre pays ni des principaux responsables de l'économie française.

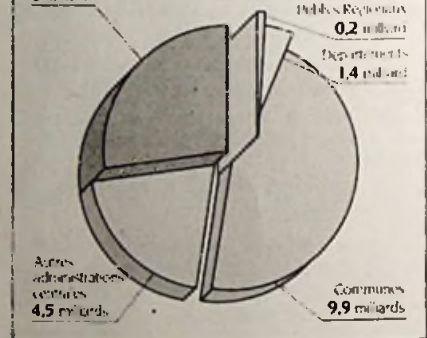
Mon but n'est cependant pas de vous présenter un fascicule statistique de plus, mais bien davantage de vous informer d'une démarche nouvelle du Gouvernement dans le domaine de la culture.

L'évolution de la vie culturelle des dernières années, son développement en dépit de la crise, les enjeux qu'elle comporte pour l'avenir notamment par ses liens

LE FINANCEMENT DE LA CULTURE PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Les dépenses des administrations publiques pour la culture sont évaluées à 22 milliards de francs en 1982. Elles se décomposent en :

ÉTAT :	COLLECTIVITÉS LOCALES :
10,5 milliards de francs soit 47,7 %	11,5 milliards de francs soit 52,3 %
Ministère de la Culture 6 milliards	Établissements Publics Régionaux 0,2 milliard
	Départements 1,4 milliard
	Communes 9,9 milliards
Autres administrations centrales 4,5 milliards	



Le Ministère de la Culture communique :

Le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Ministère de la Culture vont ouvrir d'ici la fin de l'année deux centres de formation appliquée à l'art lyrique avec le concours technique des opéras de la région.

Ces deux centres seront respectivement implantés à Marseille et à Nice. Consacrés à l'apprentissage des métiers de l'opéra au sein même des structures professionnelles, le Centre de Nice formera les chanteurs solistes, celui de Marseille assu-

ra, pour la première fois en France, la préparation d'artistes des chœurs de haut niveau.

Pendant deux ans, ces jeunes chanteurs bénéficieront d'une formation complète (technique vocale, solfège-chanteur, culture musicale, connaissance du répertoire, art de la scène, expression corporelle, langues, etc.). Cette formation trouvera son application sur le plateau du théâtre d'accueil et sur les trois autres scènes lyriques de la région. L'objectif étant de permettre l'insertion progressive des artistes non seulement dans les opéras de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais également auprès des autres grands théâtres lyriques français.

Ecoles et sociétés

Il est curieux de constater combien certains termes peuvent être lourds de significations, parfois contradictoires, ainsi ce titre, qui à juste titre, vous fait penser aux élections, n'annonce pas, rassurez-vous, ce qu'il sous-entendait de prime abord. C'est de son utilisation dans le vocabulaire musical dont il sera question.

L'enseignement musical dispensé hors des conservatoires s'est développé d'une façon prodigieuse ces dix dernières années, ainsi l'on a vu la création de près de 50 écoles de musique dans notre département. Mais au regard de certains, il y a écoles et écoles, et pour être plus précis, ces yeux-là ne veulent pas confondre Ecole de Musique et Ecole Municipale de Musique. Sentez-vous bien tout le poids de ce qualificatif, c'est presque un titre de noblesse.

Ecole Municipale de Musique, cela sonne bien et puis ça fait sérieux, c'est Municipal !

Inversement, il m'est arrivé fréquemment d'entendre ce qualificatif accolé au nom de musique, c'est la fanfare municipale, entend-on couramment. Que vous le vouliez ou non, dans ce cas, le qualificatif est utilisé dans le sens péjoratif, et qu'il s'agisse d'une harmonie, d'une batterie-fanfare, ou d'une batterie, pour certains ce sera toujours la fanfare municipale.

L'évolution veut que ce qui paraissait bon hier ne le soit plus forcément aujourd'hui. Ainsi l'enseignement relevant jadis des cours privés ou du bénévolat est dispensé aujourd'hui au sein d'écoles de musique. Celles dont la structure a été définie par une délibération du Conseil Municipal et dont le personnel dépend du statut du Personnel Communal, s'intitulent à juste titre Ecoles Municipales de Musique ; celles dont le fonctionnement dépend d'un Conseil d'Administration d'Association, doivent s'intituler Ecoles de Musique. La différence fondamentale réside dans les structures et, pour ma part, le travail et les résultats de ces écoles m'importent plus que leur titre.

Les Sociétés de Musique, elles, ne peuvent être municipales, pas plus que les majorettes, ou l'équipe de football. Seules certaines formations à caractère professionnel pourraient justifier de ce titre. S'il a été tant utilisé par les responsables d'associations, c'est à mon avis en signe de remerciement vis-à-vis d'une municipalité prodigue en subvention et achat d'instruments ou de tenues, et puis cela donnait un caractère officiel, à une époque lointaine où peu d'associations étaient subventionnées. Seules ces considérations ont dû amener les responsables à adopter cette appellation.

Il serait souhaitable, afin de revaloriser aux yeux du public le travail effectué par nos orchestres de ne plus y associer ce terme « municipal » impropre quant à son utilisation. La priorité des priorités étant bien sûr de le revaloriser aux oreilles du public, par un travail de fond tant sur le plan de la technique que sur celui de la justesse et de l'interprétation.

Soyons vigilants, et veillons à bien faire respecter autour de nous, y compris dans la presse, l'appellation propre à chacune de nos formations :

Orchestre symphonique,

Orchestre d'harmonie,

Orchestre de fanfare,

pour les trois grandes formations orchestrales d'après le traité d'instrumentation de Gabriel Parès, ex-chef de la Musique de la Garde Républicaine.

Les autres formations peuvent s'intituler Batteries-Fanfanes, Fanfare de Trompes, Fanfanes de Trompettes, mais de grâce, plus de fanfanes municipales, ni de « musique municipale » pour désigner des ensembles hétéroclites qui ne sont parfois pas plus municipaux que musicaux.

Ainsi, peut-être la pratique musicale amateur regagnera-t-elle la considération qui lui est due, et l'orchestre d'harmonie retrouvera-t-il ses titres de noblesse.

L. Levrangl

Ces stages s'adressent aux futurs professionnels de nationalité française ayant achevé le cycle de formation des conservatoires.

Des bourses seront accordées aux stagiaires pour les dégager de toute préoccupation financière pendant la durée de leurs études.

Un encadrement qualifié, composé à la fois des équipes des théâtres d'accueil et de personnalités internationales, assurera leur formation.

— Les candidatures sont à adresser :

Pour le Centre de Nice à la Direction Administrative de l'Opéra 4, rue François-

dé-Paule, 06300 Nice. Avant le 19 novembre 1983.

Pour le Centre de Marseille à l'Administration Générale de l'Opéra 1, rue Molière, 13001 Marseille. Avant le 2 décembre 1983.

— Les dossiers de candidatures peuvent être retirés à la Bourse de l'Emploi Culturel 19, rue Espérandieu, 13001 Marseille. Tél. : (91) 95.90.36.

— Les auditions de recrutement auront lieu :
Pour les solistes à Nice le 28 novembre 1983.

Pour les choristes à Marseille le 12 décembre 1983.

• Suite de la page 28

Sous l'égide de l'Ecole communale de Musique et de « l'Horizon Musical de la Motte-de-Galaure » les 56 stagiaires de Vesc ont donné vendredi dernier 2 septembre, au prieuré Sainte-Agnès, un concert de grande qualité.

Le Président André Brunet, Député-Maire ; le Conseiller Général Lucien Steinberg ;

Mme Blache ; Messieurs les maires des diverses communes dont les enfants honorent l'école de musique et près de 500 auditeurs avaient envahi la cour centrale du Prieuré pour ce premier concert vocal et orchestral dirigé par Roland Périn.

La première partie nous offrait un éventail des divers ateliers. Fruit d'un travail sérieux, acharné nous avons assisté à la Générale d'une œuvre exclusivement née pendant le stage. Parfaitement orchestrée, cette œuvre a conquis le cœur de la foule.

La seconde partie nous livrait un véritable concert tiré d'œuvres diverses telles :

— Black Bottom, de Ray Henderson

— Esquisse Médiévale de Maurice Fallenot

— Espana cani de Marlumina

— Caravan Duke d'Elington

— Le Grand Canyon de Paul Fromin

— Choral and Rock-out de Ted Hugens.

Une fois encore merci à ces jeunes, à leurs moniteurs, à leur Directeur, à leur Président d'avoir transporté dans le nord de notre Drôme leurs pupitres, leurs participations et leurs instruments, d'une part et d'avoir choisi le Prieuré Sainte-Agnès de la Motte-de-Galaure, cadre idéal pour une telle manifestation.

Et merci aussi au public extraordinaire qui a couronné de ses applaudissements bien à propos le fruit sérieux de 56 jeunes stagiaires en stage à la Ferme Damian.

VANDOREN

MANUFACTURE

d'Anches et Becs

pour instruments de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél. : 257-94.40

Historique

ou trente ans d'histoire des sociétés musicales de l'Isère

En 1952 les Sociétés Musicales et Chorales du département de l'Isère adhérentes à la C.M.F. dépendaient de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales du Sud-Est.

Le 15 juin de cette année avait lieu à Bourgoin le Festival de Musique auquel participaient vingt-cinq Sociétés, mais aussi le Congrès de la Fédération du Sud-Est au cours duquel, et en vue d'une action plus efficace en faveur de l'Art Musical et des Sociétés, il était décidé la réalisation d'une Union Départementale.

Une commission provisoire était formée dont M. Baudry, Directeur de l'Harmonie Muroise acceptait le secrétariat et se chargeait de provoquer une Assemblée Générale Constitutive et de présenter le projet de statuts.

C'est le dimanche 1^{er} mars 1953 à Grenoble qu'avait lieu la première assemblée de l'Union Départementale des Sociétés Musicales populaires de l'Isère. Toutes les personnalités présentes ayant fait ressortir en quelques mots le besoin de poursuivre l'effort entrepris pour l'éducation Musicale de la jeunesse.

Avant de procéder à la lecture de son projet de statuts, M. Baudry fut l'objet d'une touchante manifestation de remerciements de la part de tous les assistants pour le travail accompli en vue de l'aboutissement de cette union. Après lecture et discussion par articles, les statuts sont adoptés à l'unanimité et l'assemblée procède à l'élection de son conseil d'administration dont tous les membres sont élus à l'unanimité. M. Baudry en est le Président, M. Revol le secrétaire trésorier, MM. Foulard et Commandeur en font également partie.

Dépôt des statuts et déclaration de constitution de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de l'Isère à la Préfecture de l'Isère en date du 8 août 1953 récépissé n° 3709. Insertion au Journal Officiel à la page 7 778 de l'édition du 1^{er} septembre 1953.

1954 : L'Union Départementale des Sociétés Populaires de l'Isère en collaboration avec le comité des fêtes de la ville de Grenoble organise un festival classé les samedi 22 et dimanche 23 mai : 69 Sociétés participent ; les défilés, les auditions classées et le dimanche soir au Jardin de Ville. Le concert de Gala consacrait l'immense succès remporté par cette première manifestation musicale organisée par la toute jeune Union Départementale des Sociétés de Musique.

1955 : Le Festival Départemental des Sociétés de Musique de l'Isère a lieu les samedi 4 et dimanche 5 juin ; il est organisé par l'Harmonie de la Tour du Pin et M. J. Gallien le Président, peut être fier de la magnifique réussite populaire de ce festival, réconfortante pour les dirigeants des Sociétés Musicales.

1956 : En janvier l'Union Départementale, enregistre 18 adhésions nouvelles ce qui porte l'effectif des Sociétés à 93 adhérentes contre 75 l'année précédente.

Les 2 et 3 juin a lieu le Festival Départemental organisé par la ville de Vienne. Cette manifestation musicale est un succès qui récompense les organisateurs et atteste du renouveau de l'art musical populaire.

L'activité musicale est en particulier orientée sur l'enseignement des jeunes dont les examens ont marqué un progrès en nombre et en qualité : 27 sociétés ont présenté 402 élèves contre 15 sociétés et 292 élèves en 1955.

1957 : Cette année, le Festival Départemental avait lieu le 30 juin à St-Marcellin. Deux défilés faisaient leur jonction au Champs de Mars pour le morceau d'ensemble. Pour clôturer ce magnifique festival très réussi : le concert donné au Jardin de Ville par les Sociétés d'Honneur. On note une nouvelle progression du nombre d'élèves aux examens. L'Education Musicale se porte bien : 28 sociétés ont eu 482 élèves récompensés.

1958 : A l'occasion du cinquantenaire de la Fédération du Sud-Est, un concours international a eu lieu les 7 et 8 juin dans le cadre du Bimillénaire de la Ville de Lyon.

Sur le point Education Musicale, il faut noter une nette progression d'élèves, les chiffres qui suivent parlent d'eux-mêmes : 56 sociétés ont eu 904 élèves récompensés.

1959 : Sur la demande de M. Barran, Conseiller Général et Président de la Fanfare de Moirans, le Festival Départemental a eu lieu le 21 juin à Moirans où 17 sociétés participaient.

Magnifique réussite de ce festival dont la conclusion vient d'elle-même « Les Sociétés musicales de l'Isère sont en très net progrès ».

Si l'on parle bilan des examens, il faut souligner la progression du nombre d'élèves et de la qualité de leur enseignement.

1960 : Le 1^{er} mai à Tullins a eu lieu la première manifestation Junior dans le département ainsi qu'au sein de la Fédération. Assurer l'Education de la Jeunesse est déjà fort bien, mais assurer la création de « formations Juniors » est encore mieux. L'Union félicite M. Malfait et le groupement des Noyeraies de leur audace de mettre sur pied le premier festival Junior dont on se souviendra car il fut l'un des premiers, sinon le tout premier. Une réussite par le nombre et la qualité de la majorité des participants (8 formations et environ 400 exécutants de moins de vingt ans).

Huit festivals de groupements ont connu de fort légitimes succès et ont permis la diffusion de la musique populaire dans 8 secteurs régionaux avec la participation de 68 de nos sociétés.

Le 16 octobre à St-Symphorien-d'Ozon le Président sortant de l'Union Départementale, M. Baudry est démissionnaire. L'assemblée décide par un vote unanime : M. Revol, Président, M. Mouis, Vice-Président.

Au cours de cet exercice l'art musical populaire a connu un nouvel essor avec un nombre accru de jeunes adeptes à nos examens, une sensible élévation du niveau des candidats dont l'un — J.-M. Dantin de Lancey — a été le premier de l'Isère et du Sud-Est à affronter le Concours d'Excellence à Paris où il a obtenu un très flatteur deuxième Prix en clarinette.

1961 : La charmante cité de Renage était en ce dimanche 14 mai le lieu de rendez-vous de 12 Sociétés de Musique Juniors du Département soit 500 exécutants. Ils furent applaudis par un nombreux public de mélomanes venus de loin à ce deuxième Rassemblement de Jeunes Musiciens. Le Festival départemental a lieu le 11 juin, il est organisé par l'Echo de la Vallée de Tullins Fures. Il a connu un succès mérité pour les 18 sociétés participantes représentant 800 exécutants (Harmonies, Batteries-Fanfarses, Trompettes, chorales, Mandolines).

1962 : Le troisième Festival Juniors se tenait à Morestel le 13 mai, avec la participation record de 18 formations groupant près d'un millier de jeunes musiciennes et musiciens de moins de vingt ans, malgré la pluie ce fut une brillante manifestation. Après Tullins (7 formations en 1960) Renage (12 formations en 1961), Morestel avec 18 formations confirme le renouveau musical dans l'Isère où l'Union Départementale contrôle dans ses examens près de 2 000 candidats formés par nos sociétés populaires.

Cette année-là le Festival Départemental a lieu de 3 juin dans la capitale de la Matheysine, l'accueillante ville de La Mure et sa dynamique Harmonie ont pleinement justifié leur renommée en organisant impeccablement ce Festival. Le traditionnel défilé réunissant 15 sociétés faisait de l'après-midi d'un succès auquel le qualificatif de triomphal n'a jamais mieux convenu.

Le 2 octobre avaient lieu au Conservatoire National de Paris, les épreuves d'excellence. Parmi les 46 candidats qui ont affronté cette importante épreuve, Foulard Christiane de Lancey a obtenu un 2^e prix particulièrement flatteur en solfège (15,5) et en flûte (14,8).

1963 : Une année riche en anniversaires et tout d'abord le 10^e anniversaire de l'Union Départementale (115 sociétés, 5 000 sociétaires, 2 000 élèves). Le Festival Départemental Junior est organisé par l'Harmonie de Bourgoin-Jallieu dans le cadre de son centenaire. Un défilé qui amena quelque 600 Musiciens dans l'enceinte de la place de la République. Dans son allocution le Président Rolando précisait que l'Isère était le département test sur le plan musical. A l'occasion de ce 10^e anniversaire observons attentivement le chapitre concernant l'enseignement musical et la formation des jeunes : 1 575 élèves contrôlés cette année contre 300 au début. Pour les formations juniors de 7 formations et 300 musiciens en 1960 à 12 formations et 500 musiciens en 1961 et 18

formations et près d'un millier de jeunes musiciens en 1962.

Congrès Festival départemental les 29 et 30 juin à Allevard-les-Bains à l'occasion du 10^e anniversaire de l'Union Départementale groupant 26 sociétés. L'apothéose de ce festival eu lieu à l'Établissement Thermal où se déroula le concert de gala présenté par les différentes harmonies du Festival. La Lyre, emblème de ce dimanche, était donc triomphante et elle eut son heure de gloire lorsque sous la direction de M. Revol les 1100 musiciens interprétèrent tous ensemble « Les Grenadiers » de Barrat.

1964 : La ville de Vienne a été le témoin, le 24 mai, du cinquième festival Junior, un brillant succès avec une participation record : 19 formations représentant près d'un millier de musiciennes et musiciens qui firent apprécier les auditions toujours méritantes et parfois d'une réelle qualité. Bravo les jeunes de l'Isère ! Le 5 juillet dans le cadre des fêtes commémoratives du quadricentenaire de « L'Édit de Roussillon », les musiciens des 25 sociétés participantes ne sont pas près d'oublier la sensationnelle audition donnée par la Musique des Equipages de la Flotte, dont le talentueux Directeur, M. Le Chef de Musique Commandant Maillot, fut très agréablement surpris par l'audition de certaines de nos sociétés qui, telle l'Harmonie des Papeteries de France de Lancey, se surpassèrent dans l'exécution de programmes synonymes de goût et d'une excellente préparation.

Trois candidats de notre Union au Concours d'excellence à Paris ce dimanche 25 octobre :

Giroud Jean-Paul — Ecole de Renage — 2^e prix en cornet (15,7), 2^e prix en solfège (13), CHAVANAND Daniel — Ecole de Lancey — 1^{er} prix de trombone (18), 2^e prix de solfège (14) ; Perrin Roger — Ecole de La Mure — 3^e prix de solfège (10).

1965 : De mai à juillet l'activité intense pour la plupart des associations du département, dont les auditions au cours de Festivals et épreuves de classement auxquelles elles ont participé, ont été en général synonymes de succès et de progrès. Tout d'abord, le Festival Junior (le sixième) organisé à l'échelon départemental dans le cadre de la semaine musicale bisannuelle de Bourgoin-Jallieu le 27 mai. Huit formations représentant 12 sociétés ont participé. Quelques jours avant, l'Harmonie de la Tour-du-Pin, fêtait son centenaire en accueillant 21 sociétés de notre Union Départementale dans un magnifique festival. Favoriser et promouvoir l'enseignement musical : Objectif N° 1 ; l'Union Départementale a contrôlé cette année 1 549 élèves présentés contre 1 000 l'an passé. Le dimanche 24 octobre à Paris au Concours d'Excellence :

Bolze Monique — Ecole de St-Priest — 2^e prix de flûte (15), 1^{er} prix de solfège (17,85) ; Remont Alix — Ecole de Lancey — 2^e prix de Flûte (15), 1^{er} prix de solfège (17,5) ; Foulard Chantal — Ecole de Lancey — 1^{er} prix de clarinette (17,25), 2^e prix de solfège (16,75), Durand Michel — Ecole de Tullins — 1^{er} prix de cornet (17,25), 2^e prix de solfège (13,85).

Incontestablement, un renouveau qui se confirme et s'affirme.

1966 : Le septième Festival des Juniors a eu lieu à Moirans où la Musique Municipale

fêtait son centenaire. Le 12 juin avait lieu le Festival Départemental « Toutes catégories » organisé par le Président de la Fanfare Municipale de St-Jean-De-Bournay. Ces deux manifestations ont été les plus spectaculaires de l'année. Du congrès de la Tour-Du-Pin voici quelques chiffres : De 1958 à 1964 le nombre d'élèves est passé de 500 à 1 500, l'année 1966 a battu ce record avec 1 750 élèves appartenant à 4 sociétés.

23 octobre 1966 — Concours d'excellence à Paris :

Pellet Jean-Pierre — Ecole de Tullins — 2^e prix de clarinette (16,6), 3^e prix de solfège (11) ; Dautin Hervé — Ecole de Lancey — 2^e prix de clarinette (15,5), 3^e prix de solfège (11), Fayollat Albert — Ecole de Renage — 3^e prix de clarinette (12,75), 3^e prix de solfège (12,75), Roubier André — Ecole de Chambéry — 3^e prix de clarinette (12,75), 2^e prix de solfège (16,5), Dijoud Jean-Claude — Ecole de Chambéry — 3^e prix de clarinette (10,75), 3^e prix de solfège (12,5), Soustrot Marc — Ecole de Rilleux — 2^e prix de trombone (16,00), 1^{er} prix de solfège (18,75).
En juillet décès de M. Mouis.

1967 : Un Festival départemental organisé à St-Priest les 17 et 18 juin, les sociétés participantes ont assuré le succès de cette manifestation « synonyme de succès et de progrès ».

Les 13, 14, et 15 août le groupement des Noyeraies de Tullins, Renage, Polienas organisait un Festival Junior International qui fut une manifestation très réussie. Sans oublier les festivals de groupement et de sociétés. 1 880 élèves aux examens de solfège et d'instrument.

29 octobre — Concours d'excellence à Paris.

Bolze Monique — Ecole de St Priest — 1^{er} prix de flûte (18,75), 1^{er} prix de solfège (18,75), Cano Henri — Ecole de Roussillon — 2^e prix de flûte (13,20), 2^e prix de solfège (13,50), Malfait Gérard — Ecole de Tullins — 1^{er} prix de Tuba (18,66), 3^e prix de solfège (11,25).

1968 : Vinay fête le centenaire de sa société : « la Lyre Vinoise » et organise le Festival Départemental toutes catégories le dimanche 19 mai. La Mrure assure le rassemblement départemental Junior. Festival des Batteries-Fanfares avec épreuves de classement à Pont-de-Beauvoisin le dimanche 16 juin.

Toutes ces manifestations ont été d'un excellent niveau, et d'une parfaite organisation ; nos sociétés musicales populaires ont bien mérité les applaudissements enthousiastes de ceux qui ont eu le plaisir de les recevoir.

1969 : En ce dimanche 9 mars, dans la vieille église que connut Berlioz, église aménagée pour la circonstance en salle de concert, la formation musicale des Noyeraies sous la direction de son chef M. Malfait, honorait la mémoire du grand maître dauphinois Hector Berlioz à l'occasion du centenaire de sa mort en interprétant la « Symphonie funèbre et triomphale ». Après l'apothéose avec chœur, ce fut de la part des 1 500 auditeurs un véritable délire : 100 musiciens et 200 choristes amateurs pour honorer la mémoire de ceux qui avaient été tués sur les barricades des « Trois glorieuses »

Une semaine musicale eu lieu à Tullins

du 23 au 29 juin, de brillants concerts ont résonné toute la semaine.

Dimanche 29 juin, festival départemental ; 21 sociétés participèrent à cette grande Fête de la Musique ou plus d'un millier de musiciens animèrent la ville par des défilés et des concerts.

1970 : Festival Départemental « Junior » à la Tour-du-Pin au mois de mai. Festival Départemental le 8 juin à St-Laurent-du-Pont et le 21 juin Festival de Batteries-Fanfares à Sardieu. Toutes ces manifestations musicales se déroulèrent par un temps maussade mais connurent néanmoins un grand succès et prouvèrent la vitalité de nos sociétés.

Un bilan encourageant sur le problème de l'Education Musicale ; 1 389 élèves ont été présentés en solfège et 546 dans les divers instruments, chiffres supérieurs aux années précédentes.

Au concours d'excellence à Paris : Pendelabis Jacques de Vienne obtient un premier prix en clarinette (17) et un deuxième prix en solfège (15,5).

1971 : Le Festival et concours départemental des Batteries-Fanfares de l'Isère avait lieu à la Tour-du-Pin. Pour toutes les sociétés participantes il est à signaler un net progrès sur les années précédentes.

La coquette cité de St-Quentin Fallavier, le dimanche 23 mai, recevait les musiciens du Festival annuel. Après un défilé imposant jusqu'à l'esplanade de l'Hôtel de Ville, le morceau d'ensemble était joué par les 450 musiciens des 14 sociétés participantes.

Ce fut pour la première fois depuis sa création la présentation de l'Orchestre Junior départemental sous la baguette de M. Deson.

De bonnes nouvelles de M. Revol, en espérant le revoir dans quelques-unes de nos manifestations.

1972 : Naissance de la Colonie de Vacances de l'Union Départementale qui a fonctionné du 4 au 31 juillet au lycée technique d'Embrun (Nice des Alpes).

C'est sous une pluie battante qu'eu lieu de 11 juin à Tullins le Festival Junior. Neuf formations juniors participaient à cette manifestation qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse. Pour terminer, la formation Junior Départementale, sous la direction de M. Deson s'est fait apprécier.

Le 2 juillet avait lieu à Allevard-Les-Bains un Festival Concours. Participaient au Concours de classement : « La Cigale de Vienne », l'Harmonie de St-Laurent-du-Pont, « L'Echo de la Vallée de Tullins, et l'Harmonie des Papeteries de France de Lancey.

Le palmarès est le suivant :

La Cigale de Vienne obtient un 1^{er} prix en 3^e Division 3^e Section. L'Harmonie de St-Laurent-du-Pont un 1^{er} prix en section spéciale B. L'Echo de la Vallée passe en division supérieure. L'Harmonie des Papeteries de France remporte un 1^{er} prix en division supérieure B avec félicitations du Jury qui s'adressent également à l'Echo de la Vallée.

Des milliers de visiteurs sont venus applaudir les mille musiciennes et musiciens des sociétés présentes.



1973 : Le Concours Départemental des Batteries-Fanfaires de l'U.D. avait lieu à Fontaine le 20 mai. 12 formations ont affronté le jury. St-Simeon-de-Bressieux ayant obtenu la coupe départementale se voit confier l'organisation du concours 1974.

Le 30 juin avait lieu le congrès extraordinaire de Roussillon suivi le 1^{er} juillet du Festival concours de classement :

1. Les Juniors de Lancey classés en catégorie B.
2. La Lyre Dauphinoise de Genas 2^e Division 3^e Section.
3. L'Echo des Balmes de Fontaine 2^e Division 2^e Section.
4. Fanfare Rallye Breda d'Alleverd 1^{er} Division 2^e Section.
5. L'Harmonie Municipale du Gap 1^{er} Division 1^{er} Section.

Le jury a été agréablement surpris de la teneur de cette épreuve de classement.

Après-midi : Festival, Défilé, Morceau d'Ensemble et concerts particulièrement brillants.

La colonie s'est déroulée à St-Jean-les-Essagnières du 1^{er} au 25 août. 75 enfants garçons et filles de 8 à 14 ans, tous élèves d'une Ecole de Musique étaient inscrits à ce centre musical de vacances.

Concours d'excellence à Paris le 28 octobre 1973 :

Muraro Roger — Lyre Dauphinoise — 1^{er} prix en saxophone alto (19,5), 1^{er} prix en solfège (17,75)

1974 : Le 5 mai à St-Simeon-de-Bressieux ce fut vraiment la fête des Batteries-Fanfaires de notre jeune Fédération. 15 Sociétés avaient répondu à l'appel des organisateurs. Que dire de ce concours ? Une fois de plus on a pu constater les progrès réalisés. Bravo à Tous et rendez-vous en 1975 à Le Grand Lemps.

La Colonie Musicale de la Fédération avait lieu à Gap et a rassemblé 90 enfants musiciens. La tenue de l'ensemble de la colonie tant au point de vue défilé que concert a été reconnue par toutes les personnes ayant assisté aux manifestations de nos colons. Les résultats du travail sont excellents.

Concours d'excellence à Paris :

Muraro Roger de Genas — 2^e prix en Piano (16). Dispensé de solfège. Durand Bruno — La Mure — 2^e prix de Cor (13), 3^e prix de Solfège (10).

1975 : La capitale des Terres Froides a su recevoir les concurrents du Festival Concours des Batteries-Fanfaires de notre jeune Fédération. Le mauvais temps n'a pas empêché la chaleureuse ambiance de camaraderie qui a présidé cette journée. 13 sociétés ont participé à ce concours. Tous, participants et organisateurs, méritent de chaleureuses félicitations. Avant de commencer le concours un bien pénible devoir devait associer tous les musiciens dans une minute de recueillement à la mémoire de leur regretté Président et Ami Noël Revol.

Les 17 et 18 mai avait lieu à Tullins un Concours International d'Orchestres Juniors et le Festival Fédéral 1975.

Le 17 à 21 h 00, l'Echo de la Vallée et les colons de la Fédération donnèrent un concert à la Salle des Fêtes. En première partie l'Echo de la Vallée direction M.

Levrangi, en deuxième partie les colons de la Fédération sous la baguette de M. Malfait.

Les applaudissements nourris que reçurent chefs et musiciens après chaque interprétation étaient bien mérités.

Dimanche 18 mai : Douze formations juniors se présentaient devant trois jurys. A 14 h 30, les défilés (4 itinéraires) en direction du Clos des Chartreux. Mille musiciens sont regroupés pour l'interprétation du morceau d'ensemble. A 18 h 30, a lieu dans les salons du Clos des Chartreux la lecture du palmarès et la remise des récompenses (M.D. n° 15 juillet 1975).

Les manifestations de ce genre nous montrent la vitalité de la Fédération Musicale Dauphinoise et des sociétés qu'elle regroupe. Chaque année 3 500 élèves issus des quelque 119 Ecoles de Musique passent les épreuves des examens Fédéraux.

Le 4^e centre de vacances de la Fédération a eu lieu à Gap. Il s'est parfaitement bien passé : 80 colons + 5 externes ont profité de ce séjour musical qui s'est terminé dans la bonne humeur.

1976 : Assemblée Générale des 24 et 25 janvier à St-Laurent-du-Pont. Le rapport technique présenté par M. Deson sur les examens de 1975 fait apparaître les chiffres suivants : Ecoles de Musique ayant présenté des élèves : 51 ; Nombre d'élèves en solfège : 2 247, nombre d'élèves en instrument : 1 173.

Le 9 mai à Rives a lieu le Concours Festival des Batteries-Fanfaires. Cette manifestation a connu un très grand succès bien mérité. Participation : 14 sociétés se sont présentées au concours et 15 au Festival de l'après-midi. Le niveau de ce concours s'élève d'année en année. Bravo à Tous !

C'est à Genas que s'est déroulé les 22 et 23 mai le Festival Fédéral. Concert de Gala à la Salle des Fêtes le samedi soir avec la participation de l'Harmonie de Gap.

Au concours de classement le dimanche, trois sociétés se présentaient :

1. L'amitié de Meyzieu : jeune harmonie, très bonne prestation.
2. Les Enfants de Bayard de Pontcharra a fait de gros progrès.
3. L'Echo des Balmes de Fontaine, de gros progrès ont été constatés.

Bonne journée pour la Musique.

Courant mai, plusieurs Festivals de groupement eurent le succès qu'ils méritaient.

Concours d'excellence au Conservatoire National de Paris :

Vinit Jean Michel de Tullins — 1^{er} prix de Cor (18,66), 2^e prix de Solfège (15), Rossero Bruno de Lancey — 3^e prix de Trompette (12), 2^e prix de Solfège (12,5), Cugnot Denis de Lancey — 2^e prix de Trombone (15,5), 2^e prix de Solfège (15), Rossero Albert de Lancey — 3^e prix de Tuba (12), 3^e prix de Solfège (12,5).

La colonie musicale e eu lieu a Gap du 2 au 26 août pour 75 enfants. Excellente ambiance.

1977 : Le 15 mai à Theys avait lieu le concours Fédéral des Batteries-Fanfaires qui fut un succès, 12 formations participaient le matin au Concours de classement et l'après-midi au défilé.

Dans le cadre du Festival Concours de Pontcharra le samedi 4 juin au Gymnase

Municipal, l'Harmonie des Papeteries de France sous la Direction de M. Pierre Deson assurait l'ouverture du Festival par un concert de qualité. Félicitations à l'excellente chorale dirigée par Mme Deson ainsi qu'à l'ensemble de cuivres. Une bien belle soirée musicale.

Dès 8 h 30 le dimanche matin avait lieu le concours de classement auquel participaient 11 sociétés. Les classements obtenus furent les suivants :

- 1^{er} Division — 1^{er} Section Alleverd.
- 2^e Division — 1^{er} Section Poncharra et la Mure.

3^e Division — 1^{er} Section Moirans, Peage-de-Roussillon, Vienne, Goncelin, Theys.

3^e Division — 2^e Section Salaise/Sanne, St-Marcelin.

A l'issue du défilé toutes les sociétés se rangèrent pour les morceaux d'ensemble. Ce fut un grand moment du Festival lorsque les 1 000 Musiciens interprétèrent « La Marseillaise » direction M. Chenevier et « Les Allobroges » direction M. Deson. La colonie a eu lieu du 2 au 29 août à l'I.M.E. de St-Jean à Gap ; 75 enfants de 9 à 16 ans et 4 stagiaires.

Concours d'excellence au Conservatoire National de Paris le 13 mars :

Rossero Bruno de Lancey — 3^e prix de trompette (11,95), 2^e prix de Solfège (14,50), Rossero Albert de Lancey — 3^e prix de Tuba (10,25), 2^e prix de solfège (14,5).

1978 : Les 14 et 15 janvier Assemblée Générale de la Fédération à Pont-de-Beauvoisin. Le rapport technique présenté par M. Levrangi donne un tableau comparatif des dernières années :

ANNEES	SOLFEGE	INSTRUMENT
1973	1814	819
1974	2128	1160
1975	2247	1173
1976	2361	1256
1977	2413	1358

Progression constante se reflétant également sur le plan qualificatif.

Le 12 mars Concours d'excellence à Paris.

Malfait Dominique de Gap — 2^e prix de hautbois (13), 2^e prix de solfège (14,60), Hocquet Jean Christophe de Gap — 1^{er} prix en clarinette (18,5), 1^{er} prix en solfège (19,30), Germaron Marielle de Peage-de-Roussillon — 2^e prix en saxophone alto (15,5), 3^e prix en solfège (10,5), Trux Michel de Decines — 1^{er} prix de saxophone alto (19,5), 3^e prix de Solfège (12,3), Artieri Alain d'Alleverd — 2^e prix de trombone (14), 3^e prix de solfège (10,20).

Concours Festival des Batteries-Fanfaires le 21 mai à Pont de Beauvoisin, cette manifestation a connu un succès digne de ses prédécesseurs — 13 sociétés se présentaient aux jurés. Cette année, cinq premiers prix ascendants ont été décernés et six premiers prix ainsi que deux deuxième prix. Ces résultats se passent de commentaires.

Beaucoup de Festivals de Groupement à Tullins, à Luzinay, à Montalieu, à Peage-de-Roussillon, à Thodure, à Meaude.

La colonie Musicale s'est déroulée du 1^{er} au 28 août à l'I.M.P. de Tullins. C'est la première fois depuis sa création en 1972

que la colonie a lieu dans l'Isère. 73 colons et 3 stagiaires.

1979 : Cette année l'Assemblée Générale de la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises s'est tenue à St-Simeon-de-Bressieux, les 13 et 14 janvier. Le rapport technique de M. Levrangi fait ressortir une progression constante du nombre d'élèves présentés aux examens fédéraux :

1977 : en Solfège 2 413, en instruments 1 358 ; 1978 en Solfège 2 591, en instrument 1 458.

Le 10 mars Concours d'excellence au Conservatoire National de Paris.

Rigaud Michel de Pontcharra — 1^{er} prix de trompette (17), 1^{er} prix de solfège (17,15), Muller Jean-Michel de Sassenage — 1^{er} prix de solfège (18,15).

Le 20 mai avait lieu le Festival Annuel des Batteries-Fanfars à St-Just-Chaleyssin avec la participation de douze sociétés.

Il a été décerné huit premiers prix ascendants et trois premiers prix. C'est le meilleur résultat depuis que ce concours existe.

Le Festival Fédéral toutes catégories avec concours de classement à lieu à Voiron les 26 et 27 mai. Douze sociétés participent au concours plus une en catégorie junior. Défilés et concerts prévus en plein air sont condamnés en raison du mauvais temps. Toutes les sociétés se regroupent à 18 h 00 pour le morceau d'ensemble « Cadets de France » de Richet. Les sociétés se sont surpassées et méritent un grand bravo !

Plusieurs Festivals de groupement eurent lieu : A Meyzieu le 24 juin, à Bellegard-Poussieu le 3 juin, à Jardin le 17 juin.

Cent enfants et stagiaires ont participé à la colonie de la F.S.M.D. du 1^{er} au 30 août à Tullins, dans les locaux de l'I.M.P.

1980 : Assemblée Générale de la F.S.M.D. à S.-Laurent-du-Pont les 12 et 13 janvier. Le 18 mai à Voiron, le Festival Concours des Batteries-Fanfars a été un succès de participation puisque 12 sociétés y ont participé.

Deux premiers prix ascendant, quatre 1^{er} prix, trois 2^e prix. Trois sociétés concourraient pour la 1^{er} fois.

A 14 h 00 brillant défilé jusqu'au stade Brameret. Après la proclamation des résultats la journée s'achève sur l'interprétation de morceaux d'ensemble.

Festival du secteur à Vienne les 5, 6, 7, juin qualifié de grandiose par la presse locale. Dix-sept sociétés participaient et à 14 heures convergeaient vers le théâtre romain. Près d'un millier de musiciens interprétaient le traditionnel « Allobroges »

Festival du Groupement de Roussillon le 22 juin.

Manifestation Musicale qui a réuni huit sociétés, morceau d'ensemble exécuté par 250 musiciens qui donnèrent une vibrante interprétation du « Tram » après avoir écouté chaque société. Il est à noter la nette amélioration du niveau musical.

Récapitulatif des examens : 2 398 élèves ont été présentés en solfège et 1 435 en instruments.

Record d'affluence à la colonie musicale du 1^{er} au 30 août : 93 enfants et 3 stagiaires.

Concours d'excellence à Paris :
Perrin Laurent de la Mure — 1^{er} prix de Clarinette, 2^e prix de solfège.

1981 : C'est le 17 mai à St-Étienne-de-St-Geoirs qu'a eu lieu le Festival Concours annuel des Batteries-Fanfars. 15 sociétés participantes (3^e division : 5), (2^e division : 5), (1^{re} division : 3), (Division supérieure : 2) Manifestation qui s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles.

Le 8^e Festival Fédéral et Concours National a eu lieu le 24 mai à Tullins. La Société Musicale locale « L'Echo de la Vallée » célébrait cette année son 125^e anniversaire. Neuf sociétés participaient au concours national de classement. Sept premiers prix ascendants, un premier prix à l'unanimité.

Concours d'excellence à Paris le 8 mars 1981 :

Crétinon Agnès de Voiron — 2^e prix d'éducation musicale, Malfait Marie Noëlle de Voiron — 2^e prix d'éducation musicale.

Triomphal succès du Festival du Haut Grésivaudan, concert reproduit au quatre coins du groupement, qui fut en tout point une réussite et a permis pour un soir aux musiciens de se rencontrer et de s'unir en un grand orchestre. C'est ainsi que sont rassemblés pour ce concert : Les Batteries-Fanfars de Domène et de Theys, les sonneurs de Trompes du Rallye Breda d'Allevar, les Harmonies de Goncelin, Theys, Le Touvet, Pontcharra, d'Allevar-les-Bains, de Lancey réunissant pour l'amour de la Musique 2 700 auditeurs. Le 4 avril à Pontcharra le 25 avril à Goncelin, le 9 mai à Domène, le 30 mai à Allevar-les-Bains. 300 musiciens pour terminer ce concert avec l'Hymne à la Liberté « les Allobroges » joué et chanté par tous les musiciens sous la direction de M. Deson.

Le premier août commence la Colonie Musicale à l'I.M.P. de Tullins. Cette année les concerts sont moins nombreux que parfois et les regrets sont unanimes. Malgré tout le séjour se termine en douceur avec les examens et un dernier concert.

1982 : L'Assemblée Générale de la F.S.M.D. a lieu à St-Marcelin les 16 et 17 janvier. Elle débute par une Assemblée Générale extraordinaire sur la modification de certains articles des statuts. Après discussions, chaque article a été soumis à l'approbation de l'Assemblée et adopté à l'unanimité. Après le rapport moral présenté par J.M. Dantin, le rapport technique par L. Levrangi. Voici les chiffres :

A. — FORMATION MUSICALE	
Premier cycle	1741
Deuxième Cycle	535
Troisième Cycle	59
TOTAL	2335

B. — INSTRUMENT	
Premier Cycle	880
Deuxième Cycle	354
Troisième Cycle	11
TOTAL	1245

Concours d'excellence à Paris le 13 mars 1982 :

Dantin Cécile de Tullins — 3^e prix de solfège — Clarinette, Tournon Robert d'Allevar — sans récompenses en solfège,

1^{er} prix en instrument, Crétinon Agnès de Voiron — 2^e prix en solfège, 2^e prix en flûte.

Le concours annuel des Batteries-Fanfars a eu lieu le 16 mai à Gieres. Malgré un temps maussade des sociétés participantes ont pu assurer leur prestation. Défilé en ville l'après-midi et Festival. Après les concerts de qualité, les résultats sont proclamés. Bonne journée dans l'ensemble. Le 23 mai l'Harmonie des Papeteries de France participait au Concours National de Béziers sous la direction de P. Deson elle exécuta :

Ouverture pour un Festival de D. Dondeyne.

Triptyque 51 de P. Boutry (un extrait), Manhattan Symphonie de S.Lancen.

Après un défilé réunissant les 40 sociétés, eut lieu la proclamation des résultats aux Arènes. L'Harmonie des Papeteries de France obtenait un premier prix ascendant à l'unanimité et son classement en division d'excellence de la C.M.F. et la note de 29,5/30.

Félicitations aux artisans de ce succès, c'est-à-dire aux musiciens de Bergès qui ce 23 mai 1982 à Béziers, ont classé leur harmonie au (presque) sommet de la hiérarchie des musiques populaires de la C.M.F.

La Colonie s'est déroulée Eyzin-Pinet à partir du 3 juillet. Le 18 juillet à la visite des parents, M. Foulard n'était pas là. Il a trouvé la mort le 13 juillet. Durant toute sa vie active il ne ménagea jamais ses efforts pour la Fédération. Il était l'un des fondateurs de l'Union Départementale des Sociétés de Musique en compagnie d'hommes tels que Mme Baudry, Mouis, Revol.

L'Orchestre Fédéral a repris ses activités dès le début de la saison. Le 28 novembre un concert important a eu lieu au Théâtre de Grenoble à l'occasion de la remise des instruments acquis grâce à la subvention du Conseil Général. L'Orchestre Fédéral a donné une excellente prestation qui a particulièrement été goûtée de tous, et lui a valu la première page du Dauphiné Libéré, ce qui est très satisfaisant pour la Fédération.

Le journal, de plus en plus intéressant, est votre journal officiel. Il est captivant pour tous et nous ne pourrons le maintenir à son haut niveau et l'améliorer que si la modeste somme qui vous est demandée nous est acquise.

De nombreux abonnements ne sont pas à jour de règlement.

Veuillez faire le nécessaire afin de nous faire parvenir, dans les meilleurs délais, le montant de votre participation.

Promenade à travers nos régions

Ce sont nos magnifiques Régions de France ! Tous les articles figurant dans cette rubrique sont rédigés par nos amis originaires et demeurant dans nos Provinces.

Ces pages régionales nous ont été demandées avec insistance, non seulement par les membres affiliés à nos Fédérations, mais par nos lecteurs indépendants. En cette période de décentralisation et d'aménagement régional, il serait dommage de les restreindre.

Aquitaine

Gironde

Premier Festival de l'Union des Sociétés Musicales et Artistiques Sud-Gironde.

Le 29 mai 1983 cette jeune Union du Sud de la Gironde a présenté son premier Festival de l'amitié à Grignols.

Dès le matin Les Fanfares et les Majorettes ont sillonné la ville, pour se rendre ensuite au monument aux Morts où fut déposée une gerbe par M. Lannebras, Maire de la Commune et par M. Davier, Président de l'Union.

Un vin d'honneur offert par la Municipalité accueillait M. Espagnet, Conseiller Général, les Maires des Communes du Canton M. Larriba, Délégué Départemental à la Culture, M. Lague, Président de l'Entente Grignolaise ; M. Dufois, Vice-Président de la FSMSO, M. Malville, Président du Groupement des Sociétés Musicales du Libournais, M. Blanchart Président Fondateur honoraire des Sociétés Musicales de la Dordogne, M. Gasquet Président de l'Association Musicale de Villenave-d'Ornon, Plusieurs représentants du Comité Fédéral de la F.S.M.S.O., et tous les Présidents, Chefs de Musique, et Directrices de Majorettes.

Dans son allocution le Président Davier excusa M. Ciran, Président de la F.S.M.S.O., M. Azoulay, Délégué Régional à la SAGEM.

L'après-midi aux abords du beau château de Grignols prenaient place toutes les Sociétés Musicales de l'Union et leurs invitées.

Le spectacle fut présenté avec sa verve habituelle par M. Blanchard.

La première partie fut consacrée aux Batteries-Fanfares et aux Majorettes dans l'ordre : Aiguillon, Majorettes de l'Entente de Grignols, Les Bleuets Martillacais, l'Union Musicale Ste-Cécile de Guitres et les Majorettes de St-Denis-de-Piles.

— La Batterie-Fanfare l'Espoir Villegougeois et ses Majorettes, l'Union Musicale de Lagorce, les Majorettes de Sablons. Et pour clôturer cette première partie, la très belle Batterie-Fanfare et ses Majorettes de la Vaillante de Langon.

La deuxième partie débuta par le Groupe de l'Estudiantina de Villenave-d'Ornon Président et Directeur J.-L. Gasquet, le Groupe Folklorique de Grignols « Lous De Granos » pour nous rappeler que nous étions dans la Lande Girondine.

Et pour clôturer, ce que tout le monde attendait l'Orchestre de l'Union sous la Direction de E. Dufois avec ses 80 exécutants.

Très jeune formation musicale puisque la première répétition se déroulait à Pujols-sur-Ciron, en février 1983.

L'Ensemble Musical est formé des musiciens de :

— la Lyre de la Jeunesse d'Aillas, l'Entente Grignolaise, l'Indépendante de Lantresne, l'Harmonie de Langon, les Bleuets de Martillac, l'Association Musicale de Villenave-d'Ornon, l'Harmonie de St-Symphorien.

Une coupe fut remise à chaque société, clôturant ainsi une manifestation fort bien réussie (le temps s'étant mis avec nous).

Avant de se séparer, le Président Robert Davier remercia les Officiels et tous les Musiciens et en particulier le Bureau et les Musiciens de Grignols pour l'organisation du Festival ; et il eut cette phrase qui en dit long :

« En vous serrant les coudes vous avez présenté un Festival de choix, et en resserrant encore plus les liens d'amitiés qui unissent tous les Musiciens de l'Union, nous ferons encore mieux l'année prochaine. »

Landes

SOUSTONS

Les Fêtes de Soustons en musique.

Traditionnellement, les Fêtes de Soustons (Landes) débutent par un Grand Concert de l'Harmonie Municipale.

Cette année encore nul n'a manqué à l'appel, et après une longue préparation, chacun était prêt à réjouir les auditeurs venus très nombreux, par des œuvres tout aussi brillantes que délicates. Programme difficile mais sans faille, qui débutait par la célèbre « Marche de Radetzky » de Johann Strauss, suivie par « Cavalerie Légère » de Suppé puis par la « Danse Hongroise n° 5 » de Brahms. Dans la « Fantaisie sur le Tannhäuser » de Wagner, toute la puissance des cuivres se faisait entendre, alternant avec la délicatesse des bois et saxophones. Puis pour clôturer cette 1^{re} partie, ce fut un extrait des Tableaux d'une exposition de Moussorgsky qui fut interprété : « La Grande Porte de Kiev. »

Pour débiter la 2^e partie, les 21 musiciens de la Batterie-Fanfare vinrent s'ajouter aux 55 déjà en place, pour jouer « Marching Throw Georgia. » Après un bref retour chez Brahms le temps d'entendre en rêvant la « Danse Hongroise n° 6, » le programme prenait une coloration plus moderne, puisque furent interprétés tour à tour « Variety Magazine » de John Darling puis Un pot-pourri sur les « Serenades Napolitaines. »

Pour le Final, les musiciens n'ont reculé devant rien, puisqu'ils interprétèrent avec toute la finesse et le brio qui s'imposent « Finlandia » de Jean Sibelius. Le public ne s'y trompait pas et redemanda un morceau supplémentaire. Ce dut donc par la « Marche Triomphale » de Lully que fut achevé ce brillant concert.





Les fêtes de Soustons en musique.

Saluons donc tous ces musiciens, ainsi que leur chef Michel Guiblet pour tant de qualité musicale, et tout le travail qu'ils ont fourni pour arriver à une telle perfection.

Les fêtes n'étaient pas pour autant finies pour l'Harmonie et la Batterie-Fanfare, puisque nous les retrouvons le dimanche pour animer la messe, puis la corrida, le lundi pour l'animation des rues, le mardi pour animer les petits jeux aux Arènes, puis la course landaise et le défilé jusqu'au Lac, et enfin le mercredi pour le Gala Comico-Taurin.

Confédération Musicale du France
M. Ciran

RION-des-LANDES

Echos de l'Ecole Municipale de Musique.

Nous apprenons avec plaisir le succès obtenu à l'examen d'entrée en Faculté en vue de sa préparation au Professorat de Musique, de notre jeune compatriote Marie-Gabrielle Lahari.

Ce résultat est le fruit d'un travail assidu qui honore notre jeune lauréate.

Nous lui adressons nos sincères félicitations en y associant M. Serge Donnadieu notre dévoué Directeur de l'Ecole Municipale de Musique.

Champagne-Ardenne.

La journée de la Musique à la F.M.A.

Annoncée plus tôt que l'an dernier, cette seconde Journée de la Musique, prévue pour le premier jour de l'Été, a été mieux préparée au sein des Sociétés Ardennaises fédérées et a revêtu plus d'ampleur qu'en 1982.

A Charleville-Mézières, où la pluie cessa juste pour les prestations prévues, l'ensemble de cuivres, le trio d'anches et les flûtes à bec du Conservatoire se sont fait entendre tandis qu'un récital de piano avait lieu à l'Hôtel de Ville. La chorale « Crescendo » dirigée par le Vice-Président Fé-

déral Pierre CHARTOGNE, a exécuté une douzaine de chœurs classiques et surtout folkloriques et modernes place de Mézières, à l'esplanade du Palais de Justice et dans un quartier éloigné.

Dans la vallée de la Meuse, quelques jeunes musiciens revinois ont, de façon impromptue, marqué l'arrivée de l'été. L'Harmonie de Givet avait prévu une sortie avec sérénades à partir de 18 h 30, mais la pluie bloqua les musiciens de M. COPPE dans la salle des répétitions, reportant leur sortie à plus tard.

A Rimogne, l'Harmonie dirigée par M. HORBETTE, clôtura par deux défilés avec Batterie, une ouverture et une fantaisie sur la fête de la bière, une soirée exceptionnelle mise sur pied à l'Eglise locale par la Municipalité et le Collège dont les élèves de M. DANNE se produisirent avec instruments, flûtes à bec et chorale.

L'Harmonie de Rethel, dirigée par M. DUVAL, donna une sérénade dans les quartiers périphériques, gagnés en autocar, et profita de l'occasion pour effectuer son premier enregistrement pour la Radio Locale.

A Douzy, la Batterie-Fanfare, dirigée par M. Vasseaux, a parcouru toute la cité en partant d'un lotissement éloigné, privé souvent de musique.

Dirigées par le Vice-Président fédéral Jacques Harbulot, les Harmonies « La Fraternelle » de Margut, et « Les Enfants d'Yvois » de Carignan, ont profité de cette soirée, chacune dans leur localité, pour



remercier leurs membres honoraires, surtout des quartiers périphériques, gagnés en voitures. Onze arrêts à Margut ont retenti de marches militaires et 14 à Carignan de pas redoublés (sans batterie) et chansons célèbres de ce 20^e siècle.

En dépit d'un ciel partout couvert et souvent déverseur d'ondées, bien des exécutants et habitants ardennais sont donc passés en musique du printemps à l'été 1983.

Marne

DORMANS

La Musique Municipale de Dormans est en deuil

Après une très courte maladie, le dévoué secrétaire Raymond Dumay s'est éteint le 27 août dernier dans sa 75^e année.

Figure très sympathique, toujours affable, il fit preuve d'une belle fidélité à la Société locale, puisqu'il débuta en 1921 et jusqu'à sa dernière semaine, il était encore sur les rangs au pupitre de saxophone baryton.

En 1936, il entre au Comité comme Trésorier adjoint et en 1952 il occupe le poste de secrétaire, ne manquant jamais une répétition, une réunion de comité ou un concert.

Pour tous ses mérites, Raymond Dumay était titulaire de la Médaille des Sociétés Musicales et Chorales, de la Fédération il avait reçu l'Etoile Fédérale, la Médaille des Vétérans, celle avec étoile, et devait recevoir pour ses 75 ans, celle avec Palmes.

A son épouse, à son fils et petit-fils (tous deux musiciens également), le Président et le Comité de la Fédération Musicale de Marne-et-Meuse présentent leurs bien sincères condoléances.

Languedoc

Aude

CARCASSONNE

Jacques Ardérin n'est plus.

Nous apprenons avec peine le décès de M. Jacques Ardérin, Président des amis de la Sardane à Carcassonne.

Amoureux de la danse catalane, Jacques Ardérin avait fondé avec sa famille, ce groupe folklorique, qui faisait partie de toutes les fêtes organisées dans l'Aude et au-delà.

Président intègre, il aimait ses danseurs et danseuses habillés dans le style catalan. Il avait rejoint notre Fédération depuis au moins vingt-cinq ans.

Ses obsèques religieuses ont eu lieu en la cathédrale St-Michel de Carcassonne le jeudi 22 septembre au milieu d'une foule de parents, d'amis et de ses danseurs.

Le Président fédéral, ainsi que le Conseil d'administration de la Fédération du Languedoc-Roussillon, s'inclinaient devant son cercueil et présentaient à la famille ainsi qu'au groupe leurs amicales et sincères condoléances.

Cmf

*Promenade
à travers
nos régions*

Hérault

BEDARIEUX

Harmonie Bedaricienne
et des Hauts Cantons

Du Rhin au Danube et au Tyrol :

Les musiciens de l'Harmonie sont arrivés mardi dernier 30 août à Bédarieux après un voyage de 13 jours en Allemagne.

Raconter dans le détail tout ce voyage effectué en compagnie du groupe folklorique « Los Coamels » prendrait des pages.

Tant à Dossenheim (à 100 km au sud de Francfort) qu'à Leutkirch (à la limite du Wurtemberg de la Bavière et du Tyrol) l'accueil fut des plus chaleureux, et malgré les obstacles de la langue, les contacts furent excellents. Les organisateurs avaient fait tout leur possible pour rendre notre séjour agréable et les familles qui hébergeaient musiciens ou danseurs s'efforçaient de satisfaire tous les désirs de leurs hôtes avec, souvent, l'aide indispensable du dictionnaire.

Les soirées consacrées aux rencontres entre groupes furent des plus animées. Musique, chants, danses, exécution en commun de la Bédaricienne, du Se Canto, de l'hymne de Dossenheim par les deux musiques réunies, chant du Se Canto par un groupe de Leutkirch, participation des visiteurs français aux danses traditionnelles locales, tout cela autour d'un buffet ou d'une grillade comme à Leutkirch où la bière coulait à flots dans les grandes chopes, favorisèrent les rencontres amicales et donnèrent bien raison aux Maires des deux villes qui nous ont reçus en précisant dans leurs discours de bienvenue « qu'il vaut mieux danser et faire de la musique ensemble que se faire la guerre ».

Sur le plan touristique, ce fut un voyage vraiment chargé. Musiciens et danseurs n'oublieront pas de si tôt les immenses sapins de la Forêt Noire au cœur de laquelle l'autoroute se glisse comme au fond d'une tranchée, les plaines du Neckar couvertes de cultures variées, les côtes de vignobles bien alignés, les vastes plateaux couverts de prairies naturelles d'où émergent les forêts de sapins, les lacs suisses contournés au retour par une petite incursion au Tyrol autrichien. Ils se souviendront aussi du charme des vieux quartiers de Mulhouse, de sa cathédrale et du magnifique panorama de la Tour de l'Europe, de la majesté de l'immense château de Heidelberg, du magnifique parc du château de Schwetzingen, des dorures,

peintures et sculptures du palais de Brushsal entièrement restauré après sa totale destruction pendant la guerre, de la grandiose cathédrale d'Ulm dont la flèche (la plus haute du monde) domine de ses 161 m la plaine du Danube, de la visite de la fromagerie de Leutkirch et de toutes les promenades faites en compagnie de nos hôtes.

Un tel séjour, enrichissant tant au niveau de la connaissance que du contact humain devrait nous encourager à poursuivre notre effort pour une Harmonie Bédaricienne et des Hauts Cantons plus performante et nous permettre ainsi de recevoir dans les meilleures conditions en 1984 la Musique de Friesenhofen (la plus importante de Leutkirch) avec laquelle les contacts sont déjà établis.

Remercions, M. Antoine Marinez, Conseiller Général et Maire de Bédarieux, M. René Portes, Président de l'Union Départementale des Sociétés Musicales et le Comité de Jumelage Bédarieux Leutkirch pour l'aide financière apportée à notre Société pour ce voyage et souhaitons que de telles rencontres se renouvellent, favorisant à travers la musique, les liens d'amitiés entre les peuples.

Lorraine

Moselle

FREYMING-MERLEBACH

L'Harmonie des H.B.L. durement frappée par le décès de deux de ses vétérans

Un mois jour pour jour, privait l'Harmonie des H.B.L. de François Riel décédé le 27 juin à l'âge de 69 ans, et de Wadek Szymanski décédé le 27 juillet 1983 à l'âge de 71 ans. Ils étaient respectivement membres exécutants, au saxophone-baryton, et à la clarinette-basse.

— Mineur retraité, François Riel se consacra également toute sa vie pour la musique. Durant sa jeunesse, pendant et après l'occupation, il ne cessa de se manifester, appartenant à plusieurs orchestres de danse de la région. En 1947 il répondait présent à l'appel de M. Paul Semler-Collery chargé de la reconstitution de l'Harmonie des Mines de Sarre et Moselle. Il resta fidèle à M. Boitel son successeur, et depuis 1981 à M. Klam. Son absence sera très ressentie, de par sa fidélité, sa ponctualité, et sa volonté de toujours bien faire.

— Egalement mineur retraité, Wadek Szymanski possédait en plus la musique



Nancy : la place Stanislas.

dans l'âme. Entré en 1929 à l'Harmonie des Mines, il y connut tous les chefs durant ses 54 années de présence. Homme-Orchestre, avec des moyens remarquables sur une douzaine d'instruments, appelé « Wadek le Terrible » par tous ses amis, il fit partie de plusieurs formations de danse, qu'il aimait sans relâche. Bien que ses ennuis de santé, ne lui permettaient plus ces derniers temps d'être actif, il assistait en compagnie de son épouse à toutes les prestations de l'Harmonie pour laquelle il a tant donné.

— Tous deux s'étaient vu remettre en 1982 la médaille des Vétérans de la Confédération Musicale de France.

C'est vraiment deux vieilles et bien sympathiques figures de l'Harmonie, qui après une vie de droiture, de sacrifice et de dévouement pour la cause musicale, viennent de nous quitter.

Au milieu d'une foule d'amis et de personnalités très recueillis, un dernier hommage leur était rendu par M. Klam, Directeur de l'Harmonie, accompagné de tous ses membres.

La Fédération renouvelle l'expression de sa sympathie à Mmes Riel et Szymanski, ainsi qu'à leurs familles.

R. BOITEL.
Président artistique.

Normandie

Mémento

DIMANCHE 6 NOVEMBRE

Lisleux - Ecole Nationale de Musique. Journée pédagogique consacrée à la formation musicale.

VENDREDI 11 NOVEMBRE

Le Havre - Théâtre de l'Hôtel de Ville - 17 heures.

Concert par l'Harmonie Municipale Le Havre. Direction : Claude Decugis.

DIMANCHE 13 NOVEMBRE

Caen - Théâtre 17 h 30. Récital de piano F.-R. Duchable. Liszt, Beethoven, Chopin, P. Dukas.

JEUDI 24 NOVEMBRE

Caen - Notre-Dame de la Gloriette. 21 heures.

Concentus Musicus de Vienne. Direction : Nicolaus Harnoncourt. Soliste : Christophe Coin, violoncelliste. Bach, Telemann.

DIMANCHE 4 DECEMBRE

Caen - 17 h 30. Oratorio et Orchestre de Chambre de Caen. Direction : Robert Weddle. Mozart : Requiem.

DIMANCHE 11 DECEMBRE

Lisleux - Cathédrale Saint-Pierre - 16 heures.

Concert de Noël par l'ensemble Vocal Gabriel Fauré. Direction : André Petit.

MARDI 13 DECEMBRE

Caen - Salle de l'Echiquier - 21 heures. Claude Helffer, pianiste « Le Piano Contemporain. »

JEUDI 15 DECEMBRE

Caen - Salle de l'Echiquier - 21 heures. G.R.M. (Groupe de Recherches Musicales de l'Institut National de l'Audiovisuel). Orchestre de Chambre de Caen. Direction : Ivo Malec.

SAMEDI 17 DECEMBRE

Caen - Théâtre Municipal - 20 h 30.
Orlando de Haendel.

DIMANCHE 18 DECEMBRE

Caen - Théâtre Municipal - 14 h 30.
Orlando de Haendel.

LUNDI 19 DECEMBRE

Caen - Notre-Dame de la Gloriette -
17 h 30.

Orchestre de Chambre de Caen et Phœnix
Collegium Musicale. « Musiciens français
d'aujourd'hui. » Marcel Bitsch : Concert
pour cordes et timbales. Daniel Tosi :
Création. Maurice Ohana : Llanto por Igna-
cio Sanchez Mejias (poème de Federico
Garcia-Lorca). Solistes : Nicolas Perez-
Gonzalez, récitant ; Philippe Cantor, bary-
ton ; Béatrice Berstel, claveciniste.

MARDI 20 DECEMBRE

Caen - Salle de l'Echiquier - 21 heures.
Ensemble Intercontemporain (IRCAM).
Ravel, Messiaen, Maderna, Boulez, Xe-
nakis.

Trouville - Eglise Notre-Dame des Vic-
toires - 16 heures.
Concert de Noël par l'Ensemble Vocal
Trouvillais. Direction : Georges Pillot.

VENDREDI 20 JANVIER (21 heures)

Caen - Palais des Sports.
Orchestre Symphonique du Conservatoire
de Caen. Direction : Jean-Louis Basset.
« Soirée Viennoise ».

Calvados

DEAUVILLE

Le stage de direction et d'orchestre d'harmonie

Pour la troisième année consécutive, la
Fédération Musicale de Normandie a orga-
nisé un stage de direction et d'orchestre
d'harmonie.

Ce stage placé sous le patronage de la
Confédération Musicale de France avec la
participation du Ministère de la Culture,
s'est déroulé comme l'année précédente
au Lycée André-Mauvois de Deauville. La
direction générale était assurée par Jean-
Claude Fargas, Directeur de l'Ecole de
Musique et de l'Harmonie de Senonches et
la Direction Artistique par Ferdinand Koch,
Directeur adjoint du Conservatoire National
de Région de Strasbourg.

Vingt-deux chefs ont pu bénéficier de
l'enseignement remarquable de Ferdinand
Koch, ils sont venus (certains très jeunes)
apprendre ou parfaire le travail d'analyse
ainsi que le métier de chef d'orchestre et
celui d'animateur, ce rôle étant très impor-
tant pour la vie de nos Sociétés Musicales.

Dans le même temps, un stage parallèle
a rassemblé plus de 60 jeunes instrumen-
tistes venus pour se perfectionner et
également pour constituer l'orchestre. Ils
ont reçu l'enseignement de professeurs de
très haut niveau.

Pour la flûte : Pierre Deville, la clari-
nette : Pierre-Yves Lebon, le saxophone :
Pascal de Saint-Jorre, la trompette : Sté-
phane Bellanger, le cor : Christian Leconte,
le trombone et le tuba : Serge Collin.

Tous 1^{er} prix du Conservatoire National
Supérieur de Musique de Paris ou des
Conservatoires Nationaux de Région de
Caen et de Rouen.

Certaines soirées furent consacrées à
des animations musicales diverses. C'est
ainsi que nos stagiaires eurent le plaisir
d'entendre un concert Orgue et Hautbois
donné dans l'église Saint-Augustin de
Deauville avec Alain Mabit, organiste et
Alain Hervé, hautboïste, l'Ensemble de
cuivres de Normandie sous la direction de
André Bellis, le Quatuor de cors dirigé par
Christian Leconte et le Quintette à vent de
l'Ensemble Régional de Basse-
Normandie.

Une soirée fut également consacrée à la
fabrication de la clarinette par M. Ferron,
luthier à Rouen. Ces soirées ont apporté
une activité culturelle très variée.

Le soleil ayant toujours été présent
pendant la durée du stage, les temps de
loisirs ont été consacrés aux jeux de plage
et aux baignades.

Pour clôturer ce stage, un concert fut
donné dans le théâtre du Casino de
Deauville mis gracieusement à la dispo-
sition de la Fédération par la direction du
Casino.

L'Orchestre d'Harmonie de la Fédération
Musicale de Normandie était placé sous la
direction de Ferdinand Koch. Le pro-
gramme comportait les œuvres originales
travaillées, durant tout le séjour, Variations
symphoniques de Paul Gilson, Mors et
Rolanz de Jacques Chailley, Concerto
pour Hautbois de Rimsky-Korsakov, soliste
Alain Hervé qui venait d'obtenir un 1^{er} prix
au Conservatoire National Supérieur de
Musique de Paris, Festival à Kergrade de
Serge Lancel et la Symphonie en Si b de
Paul Hindemith.

Toutes ces œuvres très difficiles furent
interprétées avec beaucoup de qualité.

Le très nombreux public ne ménagea
pas ses applaudissements et à la demande
d'un « bis » ; l'orchestre interpréta
l'Hymne à la Musique de Serge Lancel.

A l'issue du concert une réception fut
offerte aux stagiaires et à leurs familles au
lycée de Deauville où chacun projetait de
revenir en 1984.

CABOURG

Concert de printemps

La Musique Municipale de Cabourg s'est
fait entendre lors de son Concert de
Printemps le samedi 19 mars 1983 au
Casino de Cabourg. Un public nombreux
est venu écouter les soixante exécutants
de l'Harmonie Cabourgeaise et aussi le
Groupe folklorique polonais « Furman » de
Mondeville (Calvados) qui s'est produit en
seconde partie. Le concert débuta par une
polka marche « L'Enclume » de Parlow
dirigée par M. Pierre Jean, sous-chef de la
Société. Puis, sous la direction experte de
Jacques Lecornu, on entendit successive-
ment la célèbre ouverture de « Poète et



Le Mont Saint-Michel

Paysan » de Suppe, l'ouverture de « Mi-
reille » opéra de Charles Gounod, et une
fantaisie sur « Les Saltimbanques » de
Louis Ganne, jouée avec brio. Nous signa-
lerons le beau solo de saxophone alto de
« Poète et Paysan » interprété avec style
par Céline Zannier qui est issue de l'Ecole
Municipale de Musique de Cabourg. Cette
première partie se termina par une marche
V. Peter « Le Joyeux Forgeron » dirigée
par le sous-chef. A l'entracte, M. Cham-
peaux, Président de la Musique Municipale
de Cabourg remercia le public, et félicita
musiciens et directeur pour l'excellente
audition que l'on venait d'entendre.

La seconde partie fut consacrée au
folklore polonais que nous fit apprécier le
Groupe folklorique « Furman » de Monde-
ville. Tour à tour nous entendîmes des
chants empreints de l'âme slave des
habitants des bords de la Vistule et de la
région de Cracovie, des danses de la
vieille Pologne scandées par un accordéo-
niste plein de fougue. Nous avons pu
admirer les magnifiques costumes des
danseurs et danseuses, répliques, ô com-
bien fidèles des costumes régionaux polo-
nais. A la fin du spectacle, l'harmonie de
Cabourg se joignit au groupe polonais et
accompagna un très beau chant considéré
comme le second hymne national polo-
nais. L'assistance applaudit longuement
chanteurs et musiciens artisans de cette
belle soirée musicale à Cabourg.

DIVES-SUR-MER

Le dimanche 20 mars, dans le cadre
d'une soirée récréative offerte aux anciens
dévoués et dévouées pour la Municipalité,
l'Orchestre Junior de l'Ecole Municipale de
Musique de Cabourg (40 exécutants) s'est
fait entendre et apprécier pendant plus
d'une heure au restaurant scolaire Guy-
Moquet à Dives.

Sous la direction de Jacques Lecornu,
les jeunes musiciens cabourgeais inter-
prétèrent avec brio un programme de variétés
musicales qui enchantèrent les anciens de la
Ville de Dives-Sur-Mer.

Un pot-pourri sur des vieux airs de
vieilles chansons intitulé « Ce bon vieux
temps » a obtenu beaucoup de succès et
fut très applaudi.

Le Maire de Dives, M. Giffard remercia
vivement les jeunes musiciens et leur chef
d'avoir donné de leur temps et sacrifié un
dimanche après-midi pour venir distraire
les anciens et présenter en même temps
un aperçu de leur talent et de leur valeur
musicale. Des rafraîchissements offerts
par la Ville de Dives terminèrent cette
rencontre agréable et amicale entre an-
ciens dévoués et jeunes musiciens de la
ville toute proche de Cabourg.

Provence-Côte d'Azur

Bouches-du-Rhône

CHATEAUNEUF-LES- MARTIGUES

Concert de printemps du Sélect accordéon

C'est toujours avec beaucoup de plaisir
que l'on assiste aux concerts du Sélect
Accordéon.

Cmf



Promenade
à travers
nos régions

On y a toujours quelque agréable surprise que nous ménage le Directeur Technique et Chef d'Orchestre de ce valeureux ensemble, Gilbert Gay, qui ne manque ni d'originalité musicale dans ses arrangements ni d'à-propos dans la mise en scène pour mettre en valeur les différents pupitres de la formation.

Malgré la finale télévisée de Roland-Garros, Noah-Wilander, c'est devant une salle abondamment garnie que débute la première partie réservée aux solistes, élèves de l'école d'accordéon.

Le trac n'empêche pas ces jeunes talents de faire étalage de toutes leurs qualités, ce qui est tout à l'honneur de leurs dévoués professeurs.

Nous entendons successivement :

- Yves Rebol dans Rose Provençale, Valse de Francy et Gay
- Patrice Gonzales dans Florentine, Java de Cotala et Francy
- Valérie Durepaire dans Gypska, Gzardaz de Basile et Jos du Moulin
- Didier Couton dans Brise Napolitaine, Valse de Guerino
- Serge Montarelli dans Les Triolets, Polka de Peguie
- Stéphane Gomila dans Sonate n° 1 de Mozart (1^{er} mouvement)
- Tony Pinto dans Musicana Musette, Valse de le Prince
- Gérald Daude dans Tramontane de André Astier
- Claudine Seimpere dans Etude de concert en ré majeur de Curt Mahr
- Pascal Ferrandes dans Indifférence de Tony Murena

De longs applaudissements ponctuent ces exécutions très soignées qui laissent bien augurer pour l'avenir de cette société.

Durant la mise en place du matériel pour les 30 musiciens de l'Orchestre, Gilbert Gay et Germain Roméro nous font admirer leur technique et leur virtuosité dans une suite des meilleures œuvres musettes du répertoire traditionnel de l'accordéon.

Quelle maestria !

Le public ovationne ces deux artistes comme ils le méritent.

La grande formation se met en place et sous la direction de Gilbert Gay débute le concert avec España Cani Paso Doble de Tarridas suivi de l'ouverture de Suppe, Cavalerie légère et de Pavadita, Tango argentin de Feijoo.

Dans un arrangement sur des rythmes latino-américains, Gilbert Gay met adroitement en valeur tous les pupitres de sa formation en, notamment, faisant passer de l'un à l'autre le célèbre thème à variation de Cavaquinho.

Le Beau Danube Bleu, plein de nuances, nous ramène dans la rêverie et le charme.

Caravane de Duke Ellington débute par une introduction magistrale dans laquelle Gilbert Gay fait étalage de beaucoup de qualités d'orchestrateur et d'une imagination débordante en matière d'illustration de la musique orientale. Il faudra qu'il transpose pour harmonie ce qu'il a fait pour son ensemble d'accordéons.

Le show Yves Montand est aussi une merveille tant par le choix des extraits que par la présentation qui débute par le récitatif du poème « Les feuilles mortes » dit par Yves Montand lui-même qui a donné son autorisation personnelle pour la diffusion de cette bande.

C'est sur l'ouverture de Rossini, très enlevée, la Pie Voleuse, que devait se terminer cette belle journée musicale. Devant le succès et à la demande de Monsieur D'Attilio, Maire de Châteauneuf-les-Martigues et Conseiller Régional, Gilbert Gay a dû faire exécuter son très bel arrangement sur les principaux airs d'Edith Piaf.

Aux premiers rangs de la nombreuse assistance, nous avons remarqué, Monsieur D'Attilio, Maire ; Monsieur Pierre Gay, Président de la musique de l'Estaque ; Monsieur Davin, Président de la musique municipale d'Aix-en-Provence ; Monsieur Puget, Directeur de l'Ecole de Musique d'Aix-en-Provence qui enregistrait le concert pour Radio Provence-Culture ; Monsieur Rebuffat, Chef de la musique d'Auriol ; Monsieur Joseph Chappe, Président de la Fédération des Sociétés Musicales des Bouches-du-Rhône ; Monsieur Paul Courtial, Président Régional des Sociétés Musicales ; Monsieur François Firmin, Vice-Président de la Fédération des Bouches-du-Rhône et Président de la Muso Maïanenco.

Toutes nos félicitations et nos encouragements vont aux organisateurs de cette manifestation qui couronne le travail intense d'une année : Madame Seimpere, Présidente du Sélect Accordéon et tous les membres de son bureau, Monsieur Gilbert Gay, Directeur Technique et tous les professeurs ainsi que tous les jeunes qui

ne ménagent pas leur peine pour arriver au niveau artistique qu'ils nous ont fait admirer.

L'Union Départementale des Musiques des Hautes-Alpes désormais rattachée à la Fédération des Musiques de Provence-Côte-d'Azur.

Depuis sa création en mars 1955 l'Union Départementale des Musiques des Hautes-Alpes appartient à la Fédération des Sociétés de Musiques du Sud-Est (Lyon) par le canal de laquelle elle adhère à la Confédération Musicale de France.

A partir du 1^{er} janvier 1984 l'U.D sera affiliée à la Fédération Provence Côte-d'Azur, ceci en toute logique régionale.

La séparation tout à fait amicale de la Fédération et de nos amis du Sud-Est s'est faite au cours du Congrès de Thoiry en juillet 1983.

Les Sociétés de Musique des Hautes-Alpes deviennent désormais l'un des éléments de cette grande Fédération du Midi qui regroupe les départements 13, 83, 84, 06, 04, 05, (quelque 460 Sociétés) et qui est présidée par notre ami Paul Courtial qui met sans réserve son dynamisme, sa gentillesse ses compétences au service d'une cause qui nous est chère à tous.

Avec ses onze sociétés adhérentes (et quelques adhésions en cours) l'Union des Hautes-Alpes sera sans doute un membre de peu de poids sur le plan des effectifs mais elle a l'ambition de compenser cette faiblesse apparente par un grand dynamisme et une participation active à la vie de la Fédération Régionale.

Nous n'oublierons pas pour autant nos amis de Sud-Est qui en toutes circonstances nous ont ménagé un accueil des plus sympathiques et une assistance administrative jamais en défaut. Notre ami Maurice Adam, Président de la Fédération du Sud-Est, devenues Rhône-Alpes a toujours œuvré pour que notre petite Union départementale bénéficie auprès des instances fédérales de la même considération que les fédérations « géantes » voisines. Nous lui conservons une affectueuse reconnaissance.



L'Orchestre du Sélect Accordéon de Châteauneuf-les-Martigues

Une nouvelle ère s'ouvre pour l'Union des Musiques des Hautes-Alpes, qui s'efforcera comme par le passé de créer et entretenir entre les Sociétés adhérentes un climat de bonne amitié qui, nous l'espérons, aidera les unes et les autres à mieux faire face aux difficultés présentes.

Rhône-Alpes

Concert à Voiron

La grande soirée musicale qui a eu pour cadre la Salle des Fêtes de Voiron le samedi 30 juillet a obtenu un grand succès très mérité.

La salle des fêtes de la Capitale de la Chartreuse était pleine à craquer quand a débuté ce concert de fin de séjour. Le programme comportait deux parties musicales présentées avec à-propos par Mme Marie-Odile Dantin Directrice de la Colonie musicale de la Fédération.

En première partie nous pûmes apprécier l'Orchestre Cadet composé d'enfants

de 9 à 12 ans qui interpréta sous la baguette de Mlle Françoise Malfait un programme varié avec des œuvres de Sousa ; A. Holzmans ; S. Laurent, P. Duclos. Ils furent chaudement applaudis.

Venait ensuite la Chorale ; une grande chorale dans laquelle sont réunis petits et grands, cadet et grand Orchestre, dirigée par M. Martial Gaget. Il faut rendre hommage au Directeur et à ses choristes pour le soin qu'ils apportent à la diction et à l'articulation de leurs chants « Méli Mélo » « Chanson sans calcium » « Summer-time » « Mon ami, Mon Maître ».

Pendant l'entracte, le grand Orchestre prenait place sur le podium et c'est avec brio, et dirigé de mains de maître par M. Ferdinand Kock qu'il exécuta un programme riche comportant les œuvres suivantes :

Tout d'abord « Poème du Feu » œuvre puissante écrite pour grand Orchestre d'Harmonie par Mme Ida Gotkowsky, et comportant deux mouvements ; œuvre dans laquelle l'auteur fait revivre les rites ancestraux du « feu ».

Venait ensuite une œuvre pour piano et

Orchestre d'Harmonie de M. Serge Lancen avec laquelle il obtint le Premier Prix de composition musicale ; cette œuvre a pour titre : « Parade Concerto ». Elle fut brillamment interprétée par M. Roger Muraro 1^{er} prix de piano du Conservatoire National supérieur de Paris.

Pour terminer ce magnifique programme : une œuvre d'Hector Berlioz « La Symphonie funèbre et triomphale » qui comporte trois mouvements.

Le premier « Marche funèbre » rappelle les combats des trois journées fameuses au milieu des accents de deuil d'une marche à la fois terrible et désolée.

Le deuxième « Oraison funèbre » est une sorte d'adieu adressé aux morts illustres. Le solo de trombone était interprété par Mlle Marie-Noël Malfait.

Le troisième « Apothéose » est un hymne de gloire. C'est par une véritable ovation reconnaissante adressée par le public au grand Orchestre que se termina cette brillante soirée artistique pour la cause de l'art musical, devant un auditoire enthousiaste, honoré par la présence de nombreuses personnalités.

CHEFS DE MUSIQUE !

EXCEPTIONNEL !

PROFITEZ de nos PROMOTIONS « Royal-Artist »

Nous offrons un étui standard pour achat de trompette Royal-Artist

	CUIVRE	ARGENTE
TROMPETTE, en ut et si b (étui offert)	800	1.060
CORNET, si b	960	1.270
BUGLE, si b	1.110	1.385
ALTO, mi b	1.595	2.185
BARYTON, si b	2.215	2.920
BASSE, si b à 4 pistons	2.980	3.930
SOUBASSOPHONE, si b, pavillon orientable et démontable	8.800	11.340
TROMBONE, à coulisse	1.065	1.430
TROMBONE, à pistons	3.050	4.575
	LAQUES OR CLES CHROMEES	
SAXO SOPRANO, si b	3.630	
SAXO ALTO, mi b	3.630	
SAXO TENOR, si b	4.070	
SAXO BARYTON, mi b	7.250	
CLARINETTE, si b super ébène	1.590	
GRANDE-FLUTE, argentée plateaux pleins	1.550	

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies sociétés et écoles de musiques nous font confiance.
POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie - LYON
Tél. : (7) 828-44-22

ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS
NOTRE ARGENTERIE EST D'UNE QUALITE INCOMPARABLE
CONDITIONS SPECIALES AUX SOCIETES DE MUSIQUE



Garantie
d'un an pièces
et main d'œuvre

Le Legato

par Guy Dangain



①



②



③

C'est la liaison de plusieurs notes d'une même phrase. On l'indique par une ligne courbe en dessus ou en dessous des notes. Le legato doit toujours être souple et sans heurt. C'est un mariage parfait entre la conduite du son et la coordination des doigts.

1. La conduite du son.

Avec la phonétique « OU », soufflez dans l'instrument d'une manière soutenue, l'embouchure doit être souple, la lèvre inférieure à l'écartement du bec et de l'anche, les dents de la mâchoire supérieure à 1 cm environ du sonnet du bec, la clarinette à 40° de l'axe du corps. (Photos A et B).

Cette position logique et rationnelle permet au souffle, à la colonne d'air d'entrer naturellement dans le tube, dans la clarinette.

Indiquez :

Clarinette sur le corps (photo 1), mauvaise position.

Clarinette loin du corps (photo 2), mauvaise position.

Clarinette à environ 40° (photo 3), bonne position.

2. Coordination des doigts

La technique des doigts ne doit en aucun cas troubler la souplesse et la flexibilité du phrasé.

Ayez les doigts près des anneaux et des clés voici une très mauvaise position (photo C). Les mouvements de ceux-ci doivent être précis. Plus la mélodie est douce, plus le doigt sera posé avec délicatesse afin de ne pas casser, de ne pas arrêter la colonne d'air. L'élève arrivera par le toucher à modifier l'intérêt musical d'une note, d'un phrasé.

L'étude du legato

L'étude se fait sur plusieurs années. Au début, travaillez des gammes diatoniques lentement, des études mélodiques. Conduisez bien le son. Posez délicatement la première note puis, avec la même colonne d'air, faites les autres. Surveillez, contrôlez le synchronisme des doigts.

Progressivement, allez vers de plus grands intervalles. Tierces, quarts, quintes, sixtes, septièmes, octaves. Travaillez des études plus difficiles.

Vocalisez comme le chanteur en ouvrant la gorge.

Antoine Courtois Paris

Le triomphe de la Qualité

Photo Gérard NICOLAI

Instruments de Musique
P. GAUDET
8, rue Nancy 75010 Paris
607.77.85

Documentation sur demande

CONCERT

Judi 24 novembre 1983
à 21 heures

salle des fêtes
de la mairie du 19^e,

9, place Armande-Carrel
(métro : Laumière)

CLAUDE BOLLING TRIO

au profit
d'Amnésie International

Prix des places : 50,00 F

(Les billets sont en vente sur place,
le 24 novembre, à partir de 21 heures)

Voici une étude intéressante et efficace pour travailler la souplesse d'embouchure.

N° 1. Etude Rose :

Ex. : All^o cantabile $\text{♩} = 76$

N° 1

L'étude du legato est particulièrement importante et difficile, car la clarinette n'est pas d'une homogénéité sonore parfaite sur toute son étendue. Certaines notes sonnent pleines, d'autres creuses, d'autres encore vides de tout contenu, certaines brillantes, parfois éclatantes.

Le legato ce n'est pas seulement lier les notes, c'est aussi avoir la même couleur sonore, la même épaisseur de son dans les différents registres de l'instrument.

Comment y parvenir ?

Il ne faut pas jouer une anche facile et un bec fermé, cause de sonorité fragile, nasillarde.

Je conseille un bec ouvert sonnait sur les fréquences graves avec des anches moyennes, fortes. Après quelques mois de patience et d'habitude le son sera plus épais, compact et restera flexible.

Conseil essentiel

Il faut se servir de la cavité buccale comme chambre de résonance. Ouvrir la gorge, relaxer les joues, ne pas tendre le menton, descendre légèrement la mâchoire, penser au son « OU » et soutenir la colonne d'air.



(A)

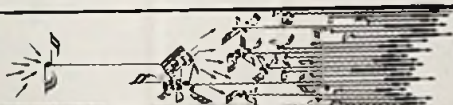


(B)



(C)

Atelier musique de ville d'avray.



STAGE Instruments à vent BOIS - CUIVRE

du 17 au 27 Février 1984

Patrice BOCQUILLON flûtes, Jacques VANDEVILLE hautbois, Jacques DI DONATO clarinettes, Jean-Pierre SEGUIN bassons, Daniel KIENTZY saxophones, Antoine CURÉ trompettes, Jacques DELEPLANQUE cor, Jérôme NAULAIS trombone, François JEANNEAU improvisation, Jean-Louis PETIT ensembles.

CONCOURS

d'interprétation - Vents
de composition - Vents

27 Février

M. Jean-Louis PETIT
10, rue de la Marnes,
92410 VILLE-D'AVRAY
Tél. : 750-44-28

Date limite d'inscription :
1^{er} février 1984.

Histoire de la musique (39) en bandes dessinées...



AMI DE BACH, TRÈS INFLUENCÉ PAR LA MUSIQUE FRANÇAISE DE LULLY ET DE CAMPIORA, GEORGES PHILIPPO TELEMANN VIT À HAMBOURG. IL COMPOSE DANS TOUS LES GENRES UNE MUSIQUE RÉUNISSANT LA SYNTHÈSE DES DIVERS COURANTS DE L'ÉPOQUE.



BRILLANTE MONDAINE DÉCORATIVE SANS ÊTRE SUPÉRIEURE, LA MUSIQUE DE SES OPÉRAS DONNE AUX INSTRUMENTS SOUS LE RÔLE D'ACTEURS. AINSI DANS "DON QUIXOTTE", UN INSTRUMENT REMPLACE LA VOIX HUMAINE.



3 FILS DE BACH QUI SONT D'EXCELLENTS MUSICIENS - KARL PHILIPPO EMMANUEL, FILLEUL DE TELEMANN, WILHELM FRIEDEMANN ET JEAN CHRISTIEN - FONT LA TRANSITION DE STYLE ENTRE LEUR PÈRE ET L'ÉCOLE PRÉROMANTIQUE DE HAYDN ET DE MOZART.



AVEC MON PERSONNÈME, JE MESURE LE DEGRÉ DE PÉNÉTRATION/ÉMOTION MANIFESTÉ PAR LES DAMES EXPOSÉS AUX ENQUÊTES NUANCES DE LA MUSIQUE.

BOCCHERINI ET SAMMARTINI EN ITALIE, MAIS SURTOUT STAMITZ EN ALLEMAGNE PERMETTENT L'ESSOR DE LA SYMPHONIE DONT LA FORME EST FORGÉE PAR L'ÉCOLE DE MANNHEIM. L'ORCHESTRE, POUR LA PREMIÈRE FOIS, RECHERCHE DES NUANCES D'INTERPRÉTATION.



PETITES ANNONCES *Emf*

Payables d'avance conformément au tarif ci-après :

NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 1982

de 1 à 5 lignes.....	77,00 F
de 6 à 10 lignes.....	143,50 F
de 11 à 15 lignes.....	221,00 F
de 16 à 20 lignes.....	309,00 F
+ de 20 lignes, la ligne supplémentaire.....	8,00 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises.
La ligne comporte 32 caractères, signes ou espaces.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au journal sous n°... » doivent adresser leur correspondance sous enveloppe timbrée sans mention d'adresse au journal de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 PARIS, en mentionnant le numéro de l'annonce.

Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

Offres d'emploi

Ville du Sud-Est, Vallée du Rhône, cherche directeur « Batteries-Fanfares » pouvant assurer cours de solfège et instrument en complément d'un emploi administratif ou autre suivant compétence. Adresser candidature et C.V. à M. Levrangi, Ecole municipale de Musique, avenue Jules-Ravat, 38500 Voiron.

Ecole municipale de musique, région Ouest, recherche directeur, sérieuses références exigées. Ecrire au journal sous N° 142.

Ville de La Flèche (Sarthe) recrute pour école de musique, professeur de violon vacataire pour 6 h de cours hebdomadaire. Candidature à envoyer à M. le Maire de La Flèche, 72205 La Flèche Cedex.

Ville de Laval, recherche chef d'harmonie municipale. Rémunération à la vacation. Tél. : (16.43) 53.93.00.

Ville de Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée) recherche chef de fanfare trompettiste pour direction. C.V. et prétentions. Ecrire M. Gueydon, mairie de Saint-Hilaire-de-Riez. 85270.

Ville d'Aurillac (Cantal) recrute pour son école de musique un professeur de saxophone et un professeur d'éducation musicale. Conditions : pour le test de professeur de saxophone : être, au minimum titulaire d'un 1^{er} prix de C.N.R.

Pour le poste de professeur d'éducation musicale : être au minimum titulaire d'un 1^{er} prix de C.N.R. ou d'une maîtrise d'éducation musicale.

Les candidatures, avec C.V. et copies des diplômes, devront être adressées dans les meilleurs délais à M. le Maire, Hôtel de Ville, B.P. 509, 15005 Aurillac.

Demandes d'emploi

Clarinettiste grand orchestre parisien cherche cours, école de musique, et particulier, sur Paris et région parisienne, tous niveaux. Ecrire au journal sous n° 144.

Trompettiste, 24 ans, lauréat des Conservatoires de France, 4 ans d'expérience à la musique de l'Air, ensemble de cuivres. Cherche poste de professeur d'éveil, formation musicale, trompette, direction harmonie, batterie-fanfare. Tél. : (16.21) 81.40.46 ou écrire au journal sous n° 143.

Jeune homme 20 ans, cherche emploi formation chez réparateur instruments ou accordeur piano région indifférente, libre de suite, écrire au journal sous n° 145.

Jeune retraité musique militaire (15 ans), 37 ans, études musicales harmonie, orchestration, direction, instrument tuba, 3 ans d'enseignement dans école intercommunale de musique, recherche direction école municipale de musique, direction harmonie acceptée. M. Francis Delrieu, 111, rue du 26-Mars, 24600 Riberac.

Divers

Cause remplacement, vends dans l'état une centaine de pantalons toutes tailles, bleu marine. Ecrire M. Thiebaud, Harmonie La Fraternelle, 39500 Tavaux.

Occasions

A vendre trompette SI b courtois, percé 11,90 verni avec étui + étui trombone. Tél. : (16.49) 63.86.91.

A vendre clarinette basse Selmer excellent état, entièrement révisée très peu servi Prix à débattre J.-C. Cutullic. Tél. : (16.40) 27.52.50. P. Mocquard. Tél. : (16.40) 27.50.91.

Vends Piccolo en UT J. Leff, corps ébène, tête métal, état neuf, prix intéressant. Tél. : (16.25) 78.23.71.

Basse « Miraphone » verni, état neuf, avec étui valise. Prix intéressant. Soubassophone « Yamaha », pavillon résine démontable avec housse. M. Gobin, 67, rue Camille-Lenoir, 51100 Reims. Tél. : (16.26) 88.26.06.

Trombone Courtois en très bon état, s'adresser à Mme Barbotteu. Tél. : 522.95.20.

Claude Joly vend contrebasse Courtois SI b, Concert argenté. Réf. : 176, 5 pistons. Tél. : (16.50) 98.18.76.

Vends clarinette en LA Selmer. S'adresser à M. Foucher, 50, rue V.-Hugo, 92300 Levallois.

RECHERCHES

André Brottier, Cité du Bon Accueil, 79150 ARGENTON-CHATEAU.

Jean Joue, Clique des Majorettes, 66260 ST-LAURENT-DE-CERDANS.

Jean Louveton, 15, rue Cardinal, 84000 AVIGNON.

Philippe Da Silva, 26, bd Denfert-Rochereau, 16100 COGNAC.

Francis Caballero, Côte de Landerosse, St-Benoît, 82200 MOISSAC.

Yveline Dimarzo, Rés. Horedia, A 12 sq. des Pierres-Noires, 77410 CLAYE-SOUILLY.

Caroline Picard, 31, rue Pierre et Marie-Curie, 28330 AUTHON-DU-PERCHE.

Italo Fassa, 8, rue Williid Killian, 25600 SOCHAUX.

Paul Letort, 6, rue des Ormes, 28500 MAINVILLIERS.

Dominique Sauquet, Lot La Croix Penchin, Exireuil, 79400 ST-MAIXANT.

Paul Fradin, 11, rue des Amandiers, Douces, 49700 DOUE-LA-FONTAINE.

Pascal Boille, 3, parvis de la Dièvre, 92150 ANTONY.

Jean-Michel Bardet, 24, Chemin-Vieux, Dit. Perrin, 38100 GRENOBLE.

Roger Guilbaud, 7, rue du Sillon, Cordernais, 44360 ST-ETIENNE-DE-MT-LUC.

La Musique en B.D!...
Ils sont tous ces musiciens



3 volumes
85F.

FRANCIS VAN DE VELDE PRÉSENTE
L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE EN BANDES DESSINÉES.
TROIS VOLUMES DE 48 PAGES EN COULEURS CHACUN,
FORMAT 290 x 220 MM,

Cette B.D. pour les enfants à partir de 7 ans ou les adultes, retrace avec humour et clarté l'évolution des formes musicales depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Devenus héros de B.D., quelque deux cents compositeurs participent à cette aventure.

PRIX SPÉCIAL POUR LES LECTEURS DU
JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE
LES 3 VOLUMES. 85 F FRANCO DE PORT

BON DE COMMANDE

à retourner à : Editions F. Van de Velde 12, rue Jacob 75006 Paris.

Je désire recevoir les 3 volumes de l'Histoire de la Musique en bandes dessinées pour la somme de 85,00 F franco de port.

M. Mme _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Seules les commandes accompagnées d'un règlement libelle ou nom des Editions F. Van de Velde seront honorées.

CONCERTS

Samedi 19 novembre 1983, A 15 h.
Centre d'animation culturelle Forbach.

Concert par le groupe Intervalles, les Harmonies Musicales du Bassin Houiller; le Groupe Instrumental du Centre Européen. Direction: Fernand Quattrocchi. Œuvres de Jean-Yves Bosseau, Jacques Calonne et Vinko Giobakar.

Le Conservatoire National de Rueil-Malmaison nous communique:

Vendredis musicaux du Conservatoire National de région de Rueil-Malmaison.
Vendredi 18 novembre 1983, 20 h 30.

Cécile Youngshin AN et François Daudet, Lauréats Grand Prix Claude Kahn, Œuvres de Beethoven, Chopin, Liszt, Debussy, Ravel, Scriabine...

Théâtre A. Malraux, 7, rue Noblet, 92500 Rueil-Malmaison (auditorium).
Réservations: Tél.: 749.77.22.

LES TROMPETTES DIJONNAISES

La rentrée des Trompettes Dijonnaises a été cette année marquée d'un événement important. En effet, la société a reçu une délégation du « Rowntree Mac Intoch Brass Band » de la ville jumelée d'York.

Cette rencontre pourrait en effet aboutir à un jumelage musical entre Dijon et York. Le groupe des musiciens Yorkais a séjourné une semaine parmi ses homologues dijonnais et les membres du Comité Dijon-York, avec un programme chargé dans sa diversité: spectacles folkloriques après les Fêtes de la Vigne, balades touristiques dans la Côte, visite des lieux historiques de Dijon.

La municipalité dijonnaise a reçu officiellement les Yorkais et le Comité des Trompettes aux Cuisines ducales par l'intermédiaire de Me Lallemand, adjoint, et de M. Nudant, Conseiller Général et adjoint.

Pour terminer leur séjour en France, les Trompettes Dijonnaises ont accueilli leur amis anglais en leur caveau, dans la plus grande cordialité. Là aussi, se trouvaient réunis autour du Président des Trompettes tous les amis de Dijon-York et de la municipalité.

Une rencontre qui fera date au sein de la société dijonnaise et qui annonce sans doute des lendemains prometteurs.

N'hésitez pas

à utiliser

nos petites annonces

PETITES ANNONCES *Emf*

Payables d'avance conformément au tarif ci-après:

NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 1982

de 1 à 5 lignes.....	77,00 F
de 6 à 10 lignes.....	143,50 F
de 11 à 15 lignes.....	221,00 F
de 16 à 20 lignes.....	309,00 F
+ de 20 lignes, la ligne supplémentaire.....	8,00 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises.
La ligne comporte 32 caractères, signes ou espaces.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au journal sous n°... » doivent adresser leur correspondance sous enveloppe timbrée sans mention d'adresse au journal de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 PARIS, en mentionnant le numéro de l'annonce.

Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

Occasions

Particulier vend violon D. Nicolas aîné. Pour tous renseignements. Tél.: 283.97.73.

Vends piano 1/2 queue Erard N° 70775. Bon état, prix intéressant. Tél.: (16.54) 79.71.27.

Concours

L'Harmonie municipale de la ville de Sion (Suisse) (70 musiciens) met au concours le poste de

DIRECTEUR

Les candidats sont priés de prendre contact directement avec le Président de la société:

M. Francis Pittier, Petit-Chasseur 39, 1950 Sion (Suisse). Tél.: 027/22.10.69 ou 027/21.21.91, qui leur fera parvenir le cahier des charges.

Les offres écrites sont à lui remettre pour le 15 décembre 1983 au plus tard.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 1984 (avec disponibilité dès mars 1984 pour l'élaboration du programme musical de la saison 84/85).

La Ville de Plithiviers (Loiret) recrute sur concours pour son école municipale de musique: **Un adjoint d'enseignement**, piano, à compter du 1^{er} janvier 1984, échelle de rémunération (290-570 brut).

Envoyer C.V. détaillé à M. le Maire de la Ville de Plithiviers, 1, place Denis-Poisson, 45300 Plithiviers, avant le 31 octobre 1983. Tél.: (38) 30.08.77.

La Ville de Brest recrute par voie de concours sur épreuves pour son école municipale de musique, 5 adjoints d'enseignement pour les disciplines suivantes:

— Hautbois, trompette, cor, trombone-tuba, percussion.

Ces postes à temps complet comportent 16 h hebdomadaires d'enseignement. Salaire de départ net: 4.780 F (pour un célibataire).

Cloûture des inscriptions: 30 novembre 1983.

Documentation à réclamer ou à retirer à la Mairie de Brest, bureau du personnel, 29279 Brest Cedex.

La Ville de Pornic organise, sous le contrôle du Conservatoire National de Région, un concours destiné au recrutement

d'un directeur de l'école de musique.

L'échelle de rémunération sera celle de l'indice majoré 370.

L'agent bénéficiera des statuts du personnel communal.

Les épreuves se dérouleront ainsi qu'il suit:

1. **Epreuves d'admissibilité:**

- a) dissertation sur un sujet pédagogique;
- b) harmonisation à 4 parties d'un choral facile;
- c) composition d'un texte pédagogique court (dictée musicale, lecture chantée, déchiffrage, etc.).

Ces épreuves se dérouleront au cours d'une mise en loge de 7 h.

Elles seront éliminatoires et feront l'objet d'une délibération du jury.

2. **Epreuves d'admission:**

- a) travail et direction d'une œuvre pour orchestre d'harmonie. Le titre de cette œuvre sera communiqué 1 mois à l'avance aux candidats;
- b) entretien avec le jury.

Les candidats désirant postuler devront envoyer leur inscription à M. le Maire de Pornic, avant le 15 novembre dernier délai.

Le Maire de Pornic
44210 PORNIC



INSTRUMENTS A VENT. UN CHOIX A COUPER LE SOUFFLE.

Le plus grand choix de marques.

Toutes les gammes de prix.

SELMER - BUFFET CRAMPON - YAMAHA

MARIGAUX - A.COURTOIS - LEBLANC - KING...

hamm

La passion de la musique.

135-139 rue de Rennes, 75006 Paris - Tél. 544.38.66. Parking à proximité

Les cheminots et la musique

ou la musique à l'U.A.I.C.F.

Plusieurs articles ont déjà paru dans les pages de ce journal pour relater les manifestations musicales de Sociétés cheminotes regroupées au sein de l'U.A.I.C.F. J'ai pensé qu'il serait bon de donner quelques précisions sur cette Association. l'U.A.I.C.F.

Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français, créée en 1945 regroupe les Sociétés de personnel de la SNCF qui s'appliquent à faire vivre et à développer les arts et les disciplines intellectuelles.

Sa structure est calquée sur celle de la SNCF :

Un organisme central regroupe les comités régionaux qui sont en relation directe avec les sociétés.

D'autre part, chaque grande discipline est représentée sur le plan national par une Commission spécialisée qui traite de ses problèmes spécifiques.

Bien entendu, la musique tient une place importante au sein de l'U.A.I.C.F. Les Cheminots français ont toujours aimé se rassembler pour jouer en formations. La première Société Musicale qui a été constituée en 1861, se confond avec les origines du Chemin de Fer.

Aujourd'hui, 26 centres d'initiation à la musique préparent l'avenir de 53 formations réparties en : 31 Harmonies, 9 Orchestres symphoniques et à cordes, 9 Orchestres d'accordéons, 2 Orchestres à plectre, 2 Orchestres de variétés dont la plupart adhèrent à la C.M.F. Dans le cadre de l'U.A.I.C.F ces formations interviennent chez elles, mais aussi dans des rencontres régionales, interrégionales, nationales voire même internationales puisque les Cheminots de tous les pays ont regroupé leurs Sociétés artistiques et intellectuelles dans une Fédération internationale (F.I.S.A.I.C).

Des festivals nationaux ont ainsi eu lieu : en 1982 à Drancy (harmonies), en 1983 à Valence (accordéons). Il est prévu en 1984, sur le plan national, un rassemblement d'orchestres symphoniques et à cordes, qui se tiendra à Bondy.

Toutes ces formations peuvent être amenées à prêter leur concours lors d'événements importants de la vie de la SNCF : c'est ainsi que l'Orchestre Symphonique National a donné en 1981, à Montchanin, un concert pour l'inauguration du TGV Paris Sud-Est, et qu'en 1982, il a ouvert, par un concert à la Gare St Lazare les manifestations du 150^e anniversaire de la première ligne voyageurs (cf. Journal de la CMF juillet 1982). A cette occasion, un Train Forum a stationné dans les principales villes de France, et de nombreux orchestres ont participé aux festivités, dans toutes les régions.

Ces concerts, ces festivals, obtiennent toujours un vif succès, tant dans le milieu cheminot, que parmi le public des villes où ils se produisent.

Ces Sociétés sont, par ailleurs, très appréciées des municipalités pour rehausser l'éclat des manifestations locales. A Paris, elles participent aux Concerts de squares. Nombreuses ont été celles qui sont intervenues durant les Journées Musicales de juin 1983. Certaines ont atteint un niveau qui les place parmi les meilleurs formations amateurs en France.

Ce patrimoine de plus d'un siècle est à la fois robuste et fragile. Et ce n'est pas aux lecteurs de ce journal que je ferai croire qu'il est facile de conserver et de développer un pareil acquis.

Heureusement, les 26 centres d'initiation musicale permettent de former des instrumentistes et de les motiver pour qu'ils s'intègrent aux orchestres et assurent la relève des anciens. Encore faut-il faire preuve d'initiatives stimulantes : c'est ainsi que chaque année l'organisation d'un « Prix du jeune musicien » rassemble de jeunes candidats, une fois sur le plan régional, une fois sur le plan national. En 1982 Région nord : 62 concurrents (Cf. Journal de la CMF de mai 1982). En 1983 Prix national : 130 concurrents de toutes les régions de France. Sociétés Musicales au sein de l'U.A.I.C.F.

Pourtant, ces écoles n'assurent pas un recrutement suffisant. Un faible pourcentage d'élèves entre dans une formation, et encore, bon nombre d'entre eux abandonne, avant d'aborder la vie professionnelle ou au moment de créer un foyer. Le problème se fait d'ailleurs plus ardu pour les ensembles à cordes. Mais ceci n'est malheureusement pas particulier à la SNCF, et touche toutes les formations d'amateurs.

Cependant, à l'U.A.I.C.F, les efforts sont soutenus pour résoudre ces difficultés et l'esprit d'initiative est partout en éveil. Une expérience est en cours dans la région de l'Est, où vient d'être créée une harmonie uniquement composée de jeunes. Et puis, un des moyens les plus efficaces est encore de se faire connaître. Mais, dans l'environnement actuel et la débauche de publicité, ce n'est pas toujours si facile. Aussi ce court article est une occasion que je n'ai pas voulu laisser passer.

Qu'il me soit également permis de faire savoir qu'une exposition, organisée par le Cercle Littéraire de l'U.A.I.C.F, sera consacrée à la musique. Elle sera ouverte au public tous les après-midi, en gare d'Austerlitz entre le 15 et le 25 novembre 1983. L'exiguïté des locaux ne permettra pas de

• Suite page 46

Vaucluse

AVIGNON-MONTFAVET

Séjour musical et de détente de l'Echo Musical de Montfavet a Boulouris-sur-Mer, du mardi 30 août au lundi 5 septembre.

Grâce à l'amabilité et aux efforts de la Municipalité d'Avignon, et de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, l'Echo Musical de Montfavet a pu bénéficier du Centre de Vacances et de Loisirs de Boulouris, pour la 6^e année consécutive. Le groupe musical allait concilier musique et détente au milieu de ce magnifique site.

Tout le monde se retrouva mardi matin à 8 h devant l'Ecole de Musique à Montfavet pour le départ. Cependant, nos rangs avaient grossi de 6 musiciens : une flutiste, un trompettiste, et, dans le cadre d'un jumelage, quatre musiciens de Liverpool (G.-B.) (ce voyage était la récompense du travail qu'ils avaient fourni durant l'année scolaire).

En fin d'après-midi, chaque musicien était installé dans les locaux mis à notre disposition. En même temps, notre sympathique cuisinier, Régis Valentin, et son aide, Philippé, assuraient la relève de la cuisine.

Dès 21 h, chacun était à son pupitre pour la première répétition, sous la baguette de M. Soumille, qui devait assurer tous les travaux musicaux du séjour. Ainsi, nous avons pu enrichir notre répertoire, aussi intéressant que plaisant.

Le lendemain et les jours suivants, un « planning » de travail fut établi : répétition le matin de 9 h à 12 h, le soir de 21 h à 0 h, et parfois l'après-midi, par famille d'instrument.

Après un travail soigné et efficace, le groupe musical put donner son audition le vendredi à l'hôtel « Cap Boulouris ».

Le programme était très varié, allant du classique au jazz. Nos hôtes de Liverpool participaient au travail et nous avons pu déchiffrer quelques morceaux de leur répertoire : en somme, c'était un travail enrichissant.

Mais le séjour était aussi placé sous le signe de la détente. L'après-midi, le groupe se retrouvait sur la plage de Boulouris, afin de goûter aux joies de la baignade, ou bien on organisait quelques rencontres de football ou de volley-ball.

Nos amis de Liverpool profitaient d'un après-midi pour visiter la ville de Cannes. Quelques parents venus aussi partager le week-end avec leurs enfants, furent ravis de constater la bonne humeur et l'entente qui régnaient au sein du groupe.

Nous espérons que nos amis de Liverpool ont eu un excellent souvenir de leur séjour. Aussi, tous les musiciens s'associent au vœu le plus cher, d'être de nouveau les hôtes de la ville de Boulouris, afin de revivre les mêmes joies et instants de gaieté.

Un des participants :
Thierry Agueda.

9^e CONCOURS INTERNATIONAL DU FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON

18, 25 MAI 1984



Discipline:
hautbois

TOULON 84

9^e CONCOURS INTERNATIONAL

DU FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON

Membre de la Fédération des Concours
Internationaux de Musique

Du 18 au 25 Mai 1984

Discipline : HAUTOIS

Ce concours, réservé aux instruments à vent, est ouvert
aux jeunes artistes de toutes nationalités, âgés de 18 à 30
ans.

EPREUVES

- 1 - Une première épreuve éliminatoire à huis clos, avec
accompagnement de piano,
- 2 - Une demi-finale éliminatoire publique, avec accompa-
gnement de piano,
- 3 - Une épreuve finale publique, avec accompagnement
d'orchestre.

Prix du Concours 1984

Trois Prix d'un total de 30.000 F

Le règlement du Concours sera envoyé à chaque candidat
sur demande adressée au :

Secrétariat du CONCOURS INTERNATIONAL
DU FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON
Palais de la Bourse, Avenue Jean-Moulin
F-83000 TOULON

Date limite des inscriptions :
1^{er} Mars 1984

- EN 1985 : CLARINETTE
- EN 1986 : COR

Les Cheminots et la Musique

• Suite de la page 45

présenter de grands ensembles, mais des
petites formations dans tous les genres
musicaux. Des élèves lauréats des récents
« Prix du jeune musicien » donnerons
également des auditions.

Nous espérons attirer de nombreux
visiteurs et auditeurs intéressés qui pour-
rait devenir des propagandistes fervents.

Nous comptons beaucoup sur ces
« avancées » de la musique vers le public,
pour en développer l'écoute et le goût, et
pour perpétuer l'existence et le rôle des
Sociétés d'amateurs.

Le président de la Commission
Nationale de Musique.

Pour tous renseignements, s'adresser à
M. le Président de la Commission Natio-
nale de Musique - U.A.I.C.F., 1 bis, rue
d'Athènes, 75009 PARIS.

Nouveaux tarifs 1984

Prix au numéro : 10,00 F

Fédérations : 60,00 F

Individuel : 70,00 F

Etranger : 175,00 F

En vigueur le 1^{er} janvier 1984

La FNACEM (Fédération Nationale d'Associations Culturelles d'Expansion Musicale) organise chaque été et pendant les périodes de congés scolaires, des centres de vacances avec une activité dominante qui est la pratique musicale d'ensemble.

Cette année, les pré-adolescents et adolescents qui participaient au séjour musical de Saint-Etienne-en-Dévoluy ont réalisé, sous la responsabilité de Hervé Le Liepvre, hautboïste et professeur dans plusieurs conservatoires de la Région Parisienne, et sous la direction musicale de Peter Owens, compositeur et également professeur de musique en Angleterre, plusieurs programmes de concerts, qu'ils ont présentés, devant 2.000 personnes environ, pendant le mois d'août à Notre-Dame-de-la-Sallete, Superdévoluy, Corps-en-Beaumont, Saint-Etienne-en-Dévoluy, etc.

L'accueil chaleureux que le public leur a réservé cet été, a poussé ces jeunes musiciens et leur équipe d'encadrement à redonner une partie des programmes travaillés, en deux concerts exceptionnels, qui ont eu lieu à Paris et à Versailles :

Lundi 31 octobre 1983 à 20 h 30, chez les Franciscains, 7, rue Marie-Rose, Paris 14^e.

avec :
Musique de jazz.
Sept chansons espagnoles de Peter Owens, pour soliste, chœur et orchestre ; œuvre dont ce fut la création en Région Parisienne.
Musiques pour orchestre et petits ensembles.

Mardi 1^{er} novembre 1983 à 16 h 45, en la Cathédrale Saint-Louis de Versailles.

avec des œuvres de Bach, Haendel, Vivaldi et Owens.
Soliste : Claire Galy, soprano. Direction : Peter Owens, Hervé Le Liepvre.

Ces concerts sont organisés avec l'aide de la FNACEM, FNACEM Délégation Ile-de-France, et des services sociaux du Ministère de l'Economie et des Finances.

Nous y attendons bien sûr un public nombreux pour venir encourager, entre autres ceux qui se destinent à la carrière musicale.

Le délégué général de la FNACEM,
Alain Goze

***Vous
trouverez
nos petites
annonces
en page 43***

FNACEM

vacances musicales

MUSIQUE DANSE THEATRE



2, rue Rossini
75009 Paris
Tél. : 523.00.85



UN STAGE DE BATTERIE FANFARE

Du 24 août au 3 septembre se tenait à Villers-Cotterets le 4^e stage de perfectionnement et d'encadrement organisé par l'Union des Fanfares de l'Oise. (Délégation de l'Oise) sous la Présidence de M. Roger Pommery — Pas moins de 48 stagiaires y participaient appartenant à 14 Sociétés Musicales (12 de l'Oise et 2 de l'Aisne) 31 stagiaires des années précédentes étaient revenus.

Ce stage réservé aux instruments de Batterie-Fanfare est la parallèle dans le genre du stage organisé par la Fédération Musicale de Picardie pour les instruments d'Harmonie.

Le travail technique se fait à l'Ecole de Musique de Villers-Cotterets et l'hébergement au Lycée d'Enseignement Professionnel de la Ferté-Milon. L'ensemble est placé sous la responsabilité de M. Roger Pommery, Président de l'Union et la Direction technique de M. Claude Menteaux, Président Technique et Directeur de l'Ecole et de la Musique Municipales de Villers-Cotterets.

M. Menteaux qui s'occupait plus spécialement des trompettes s'était entouré d'une équipe de moniteurs composée de M. Patrick Barbet pour les cuivres graves, Philippe Wattincourt pour les cors, Eric Laquerrière pour les percussions, Olivier Roussel pour les clairons et Martine Tessier pour le solfège.

Une journée de stage comportait solfège ou pratique instrumentale le matin, les stagiaires étant répartis en 4 groupes successifs. L'après-midi, travail par groupe instrumental, répétitions d'ensemble en plein air pour divers mouvements de défilé. Puis 1 h 1/2 de détente (piscine ou football). En fin de soirée chorale puis répétition générale. Déjeuner et dîner sont pris à la cantine scolaire.

Le dimanche 28 août fut consacré à une excursion au Parc d'Attractions de

• Suite page 49



Le Ministère de la Défense nous communique.

Présentation du nouveau générique horizon et chant du chœur de l'Armée française



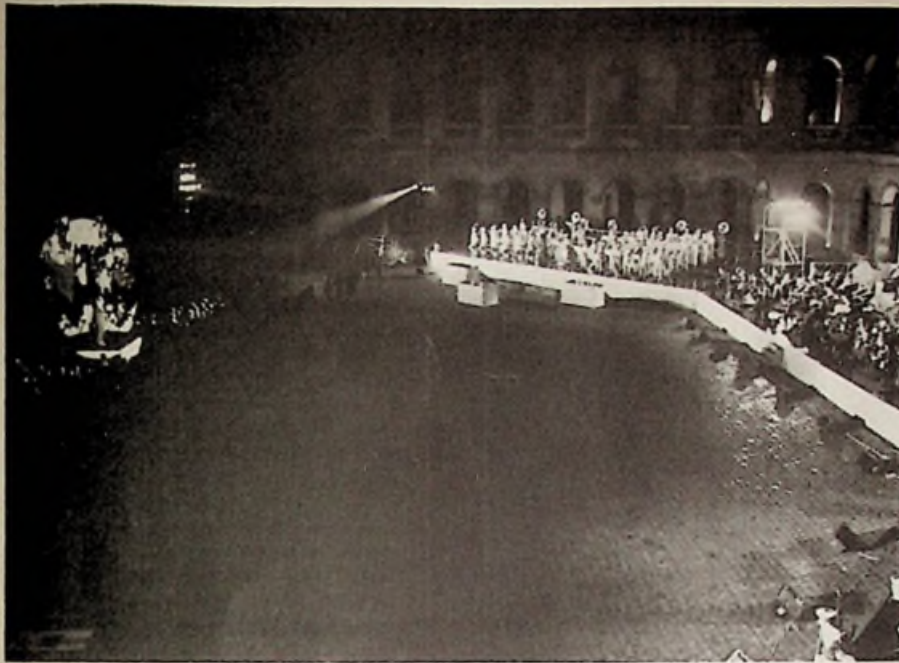
REPARATION VENTE

TOUTES MARQUES

Spécialiste instruments
Bois, Cuivre, Percussion
Baguettes, Pupitres, Timbales,
Accords de xylophones
et autres claviers, Cannes
de Tambour Major, Méthodes
et Ouvrages pour percussion
Conditions spéciales aux Sociétés

DESLAURIER

25, RUE MICHEL-LE-COMTE
dans la cour
75003 PARIS Tél. : 272-87-59



Une soirée musicale a été donnée dans la Cour d'Honneur des Invalides le mardi 13 septembre 1983 à 21 h 00 sous la Présidence du Ministre de la Défense, M. Charles Hernu, à l'occasion de la présentation du nouveau générique du magazine télévisé des armées Horizon et du chant du chœur de l'Armée française.

Le nouveau générique pour Horizon, et un chant pour le chœur de l'Armée française ont été composés par M. Benoît Kaufman.

L'orchestre que dirigea M. Benoît Kaufman pour enregistrer ces deux œuvres était composé de 350 musiciens, c'est-à-dire :

- La Musique de la Légion étrangère,
- Les Cordes de l'orchestre de la Garde Républicaine,
- La Musique de l'Air,
- La Batterie-Fanfare de la Musique Principale des Troupes de Marine,
- Le Bagad de Lann Bihoue,
- Le Chœur de l'Armée française.

Chaque formation musicale précitée joua un morceau de son choix, avant de se réunir pour jouer ensemble, sous la direction de M. Kaufman, le nouveau générique d'Horizon et le chant de l'Armée française.

Cette soirée a été largement ouverte au public.



• Suite de la page 48

la Mer de Sable à Ermenonville avec pique-nique et aubade à l'entrée.

Le mardi 30 août Mlle Dogny, Déléguée Régionale à la Musique et Maître Charles Jay, Président de la Fédération Musicale de Picardie et Secrétaire Général de la Confédération Musicale de France sont venus passer la journée avec les stagiaires et les moniteurs.

La journée du vendredi 2 septembre a été consacrée aux examens de fin de stage comprenant des épreuves de solfège (dictée lecture et chant) et d'instrument (lecture, dictée, trait d'orchestre) et, pour certains, épreuves de direction. Le Palmarès est ci-joint.

Enfin, le samedi 3 septembre à 16 h au Gymnase de Villers-Cotterets voyait le concert final de stage en présence d'une foule nombreuse où on remarquait M. Charles Baur, Maire de Villers-Cotterets et Conseiller Régional entouré de ses adjoints notamment M. Jacques Huret, Président de l'Harmonie M. Raymond Laffolay, Vice-Président du Conseil Général de l'Oise chargé des Affaires Culturelles, MM. Massein & Roy, Conseillers Généraux de l'Oise M. André Pommery, Président d'Honneur de l'Union accompagné de M. René Legoff, Vice-Président et de la plupart des membres du Conseil d'Administration (Roger Legoff, Claude Lenan, Michel Mercier, Raymond Mizzi) ainsi que du Capitaine Wallez ancien chef de Musique du 51^e RI à Amiens.

Un programme varié et de haut niveau ci-joint.

La formation était dirigée par M. Claude Menteaux et tour à tour par les moniteurs et les stagiaires cités en tête du Palmarès. On se sépara content en se promettant de se revoir bientôt.

NECROLOGIE

Un ami nous a quittés ! Gabriel Rolando a été Vice-Président honoraire de la Confédération et Président honoraire de la Fédération du Sud-Est (maintenant Région Rhône-Alpes). Il était aussi Président honoraire de l'Harmonie Industrielle de Saint-Fons, ville où il habitait avec son épouse à qui nous présentons, ainsi qu'à sa famille et à ses amis de notre Fédération Rhône-Alpes, nos condoléances respectueusement émues.

M. Gabriel Rolando, musicien distingué, avait toujours œuvré pour les jeunes, pour leur éducation musicale. Il avait aussi dans les Conseils et dans les Congrès de la Confédération, apporté toutes ses connaissances et toute sa valeur, tant en culture générale qu'en culture musicale.

Il s'est dévoué bénévolement avec une immense générosité. Il était :

- Officier de la Légion d'Honneur.
- Croix de guerre 1939-1940, avec deux citations.
- Chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres.
- Chevalier du Mérite social.

Une très belle photo de M. Rolando sera publiée dans notre numéro de décembre.

VILLE DE COLMAR
du 11 au 15 avril 1984

**CONCOURS
INTERNATIONAL
D'ENSEMBLES
DE MUSIQUE
DE CHAMBRE**

Quatuors à cordes

Prix de 6.000 à 30.000 F
**Prix spéciaux et engagements
de concerts**

Renseignements et inscriptions :

OFFICE DE TOURISME

F 68000 - COLMAR
Tél. : (89) 41-02-29

Date limite d'inscriptions
15 janvier 1984

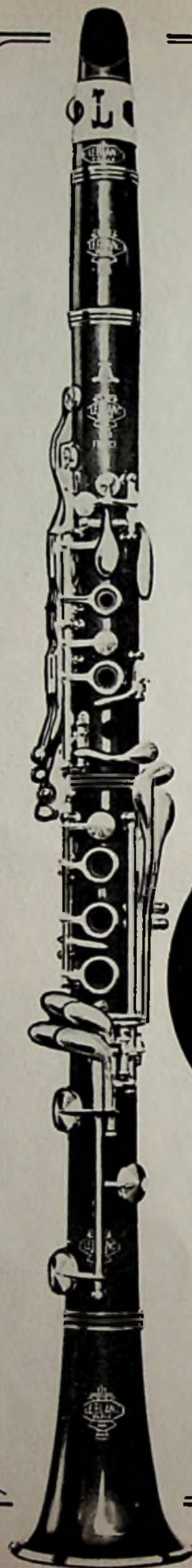
quatuor tuba mirum



Concerts avec Harmonie
Demi-Concerts avec Harmonie
Présentation instrumentale
Animation scolaire

Pour tous renseignements :

M. Christian MAILLARD
3, rue Robert-Julien-Lanen
92190 MEUDON
Tél. : 626-07-09



*La maison de la clarinette
avec
sa famille complète
conseiller technique :
Monsieur Léon LEBLANC,
1^{er} Prix
du conservatoire de Paris.*

LEBLANC

403, RUE DES PYRENEES
75020 PARIS
☎ 636 59 52

**CLARINETTES
FLÛTES
HAUTBOIS**

*En vente chez les principaux
marchands de musique.*

Quatuor de saxophones de Paris



Le Quatuor de Saxophones de Paris est composé de :

- Daniel LIGER, Saxophone Soprano ;
- Francis CAUMONT, Saxophone Alto ;
- Alain JOUSSET, Saxophone Ténor ;
- Philippe DUCHESNE, Saxophone Bar-
yton.

Biographie

Fondé en 1970, le Quatuor de Saxophones de Paris est un ensemble composé de solistes tous dotés des premiers Prix de saxophone et de musique de Chambre du Conservatoire National Supérieur de musique de Paris.

Après avoir été admis en cycle de perfectionnement où ils prolongent durant deux années leur formation musicale, ces artistes forment le groupement le plus homogène que l'on puisse souhaiter.

Le Quatuor de Saxophones de Paris est lauréat de plusieurs concours internationaux et a notamment obtenu en 1978 le premier Prix du Concours International de Musique de Chambre de MARTIGNY (SUISSE), ainsi que le Prix spécial du Concours International de Musique de Chambre de l'U.F.A.M. en 1983.

De nombreuses tournées internationales ont permis au Quatuor de se produire avec grand succès dans la presque totalité des pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Amérique.

Engagé régulièrement par le Ministère des Relations Extérieures et les Jeunesses musicales de France, le Quatuor de Saxophones de Paris possède une grande expérience des concerts scolaires.

Cet ensemble est agréé par le Ministère de la Culture.

Répertoire

Alexandre GLAZOUNOV, Gabriel PIERNE, Florent SCHMITT, Jean FRANÇAIX, Jean RIVIER, Eugène BOZZA, Alfred DESENCLOS, Jean ABSIL, Paul ARMA, Pierre-Max DUBOIS, Antoine TISNE, Ida GOTKOWSKI, Patrice SCIORTINO, Alfred HERZOG, Edith LEJET, Lucie ROBERT, Jacques PETIT, Phil WOODS, Jeanine RUEFF, Roger BOUTRY, Pierre VELLONES, Jean-Pierre BEUGNIOT.

Transcriptions :

Domenico SCARLATTI, Jean-Sébastien BACH, Isaac ALBENIZ, TCHAIKOVSKY, Robert SCHUMANN, Claude DEBUSSY.

Quatuors avec Orchestre :

Roger CALMEL, Jean MARTINON, Pierre-Max DUBOIS, Pierre HASQUENOPH.

- Le Quatuor nous fait part de la sortie de son disque 33 cm chez ADDA, record réf. 81018.

Œuvres de Gabriel PIERNE, Domenico SCARLATTI, Alexandre GLAZOUNOV (première mondiale).

Quatuor de Saxophones de Paris

5, rue Louise-Michel
95130 FRANCONVILLE
Tél. : (3) 413-27-65

GUILLARD BIZEL

10 magasins spécialisés
2, rue d'Algérie - Rue d'Oran - Rue Constantine - LYON 1^{er}
Tél. : (7) 828-44-22
et PART-DIEU - 3^e niveau - Tél. : (7) 895-12-38

Veillez trouver ci-dessous un choix incomparable des plus grandes marques d'instruments de musique figurant à notre stock :

	Verni	Argenté
CORNETS Sib		
Courtois 103, modèle anglais.....	3.880	4.390
Selmer 353 C ut avec échelle de Sib.....	4.610	5.280
TROMPETTE D'HARMONIE UT et Sib		
Couesnon « Monopole » réf. 95.....	3.455	4.005
Courtois « Gaudet Junior » réf. 412 (avec étui).....	2.600	3.000
Courtois 220 ml, coulisse d'accord Sib.....	5.020	5.670
Selmer C 700 ut/si b.....	4.480	5.160
TROMPETTES Sib aigu, 4 pistons		
Selmer 360 b4, allonge de LA.....	4.530	5.170
BUGLES Sib		
Couesnon 145, modèle américain.....	3.600	4.160
Courtois 157, nouveau modèle.....	3.150	3.830
Selmer 370 grosse perce.....	4.380	5.070
TROMBONES A COULISSE		
Courtois 149, grosse perce.....	2.920	3.660
Selmer m 40, grosse perce.....	3.770	4.520
CORS D'HARMONIE		
Courtois 185 a, à palettes, FA et Sib.....	10.100	10.960
Selmer 396, à pistons, FA et Sib.....	11.980	13.230
SAXOPHONES SOPRANO Sib		
Selmer 87 BF super action FA dièse aigu.....	7.760	8.920
Buffet-Crampon 2133 FA dièse aigu, en étui.....	9.070	10.150
SAXOPHONES ALTO Mib		
Selmer, super action 80.....	6.960	8.480
Buffet-Crampon 2522, FA dièse aigu, en étui.....	8.120	9.440
SAXOPHONES TENOR Sib		
Selmer, super action 80.....	7.580	9.430
Buffet-Crampon 2153, FA dièse aigu, en étui.....	9.170	11.645
	Mécanique nickelée	Mécanique argentée
CLARINETTES		
Noblet M.....	2.100	—
Noblet 145 Artiste.....	2.400	2.850
Selmer série 9 étoiles.....	3.980	4.330
Selmer S série 10 S.....	4.170	4.510
Buffet-Crampon 1112 rc, en étui.....	5.550	5.950
Leblanc 176 LL.....	3.580	3.995
PETITES FLUTES UT ou REb métal argenté		
Noblet 75, à plateaux.....		3.060
Leblanc 260, à plateaux.....		5.030
GRANDES FLUTES UT, métal argenté		
Noblet 170, plateaux pleins M.....		2.530
Noblet 171 Artiste, plateaux creux.....		2.540
Yamaha 221 S, plateaux pleins.....		2.670
Yamaha 281 S, plateaux creux.....		2.900
Selmer 63, plateaux creux, tête argent (ou plateaux pleins), en étui....		9.520
Leblanc 250 tube argent, plateaux pleins.....		11.320
Leblanc 255 tube argent, plateaux creux.....		11.320
HAUTBOIS		
Buffet-Crampon 3613, conservatoire, à plateaux en étui.....	13.945	
Selmer 39, conservatoire, à plateaux, en étui.....	13.060	
	Clés chromées	
BASSONS, en étui		
Selmer conservatoire « système français ».....	18.970	
Buffet-Crampon 5633, conservatoire, 35 L.....	18.095	
Buffet-Crampon 5613 rc conservatoire.....	21.900	

INSTRUMENTS DE SONNERIE ET BATTERIE

Clairons GB : 580 F - Trompettes de cavalerie GB : 770 F — Trompes Mib Couesnon : 1.450 F — Trompes de vénérie en RE, mod. léger : 4.600 F — Tambours : 1.325 F — Caisse claire : 1.855 F — Grosses caisses, fût cuivre : 1.820 F — Cymbales lourdes Smyrne : 380 F la paire.

Nos instruments de toutes marques sont garantis un an pièces et main-d'œuvre et nos ateliers modernes de réparations sont à votre disposition.

JUMELAGE MUSICAL A

ST-JULIEN-LES-METZ (Moselle)

le 28 août 1983

Débauche de mélodies pour une harmonie

On a astiqué les cuivres à la Société Musicale « L'Avenir » de Saint-Julien-les-Metz. Dimanche, elle recevait la formation homologue allemande de Mayence. « Die Kostheimer Gecken » pour sceller un jumelage musical et moral qui consacre une amitié de longue date. Cette alliance a été marquée par une débauche d'harmonies.

La Société « L'Avenir » fondée en 1929, a connu une éclipse de 1940 à 1966. A cette date elle a été ressuscitée par M.-R. Ferry qui conduit toujours la destinée de cette formation d'une baguette énergique et compétente.

Fort de quarante-deux musiciens, la Société colporte son répertoire de ville en ville, de festival en festival, glanant çà et là une copieuse moisson de coupes et de prix. Au hasard de ses tournées « L'Avenir » a souvent produit sa musique au coude-à-coude avec la Société allemande « Die Kostheimer Gecken ».

Partageant par définition la même passion, les musiciens ont tout naturellement noué des liens d'amitié. Au-delà des croches des partitions, des atomes crochus ont rassemblé les membres respectifs des deux Sociétés. Tant et si bien que d'un commun accord, il a été décidé de sacrifier à la coutume du jumelage.

Le premier épisode a été organisé sur le stade de Saint-Julien-les-Metz où les organisateurs ont convié une douzaine de Sociétés de Musique et de majorettes. Elles ont offert leurs mélodies à l'harmonie des cœurs.

Tout au long de l'après-midi, ce Festival s'est exprimé par un concert non-stop qui a mélangé les genres et les rythmes.

Quant aux majorettes, elles se démentent désormais façon « disco ».

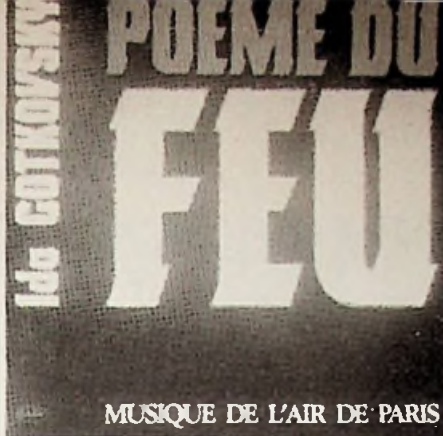
Au centre de cette animation s'est glissée la cérémonie rituelle du jumelage : paraphes sur un parchemin, échanges de paroles amicales, de cadeaux, et le toast traditionnel porté à l'avenir de cette alliance.

Puisque l'on se jumelle à deux quoi de plus normal que de consacrer l'événement en deux temps. Saint-Julien a donné le coup d'envoi. En retour, la Société de Mayence rendra la réplique le 26 septembre prochain, outre-Rhin.

FESTIVAL MONDIAL DE MUSIQUE DES JEUNES du 9 au 13 juillet 1985, à Zurich

Vu le grand intérêt suscité, le délai d'inscription provisoire est prolongé jusqu'à fin février 1984.

Voir « C.M.F. » août-septembre 1983.



La Musique de l'Air, composée d'artistes qui ont mis leur talent au service de la cause musicale française, contribue, dans son domaine propre, au prestige de l'Armée de l'Air.

Tout en assurant les services militaires officiels avec la conscience, la maîtrise et la classe qu'on lui reconnaît, elle donne de nombreux concerts dans toute la France et effectue de fréquents déplacements à l'étranger. Elle a, en particulier, représenté la France avec un grand éclat aux festivals internationaux de Musiques militaires organisés ces dernières années en Allemagne, en Hollande, en Belgique, au Sénégal, en Italie, en Yougoslavie et en U.R.S.S.

Pour permettre à la Musique de l'Air d'assurer sa mission dans de bonnes conditions, il était nécessaire de promouvoir un recrutement particulièrement sélectif.

Le Chef de Musique dispose d'un orchestre d'harmonie et d'une batterie-fanfare. Les musiciens de ces deux ensembles sont recrutés par concours et pour en situer le niveau, il suffit de remarquer que de nombreux candidats sont lauréats du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris. Les plus grands maîtres de la Musique française ont été appelés à présider les jurys de ces concours.

Aussi, la Musique de l'Air compte dans ses rangs des solistes qui se produisent dans les associations parisiennes telles que : « Colonne, Padeloup, Lamoureux, etc. »

La haute qualité à laquelle elle atteint à la suite d'une sévère sélection et du travail continu, éclairé, minutieux auquel elle se



soumet, lui permet de représenter l'école française d'instruments à vent, tant admirée dans le monde.

Créée en 1936, la Musique de l'Air célébrera bientôt son cinquantième anniversaire. Cette phalange musicale forte de 140 musiciens fut dirigée successivement par : Claude Laty, Roger Fayeulle, Robert Clérissse, Paule Liesenfelt, Jean Gallet et Jacques Devogel.

Depuis 1980, c'est le commandant Albert Fasce qui préside aux destinées de cette brillante formation ; il est assisté dans ses fonctions du capitaine René Castelain et du Tambour Major Gilbert Laverdure.

Les disques figurant au catalogue de la Musique de l'Air sont forts nombreux, le dernier enregistrement de l'orchestre d'harmonie « Poème du feu » prouve, si besoin était, que cette formation a su s'adapter d'une façon intelligente et raisonnée aux tendances, aux goûts et aux désirs de notre siècle.

Le « Poème du feu », d'Ida Gotkovsky est une œuvre spécialement écrite pour harmonie dans laquelle, tout le mythe du feu, purificateur, dantesque, est reconstitué avec toute la puissance et la brillance d'un gigantesque brasier de sons.

Les « Evocations » d'Albert Fasce figurent également sur ce 33 tours. Avec cette suite d'orchestre, qui se divise en sept pièces et une grande fugue finale, l'auteur exploite la palette sonore et toute la richesse de l'orchestre d'harmonie.

Toutefois, l'auditeur aurait tort de s'attendre à une construction traditionnelle car « Evocations » commence comme commence le Monde, à l'atome originel, aux cellules initiales du cosmos, d'où naîtra, après de nombreuses mutations, une nature organisée.

Comme chaque année, la Musique de l'Air donnera ses concerts de gala en région parisienne. L'orchestre d'harmonie vous donne rendez-vous le 8 janvier à Charenton, le 31 janvier à Clichy, le 14 février à Montrouge, le 15 mars à Rueil-Malmaison, et le 28 mars à Versailles. La batterie-fanfare sera le 28 janvier, à Saint-Germain-en-Laye et le 3 février à Nanterre.

L'ensemble de la formation se réunira enfin sur la scène du théâtre d'Issy-les-Moulineaux pour 2 « grands concerts » de gala les 7 et 8 février.

Mais Paris n'étant pas la France, sachez que la Musique de l'Air peut venir jusqu'à vous par le disque ; pour tous renseignements et documentation adressez-vous à « l'Association amicale de la Musique de l'Air », 26, boulevard Victor, 75996 Paris-Armées, tél. : 552-28-65.



Buffet Crampon + Boosey & Hawkes

La plus grande
association
musicale du
siècle.



LYON MUSIQUE

des musiciens au service des musiciens

Direction : **Paul PROUD**

1^{er} prix unanimité du Conservatoire de Lyon
ex-musicien
de la Musique des Equipages de la Flotte
Directeur d'Harmonie

5, cours Gambetta - 69003 LYON
Tél. : 860-54-07

« **TOUTE LA MUSIQUE** »
Instruments et librairie musicale

**ATELIER DE REPARATION
SPECIALISTE DES INSTRUMENTS
A VENT**

DEPUIS PLUS DE 25 ANNEES

LE KIOSQUE D'ORPHÉE

20, rue des Tournelles, 75004 PARIS. Tél. : 271-42-21

ENREGISTRE ET TRANSCRIT VOS ENREGISTREMENTS
SUR DISQUES HI-FI EN PETITES ET
GRANDES QUANTITES

Vous pouvez bénéficier de son EXPERIENCE et vous serez
certain qu'il tirera la QUINTESSENCE de vos bandes magnétiques
Ses pressages sont de TRES GRANDE QUALITE et le matériel employé
pour la gravure TRES SOPHISTIQUE.

Documentation sur simple demande

A MM. les Professeurs - Associations - Harmonies

DISQUE & MUSIQUE

DÉPOSITAIRE DES GRANDES MARQUES

offre une réduction de
sur les Instruments à vent
Flûtes à bec

Batteries - Orgues et Guitares



TÉLÉPHONEZ-NOUS VOS BESOINS
548.63.37

165, rue de Renne
75006 PARIS

20%

NOBLET

DEUX SIÈCLES
D'EXPERIENCE
DANS
LA FABRICATION
DES
INSTRUMENTS
A VENT
A CLÉS

Maison fondée
en 1750.



CLARINETTES

FLÛTES

HAUTBOIS

pour élèves des écoles de musique et des conservatoires

27750 LA COUTURE-BOUSSEY

*En vente chez les principaux
marchands de musique*

**Pour les Sociétés de Musique
voyageant avec leur autocar**

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

l'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose

— un séjour à Paris de deux jours au prix de 245 F par personne (groupe de 40 personnes minimum) comprenant : une nuit à l'hôtel avec le petit déjeuner, deux repas boisson comprise, guide pour deux demi-journées de visite de Paris et du château de Versailles, promenade sur les bateaux-mouches.
Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. A 183 — Tél. : 563-83-37

Manifestations

FESTIVALS

20 mai 1984	NEULISE	Festival du Comité Roannais	M. Michel DUBEY, 38, rue du Forez, 42590 NEULISE.
19-20 mai 1984	CHAVANAY	Fête du Centenaire de la Fanfare de Chavanay.	M. René CHAUMARTIN, Grande-Rue, CHAVANAY 42410 PELUSSIN.
20 mai 1984	CHAROUX (Vienne)	Festivals « Juniors ».	M. ROUQUET, à CHAROUX (86250).
17 juin 1984	MAZAMET (Tarn)	Festival de musique réservé aux fanfares, ballades-fanfares et ballades-fanfares de marche toutes catégories.	M. Elie MARGEROU, Office de tourisme, B.P. 190, 81200 MAZAMET. Tél. : 16 (63) 61-27-07 ou 16 (63) 61-29-08 heures de repas.
17 juin 1984	LUSIGNAN (Vienne)	Festival départemental de la Vienne (après-midi).	M. NOUGIER, 18, rue des Rapiettes, 86000 POTTIERS.

CONCOURS

27 mai 1984	MONCOUTANT (Deux-Sèvres)	Concours de musique.	M. Gilbert GAURY, LA BURELIERE 79320 MONCOUTANT.
27 mai 1984	LIVAROT (14140)	Concours national de Livarot.	Mme THEAUT, Maître, 14140 LIVAROT.

CONGRES

17 juin 1984	LUSIGNAN (Vienne)	Congrès de l'Union départementale (matin).	M. NOUGIER, 18, rue des Rapiettes, 86000 POTTIERS.
--------------	-------------------	--	--

STAGES

12-13 nov. 1983	LORIENT-PLOEMEUX (Morbihan)	Stage Jeunes Musiciens d'Harmonie (régional).	M. GALINIER, 2 bis, boulevard Joffre, 56100 LORIENT.
22-23 déc. 1983	LORIENT-PLOEMEUX (Morbihan)	Stage Jeunes Musiciens d'Harmonie (régional).	M. GALINIER, 2 bis, boulevard Joffre, 56100 LORIENT.
22-23 déc. 1983	BREST (Finistère)	Stage Jeunes Musiciens d'Harmonie.	M. GALINIER, 2 bis, boulevard Joffre, 56100 LORIENT.

centre
d'études
polyphoniques
&
chorales
de Paris

Direction artistique
Stéphane Caillat



direction de chœur
direction d'orchestre
étude de répertoire
formation vocale
solfège...
initiation et perfectionnement

chefs de cœur
enseignants
chanteurs

Renseignements sur simple demande :
centre d'études polyphoniques et chora-
les de Paris : ASSECARM, 9, rue la
Bruyère, 75009 Paris - Tél. : 281-04-33

Editions Robert Martin

NOUVEAUTES POUR HARMONIE OU FANFARE ENREGISTREES SUR DISQUES SOUPLES

Devogel	Exordes (3 indicatifs)
Darling	The Milton's bar, fantaisie-jazz
Martin R.	Roissy II, marche
Nasselet	Amours, délices... et valse, suite de valse
Saaorborg	Easy rag, ragtime
Delbecq L.	L'Alouette défile, marche avec tambours et clairons ad libitum
Brouquières	Lasso, fantaisie
Darling	Perlas majorica, paso-doble
Martin R.	Le Beaujolais nouveau, marche
Devogel	Un petit air de jazz, médium
Briver	Kiosk-fest, marche
Brouquières	Ballade pour Annie, fantaisie
Drevet	Poki blues, médium, pour big band
Joubert	En « Fa » pour enfants, pour orchestre d'élèves
Offenbach	Offenbach à Paris (arrangement L. Delbecq)
Philidor	Concert à Versailles (réalisation et orchestration de J. Brou- quières)
Amellér	Santa di Roma, ode à Sainte-Cécile

HIT-PARADE

Bourtayre/ Petit	Champs-Elysées, thème du générique de l'émission télévisée (arrangement J. Briver)
E. Maresca	Chante, danse et mets tes baskets, (arrangement J. Briver)
P. Bachelet	Les Corons, slow (arrangement L. Delbecq)
G. Gustin	Envoyez la musique, succès d'Annie Cordy (arrangement L. Delbecq)
J.-J. Debout	Monsieur le chat botté, marche (arrangement L. Delbecq)
D. Ellington	The mooch, fox medium (arrangement J. Briver)
D. Ellington	Sophisticated Lady, slow (arrangement J. Briver)
Rika Zarái	Tout va très bien, MM. les Présidents, marche (arrangement L. Delbecq)

SUCCES DE TINO ROSSI

Martinet	Petit Papa Noël, arrangement pour harmonie ou fanfare de Laurent Delbecq
Scotto	Surprise-Party chez Vincent Scotto, pot pourri sur des chansons de Tino Rossi pour harmonie ou fanfare de Laurent Delbecq.

NOUVEAUTES POUR BATTERIE-FANFARE

Brouquières	B.-F. Charleston Cor à cor
Delbecq	Quatre et trois Rétrospectives Fanfaristes en fête
Devogel	Disco-mique
Saaorborg	Easy rag Marcory song

Et n'oubliez pas que :



de la petite flûte au soubassophone
les instruments de toutes marques se trouvent aux :
EDITIONS ROBERT MARTIN

106, grande rue de la Coupée, 71009 MACON
☎ (85) 34-46-81

STOCKS IMPORTANTS - LIVRAISONS RAPIDES

Formations :

chorales

instrumentales

concours

festivals

stages

